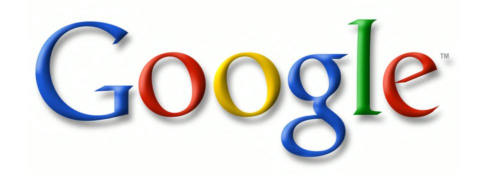


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



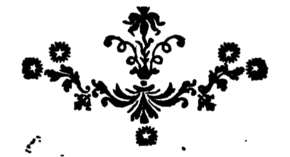
2960. f. 31



LES LETTRES DE PLINE LE JEUNE.

NOUVELLE ÉDITION, revûe & corrigée.

TOME SECOND.



A PARIS,
Par la Compagnie des Libraires.

M. DCC. LX.





LES LETTRES DE PLINE LE JEUNE.

LIVRE SIXIEME.

LETTRE PREMIERE.

A Tyron.

ENDANT que nous étions; vous dans la marche d'Ancosne, moi au-delà du Pô, je supportois plus doucement votre absence; mais depuis que je suis de retour, & que vous continuez à demeurer où vous êtes, elle me devient insupportable; soit que les lieux où

nous avons coûtume de paſſer la vie enſemble, me faſſent plus fortement penſer à vous ; ſoit que rien ne redouble tant la paſſion de revoir les abſents, que d'en être plus près ; & que plus l'eſpérance de joüir d'un bien, eſt prochaine, plus l'impatience de le poſſéder eſt vive. Quoiqu'il en ſoit, délivrez-moi de cette peine. Venez à Rome, ou comptez que je m'en retourne d'où je ſuis trop indiſcrettement & trop tôt revenu, quand ce ne ſeroit que pour avoir le plaiſir d'éprouver, lorſque vous vous trouverez à Rome ſans moi, ſi vous m'écrirez du ſtyle dont je vous écris. Adieu.

LETTRE II.

A Arrien.

JE ſonge quelque fois à Regulus dans nos Audiences ; car je ne veux pas dire que je l'y ſouhaite ; demandez-vous pourquoi j'y ſonge ? Il eſtimoit les Lettres ; il ſçavoit craindre & pâlir ; il compoſoit. Quoiqu'il n'eût pû ſe défaire de l'habitude de ſe défigurer le viſage avec un bandeau blanc, qu'il attachoit différem-

ment, ſelon qu'il devoit plaider pour le demandeur ou pour le défendeur *; quoiqu'il ne pût s'empêcher, par une ſuperſtition ridicule, de conſulter les Sacrificateurs ſur le ſuccès de ſon plaidoyer, il faut avoüer que tout cela ne partoit que de la haute opinion qu'il avoit de l'éloquence. Mais ce qu'il y avoit d'agréable pour ceux qui devoient parler avec lui, c'eſt qu'il demandoit la liberté de plaider auſſi long-tems qu'il pouvoit être néceſſaire, & qu'il ramaſſoit un grand nombre d'auditeurs. Car quel plaiſir de pouvoir, à la faveur de la haine qu'un autre s'attire, étendre ſon diſcours tant que l'on veut, & dans un auditoire aſſemblé pour lui, & qui ſe trouve comme à ſouhait pour vous! Quoiqu'il en ſoit, Regulus a fort bien fait de mourir, & eût fait encore mieux de mourir plutôt. Toutefois ſa vie aujourdhui ne pourroit plus allarmer le public, ſous un empereur qui ne lui

* Le texte ajoûte, qu'il ſe frottoit d'huile l'œil droit quand il plaidoit pour le demandeur; l'œil gauche, quand il parloit pour le défendeur: & que ſuivant cette regle, il tranſportoit de l'un à l'autre ſourcil, le bandeau blanc dont il le cachoit. Mais j'ai crû que ce détail préſentoit une image peu agréable aux Lecteurs; & je donne cette note à la fidélité que je dois à l'Auteur.

laiſſeroit pas le pouvoir de nuire. Voilà pourquoi il eſt permis de ſe ſouvenir quelquefois de Regulus. Depuis qu'il eſt mort, la coûtume s'eſt par tout établie, de ne donner, & même de ne demander qu'une ou deux heures pour plaider, & ſouvent qu'une demie heure. Car ceux qui parlent, aiment mieux avoir plaidé, que de plaider; & ceux qui écoutent, ſongent plus à expédier qu'à juger : tant la négligence, la pareſſe, le mépris des études, & l'indifférence pour les périls auxquels on les expoſe Parties, ont fait de progrès. Quoi donc! ſommes-nous plus ſages que nos Ancêtres, plus juſtes que les Loix, qui accordent tant d'heures, tant de jours, tant de remiſes? Nos peres étoient ſans doute des ſtupides, ou des eſprits peſants; mais nous qui ſçavons nous expliquer bien plus nettement, comprendre bien plus vîte, juger bien plus équitablement, nous expédions les cauſes en moins d'heures, qu'ils n'y employoient de jours. Où êtes-vous, Regulus, vous qui par vos brigues, obteniez de tous les Juges, ce que très-peu d'entr'eux accordent aux obligations de leurs charges? Pour moi, toutes les fois que je ſuis Juge (ce qui m'arrive plus ſouvent que d'être Avocat), je donne libérale-

ment tout le tems qu'on me demande. Je trouve qu'il y a de la témérité à deviner combien doit durer une cause que l'on n'a point entendue, à prescrire des bornes à l'explication d'une affaire qu'on ne sçait pas : & je suis persuadé que la religion d'un bon Juge, lui fait compter la patience entre ses premiers devoirs; & pour une des plus importantes parties de la justice. *Mais on dit beaucoup de choses inutiles. Soit*; & *ne* vaut-il pas mieux les entendre, que de ne pas laisser dire toutes celles qui peuvent être nécessaires? D'ailleurs, par où connoître leur inutilité, quand elles n'ont point encore été dites? Il faut réserver pour nos conversations, toutes ces choses, & plusieurs autres semblables vices du tems : car l'amour du bien public vous fait désirer aussi-bien qu'à moi, de voir réformer des usages qu'il seroit fort difficile d'abolir tout-à-fait. Venons maintenant à nos familles. Tout va-t'il bien dans la vôtre? Il n'y a rien de nouveau dans la mienne. Mais du caractère dont je suis, plus je joüis d'un bien, plus il me devient précieux; plus je souffre une peine, & plus elle me devient légere. Adieu.

LETTRE III.

A Verus.

JE vous rends graces de la bonté que vous avez, de faire valoir la petite Terre que j'ai autrefois donnée à ma nourrice. Lorſque je lui en fis don, elle valloit cent mille ſeſterces * : enſuite la diminution du revenu en avoit diminué le fond, qui revienda par vos ſoins à ſon premier état. Souvenez-vous ſurtout, que ce ne ſont ni les arbres, ni la terre, que je vous recommande (quoiqu'ils entrent auſſi dans ma recommandation), mais mon petit préſent. Celle qui l'a reçû, n'a pas plus d'intérêt qu'il produiſe beaucoup, que moi qui l'ai donné. Adieu.

LETTRE IV.

A Calphurnie.

JAMAIS je ne me ſuis tant plaint de mes affaires, que lorſqu'elles ne m'ont permis, ni de vous accompagner

* Environ dix mille livres de notre monnoye.

quand votre ſanté vous obligea de partir pour la Campanie, ni du moins de vous ſuivre peu de jours après que vous fûtes partie. C'étoit principalement dans ce tems que j'euſſe déſiré le plus d'être avec vous, pour juger par mes yeux, ſi vos forces revenoient, ſi ce corps délicat ſe rétabliſſoit, & comment votre tempéramment s'accommodoit, ſoit de la ſolitude, ſoit des douceurs & de l'abondance * de ce ſéjour. Quand vous ſeriez dans la meilleure ſanté, je ne ſoutiendrois qu'avec chagrin votre abſence; car c'eſt un état fort triſte & fort inquiet, que de paſſer quelquefois des heures, ſans ſçavoir des nouvelles de ce qu'on aime le mieux. Mais abſente & malade, vous m'allarmez de plus d'une maniere. Il n'eſt rien que je n'appréhende & que je ne m'imagine; & ſelon la coûtume de ceux que la crainte a ſaiſis, tout ce qui me fait le plus trembler, eſt ce que j'ai le plus de penchant à croire. C'eſt pourquoi je vous conjure avec la derniere inſtance, de prévenir mon inquiétude, par une & même par deux lettres chaque jour. Je me raſſurerai du moins tant que je lirai:

* Le texte ne détermine pas cette abondance; mais on ne peut guères l'entendre, que du gibier & des fruits.

mais je retomberai dans mes premieres allarmes dès que j'aurai lû. Adieu.

LETTRE V.

A Ursus.

JE vous avois écrit, que l'on avoit accordé à Varenus la permission de faire entendre ses témoins. Ce décret a paru juste aux uns, injuste aux autres. Licinius Nepos, Préteur, a été de ce dernier avis; & il l'a soutenu avec plus d'opiniâtreté que personne. Dans la premiere assemblée du Sénat, tenue depuis, & où il s'agissoit de toute autre chose, il a fait un long discours sur ce sujet, & a traité de nouveau la question jugée. Il a même ajoûté, qu'il falloit prier les Consuls de vouloir bien demander au Sénat, si son intention étoit qu'à l'avenir on en usât à l'égard du péculat comme à l'égard de la brigue; & que dans l'une & l'autre accusation, il fût permis à l'accusé, aussi-bien qu'à l'accusateur, de produire des témoins. Bien des gens n'ont pas goûté cette remontrance, qu'ils ont trouvée faite à contre-tems & après coup. Ils n'ont pû

souffrir que Licinius, ayant laissé passer l'occasion naturelle de s'opposer au décret, revînt blâmer ce qui étoit fait, & ce qu'il avoit pû prévenir. Jubentius Celsus, Préteur, n'épargna, ni les paroles, ni le ton, pour lui faire sentir qu'il ne lui appartenoit pas de s'ériger en réformateur du Sénat. Nepos répondit; Celsus répliqua; & ni l'un ni l'autre ne ménagea les injures. Je ne veux pas répéter ce que je n'ai pû sans chagrin leur ouïr dire. Jugez si je puis approuver la conduite de quelques-uns de nos Sénateurs, que le plaisir de les entendre, faisoit courir tantôt du côté de Celsus, tantôt de celui de Nepos, à mesure que l'un ou l'autre parloit; & qui tantôt les irritoient & les animoient, & tantôt sembloient les appaiser & les reconcilier; ou qui enfin réclamoient souvent la protection de Trajan pour l'un ou pour l'autre, & quelquefois pour tous les deux, comme si l'on eût été à un spectacle *. Mais ce qui m'a semblé le plus indigne, c'est que l'un étoit instruit de ce que l'autre avoit préparé; car Celsus tenoit à la main sa réponse dans une grande feuille; & Népos avoit sa réplique

* Dans les combats de gladiateurs, le peuple demandoit quelquefois grace pour l'un des combattans.

écrite ſur ſes tablettes. L'indiſcrétion de leurs amis les a ſi bien ſervis, que ces deux hommes qui ſe devoient quereller, ſçavoient ce qu'ils ſe devoient dire, comme s'ils ſe le fuſſent communiqué. Adieu.

LETTRE VI.

A Fundanus.

JAMAIS je ne vous ai tant ſouhaité à Rome que dans l'occaſion préſente; & vous ne pouvez me faire plus de plaiſir que de vous y rendre. J'ai beſoin d'un ami qui ſeconde mes deſſeins, & qui partage mes fatigues & mes inquiétudes. Jules Naſon ſe met ſur les rangs pour demander les dignités. Il a beaucoup de concurrents; il en a d'un mérite qui ne fera pas moins d'obſtacle à ſes prétentions, que d'honneur à ſes ſuccès. Je me trouve donc ſuſpendu entre la crainte & l'eſpérance, & j'oublie que j'ai été Conſul; car il me ſemble que je commence à ſolliciter les Charges que j'ai remplies. Naſon mérite bien ces ſentimens par l'ancienne amitié qu'il a pour moi. Celle que j'ai

pour lui, n'eſt pas un bien qu'il ait hérité de ſon pere; car ſon pere & moi, nous étions d'âge trop différent, pour avoir pû être amis; mais cependant c'eſt à ſon pere que cette amitié doit ſa naiſſance. On me le montroit dans ma plus tendre jeuneſſe, comme un homme digne de vénération. Il n'aimoit pas ſeulement les lettres, il chériſſoit ceux qui les cultivoient. On le voyoit preſque tous les jours venir aux leçons de Quintilien & de Nicetes, alors mes Profeſſeurs. C'étoit d'ailleurs un homme de poids, d'une grande diſtinction, & tel que ſa mémoire devroit aujourd'hui ſervir très-utilement ſon fils. Mais dans le Sénat, beaucoup de perſonnes ne l'ont pas connu; & beaucoup d'autres qui l'ont connu, ne font cas que des vivans. Naſon doit donc, ſans trop compter ſur la gloire de ſon pere, qui lui donnera plus de luſtre que de crédit, mettre tout en uſage. Il ſemble qu'il s'y ſoit attendu, & qu'il ait prévû cette conjonćture. Il a fait des amis & il les a cultivé; je ſuis un de ceux à qui il s'eſt le plus attaché, & qu'il ſemble avoir voulu prendre pour modéle, dès qu'il a été en état de pouvoir choiſir. Je ne plaide point, qu'il ne coure à l'Audience. Je ne lis point d'ou-

vrages en public, qu'il ne ſoit aſſis à mes côtés. Je n'en compoſe point, qu'il ne vienne des premiers me demander à les voir. Son frere avoit pour moi le même attachement ; il a perdu ce frere ; & je dois le remplacer. Je regrette celui-là, que la mort nous a enlevé avant le tems : je plains celui-ci, à qui un frere ſi eſtimable manque au beſoin, & qui ſe voit réduit à ne plus rien attendre que de ſes ſeuls amis. J'exige donc de votre amitié, que vous veniez au plutôt fortifier ma ſollicitation de la vôtre. J'ai grand intérêt de vous montrer par-tout, & d'aller par-tout avec vous. On a pour vous une telle conſidération, que je m'imagine que mes priéres, ſi les vôtres les ſoutiennent, ſeront plus efficaces auprès de mes amis même. Rompez toutes ſortes d'engagemens ; vous vous devez à moi dans cette conjoncture. La confiance que j'ai en vous, mon crédit qui ſe trouve commis, vous en ſollicitent. Je m'intéreſſe vivement pour ce Magiſtrat futur, & tout le monde le ſçait. C'eſt moi qui pourſuis la Charge ; c'eſt ſur moi que tombe le riſque du ſuccès. En un mot, ſi on accorde à Naſon ce qu'il demande, il en aura tout l'honneur, & moi toute la honte, ſi on le lui refuſe. Adieu.

LETTRE VII.

A Calphurnie.

VOus me mandez que mon absence vous cause beaucoup d'ennui, que vous ne trouvez de soulagement qu'à lire mes ouvrages, & souvent à les mettre à ma place auprès de vous. Je suis ravi que vous me desiriez si ardemment, & que ces sortes de consolations ayent quelque pouvoir sur votre esprit. Pour moi, je lis, je relis vos lettres, & les reprends de tems en tems, comme si c'en étoit de nouvelles; mais elles ne servent qu'à rendre plus vif, le chagrin que j'ai de ne vous point voir; car quelle douceur ne doit-on point trouver dans la conversation d'une personne dont les lettres ont tant de charmes? Ne laissez pas pourtant de m'écrire souvent, quoique cela me fasse une sorte de plaisir qui me tourmente. Adieu.



Lettre VIII.

A Priſcus.

Vous connoiſſez Attilius Creſcens; vous l'aimez ; car y a-t'il dans Rome quelque perſonne de conſidération qui ne le connoiſſe & qui ne l'aime? Pour moi, je ne l'aime pas comme l'aiment la plûpart des autres; mais de tout mon cœur. Les villes dont nous ſommes originaires, ne ſont qu'à une journée l'une de l'autre. Notre amitié a commencé dès nos plus jeunes années; & cette ſorte d'amitié, eſt ordinairement la plus vive : le tems & la raiſon n'ont fait que l'augmenter. Tous ceux qui nous connoiſſent un peu, le ſçavent; car il ſe vante par-tout de ma tendreſſe pour lui; & je ne laiſſe ignorer à perſonne, combien ſon honneur, ſon repos & ſa fortune m'intéreſſent. Juſques-là qu'un jour qu'il me marquoit ſon inquiétude, ſur ce qu'un homme dont il avoit lieu de craindre quelque inſulte, alloit entrer en exercice de la Charge de Tribun du Peuple, je ne pûs

m'empêcher de lui répondre :

Tant que je joüirai de la clarté du jour ;
Jamais sur ces vaisseaux n'appréhendez d'outrages. *

Pourquoi tout cela ? Pour vous apprendre, que moi vivant, on ne peut offenser Attilius. Vous me direz encore, à quoi bon cela ? Valerius Varus lui devoit de l'argent ; il est mort, & a fait Maxime son héritier. Quoique Maxime soit de mes amis, il est encore plus des vôtres. Je vous conjure donc, & j'exige de vous, au nom de notre amitié, que vous fassiez ensorte, qu'Attilius soit entierement remboursé de tout ce qui lui est dû, en principal & en intérêts échus depuis plusieurs années. C'est un homme très-éloigné d'envier le bien d'autrui ; mais il ne néglige pas le sien, & n'exerce aucun emploi lucratif. Sa frugalité fait tout son revenu : car il ne s'attache aux belles lettres où il excelle, que pour son plaisir ou pour sa gloire. La plus petite perte lui est d'autant plus onéreuse, qu'il lui est plus difficile de la réparer. Tirez-nous l'un & l'autre de cet embarras. Ne m'empêchez pas de joüir de la douceur & des agrémens de

* Vers d'Homere.

sa conversation ; car je ne puis voir mélancolique, celui dont la gayeté fait toute la mienne. Enfin vous connoissez son enjouement ; prenez garde, je vous supplie, qu'une injustice ne le change en chagrin & en colere. Par la vivacité de sa tendresse, jugez quelle seroit la vivacité de son ressentiment. Une ame aussi grande & aussi noble ne pardonnera pas une injustice qui lui seroit si préjudiciable ; & s'il pouvoit la pardonner, je la regarderois moi, comme si on me l'avoit faite, ou plutôt j'en serois plus indigné, que si je l'avois moi-même reçue. Après tout, pourquoi ces plaintes & ces menaces anticipées ? Il est bien plus sûr de finir comme j'ai commencé, & de vous supplier de mettre tout en usage, pour ne pas donner sujet de croire, ni à lui (ce que je crains plus qu'on ne peut dire) que j'aye négligé ses intérêts, ni à moi, que vous ayez négligé les miens. Vous en viendrez à bout, si vous prenez l'un autant à cœur, que je prends l'autre. Adieu.



LETTRE IX.

A Tacite.

VOus me recommandez d'appuyer Jules Nafon, qui afpire aux Charges. A moi, me recommander Nafon! c'eft comme fi vous me recommandiez à moi-même. Je vous excufe pourtant, & vous le pardonne; car je vous euffe fait la même recommandation, fi je me fuffe trouvé abfent de Rome dans un tems où vous y auriez été. C'eft le propre de la tendre amitié, de croire tout néceffaire. Je vous confeille de folliciter les autres, & je vous promets de feconder & de foutenir vos recommandations de toutes les miennes. Adieu.

LETTRE X.

A Albin.

J'AI été chez ma belle-mere à fa maifon d'Alfium, qui étoit autrefois à Virginius Rufus. Ce lieu a renouvellé ma douleur & les regrets que j'ai de la

perte d'un si grand homme. Il se plaisoit dans cette retraite; & il avoit coûtume de l'appeller l'asile de sa vieillesse. De quelque côté que je me tournasse, mon esprit & mes yeux le cherchoient. J'ai eu envie même de voir son tombeau, & je me suis repenti de l'avoir vû; car il est encore imparfait; & il ne faut pas s'en prendre à l'importance de l'ouvrage, qui est très-peu de chose, ou plutôt qui n'est rien; mais à la négligence de celui à qui le soin en a été confié. J'entre dans une colere mêlée de compassion, quand je vois négliger tout ce qui nous reste d'un homme dont la gloire est répandue par toute la terre; quand je vois ses cendres, dix ans après sa mort, abandonnées, sans inscription & sans honneur. Il avoit pourtant pris lui-même la précaution d'ordonner que l'on gravât sur son tombeau, ces deux vers, où la plus belle action de sa vie, action véritablement immortelle & divine, est marquée:

Cy gît, qui de Vindex réprimant l'attentat;
Voulut, non subjuguer, mais affranchir l'Etat.

Il y a si peu de fonds à faire sur les amis; les morts sont si-tôt oubliés, que nous devons prendre sur nous le soin

de notre tombeau, & prévenir les plus justes devoirs de nos héritiers. Car comment ne pas craindre ce que nous voyons être arrivé à Virginius, dont le mérite ne sert qu'à faire mieux connoître, & l'outrage, & toute son indignité? Adieu.

LETTRE XI.

A Maxime.

O JOUR heureux! le Préfet de la Ville m'ayant choisi pour un de ses Assesseurs, j'ai entendu plaider l'un contre l'autre, deux jeunes hommes d'une grande espérance, & nés avec des dispositions excellentes, Fuscus Salinator & Numidus Quadratus. On ne peut trop les admirer; & ils ne feront pas seulement honneur à notre siécle, mais aux belles-lettres même. Ils ont l'un & l'autre une probité surprenante, une fermeté judicieuse, un air noble: leur langage est pur, leur voix mâle, leur mémoire sûre: enfin la délicatesse de leur discernement répond bien à l'étendue de leur esprit. Tout cela m'a causé un véritable plaisir; mais ce qui m'en a fait le plus, c'est qu'ils avoient tous deux

les yeux attachés sur moi, comme sur leur guide, comme sur leur maître, & que les auditeurs croyoient les voir marcher sur mes traces. O jour heureux (car je ne puis m'empêcher de le répéter)! O jour que je dois compter entre les plus fortunés de ma vie! Qu'y a-t'il en effet de plus heureux pour le Public, que de voir de jeunes gens d'une naissance illustre, chercher à se faire une réputation & un nom par les lettres? Qu'y a-t'il de plus heureux pour moi, que de me voir choisi pour modéle, par ceux qui veulent se former à la vertu? Mais pour goûter éternellement cette joye, je prie les Dieux, & je vous en prends à témoin, que tous ceux qui m'estimeront assez pour me vouloir suivre, puissent me devancer. Adieu.

LETTRE XII.

A Fabatus, ayeul de sa femme.

VOUS ne devez pas me recommander avec ménagement ceux que vous jugez dignes de votre protection. Il vous sied aussi bien d'être utile à beaucoup de gens, qu'à moi d'acquitter tou-

tes les obligations dont vous pouvez être chargé. Comptez que je rendrai à Vectius Priſcus tous les ſervices dont je ſerai capable, particulierement dans ma ſphére; c'eſt-à-dire, dans le Tribunal des Centumvirs. Vous m'ordonnez d'oublier les lettres que vous m'avez (dites-vous) écrites à cœur ouvert; mais il n'en eſt point dont je conſerve le ſouvenir ſi précieuſement. Je leur dois le plaiſir de ſentir combien vous m'aimez, lorſque je vois que vous en uſez avec moi, comme vous aviez coûtume de faire avec votre fils. Je ne feindrai pas même de vous avoüer, qu'elles me flattent d'autant plus, que je n'avois rien à me reprocher; car j'avois exactement ſatisfait à tout ce que vous m'avez commandé. Je vous ſupplie donc, & je vous conjure de vouloir bien me traiter avec la même franchiſe, & de ne m'épargner pas les reproches, quand vous me ſoupçonnerez de vous avoir manqué: je dis que vous me ſoupçonnerez; car je ne vous manquerai jamais. En effet, nous en retirerons tous deux la ſatisfaction de connoitre, vous, que je ne les ai pas mérités; moi, qu'ils ne partent que de l'excès votre tendreſſe. Adieu.

LETTRE XIII.

A Urſus.

AVEZ-VOUS jamais vû perſonne plus perſécuté que mon ami Varenus, qui a été obligé de ſoutenir, & pour ainſi dire, de demander encore une fois ce qu'il avoit déja obtenu avec beaucoup de peine? Les Bithiniens ont eu l'audace, non-ſeulement de porter aux Conſuls des plaintes, contre le décret du Sénat, mais encore d'en parler fort indignement à l'Empereur, qui n'étoit pas préſent, quand ce décret fut rendu; & après avoir été renvoyés au Sénat, ils ne ſe ſont pas rebutés. Claude Capiton parla le premier avec plus d'indiſcrétion que de fermeté, en homme qui déclamoit ouvertement contre un décret du Sénat dans le Sénat même. Fronto Catius répondit d'une maniere ſage & judicieuſe. Le Sénat lui-même s'eſt admirablement conduit; car ceux qui avant le décret avoient été d'avis de refuſer à Varenus ce qu'il demandoit, ont après le décret déclaré dans leurs opinions, qu'on ne pouvoit pas

lui refuser ce qu'il avoit obtenu. Ils ont cru que lorsque l'affaire étoit indécise, chacun avoit pû opiner selon ses lumieres; *mais* qu'après la décision, l'avis qui avoit prévalu, devoit être l'avis de tout le monde. Acilius Rufus seulement, & avec lui sept ou huit autres; ou, si vous voulez que je parle juste, sept autres sont demeurés dans leur premier sentiment. Il y en avoit dans ce petit nombre, dont la gravité affectée, ou pour mieux dire contrefaite, excitoit la risée. Jugez pourtant par tout ce que nous coûte cette espèce d'escarmouche, quels assauts j'aurai à soutenir dans le véritable combat. Adieu.

Lettre XIV.

A Mauricus.

Vous me priez d'aller à votre maison de Formium. J'irai à condition que vous ne vous dérangerez point pour moi; condition que je prétens bien être réciproque. Ce ne sont ni vos mers, ni vos rivages; c'est vous, c'est le loisir & la liberté que je cherche. Sans cela, il vaudroit mieux demeurer

à Rome. Il n'y a point de milieu ; il faut tout faire, ou à ſon gré, ou au gré d'autrui. Tel eſt mon caractère, je ne veux rien à demi : je veux tout un, ou tout autre. Adieu.

LETTRE XV.

A Romanus.

IL eſt arrivé une fort plaiſante choſe pendant que nous étions tous deux abſents ; mais on m'en a fait le conte preſqu'auſſi-tôt. Paſſienus Paulus, Chevalier Romain d'une grande conſidération, & très-ſçavant, fait des vers élégiaques : il tient cela de famille. Il eſt du pays de Properce ; & même il le compte entre ſes. ancêtres. Il liſoit en public un ouvrage qui commençoit par ces mots : *Priſcus, vous ordonnez.....* A cela, Jabolenus Priſcus, qui ſe trouva là préſent, comme intime ami de Paulus, ſe preſſe de répondre : *Moi ! je n'ordonne rien.* Imaginez-vous les éclats de rire, & les plaiſanteries qui ſuivirent. Auſſi Jabolenus n'a pas l'eſprit fort ſain. Cependant il remplit les devoirs publics : on le prend

pour Juge, on le consulte ; ce qui rend encore & plus ridicule & plus remarquable ce qu'il fit alors. L'extravagance d'autrui ne laissa pas de répandre du *froid* sur la lecture de Paulus ; tant il importe à ceux qui doivent lire des ouvrages en public, non seulement d'être sensés, mais même de n'y inviter que des personnes qui le soient. Adieu.

LETTRE XVI.

A Tacite.

VOus me priez de vous apprendre au vrai, comment mon oncle est mort, afin que vous en puissiez instruire la postérité. Je vous en remercie ; car je conçois que sa mort sera suivie d'une gloire immortelle, si vous lui donnez place dans vos écrits. Quoiqu'il ait péri par une fatalité, qui a désolé de très-beaux pays, & que sa perte, causée par un accident mémorable, & qui lui a été commun avec des Villes & des Peuples entiers, doive éterniser sa mémoire ; quoiqu'il ait fait bien des ouvrages qui dureront toujours, je compte pourtant que l'immortalité des vôtres contribuera

beaucoup à celle qu'il doit attendre. Pour moi, j'eſtime heureux ceux à qui les Dieux ont accordé le don, ou de faire des choſes dignes d'étre écrites, ou d'en écrire de dignes d'être lûes: & plus heureux encore ceux qu'ils ont favoriſés de ce double avantage. Mon oncle tiendra ſon rang entre les derniers, & par vos écrits, & par les ſiens; & c'eſt ce qui m'engage à exécuter plus volontiers des ordres que je vous aurois demandés. Il étoit à Miſène, où il commandoit la flotte. Le vingt-troiſiéme d'Août, environ une heure après midi, ma mere l'avertit qu'il paroiſſoit un nuage d'une grandeur & d'une figure extraordinaire. Après avoir été quelque temps couché au Soleil, ſelon ſa coûtume, & avoir bû de l'eau froide, il s'étoit jetté ſur un lit, où il étudioit. Il ſe leve, & monte en un lieu d'où il pouvoit aiſément obſerver ce prodige. Il étoit difficile de diſcerner de loin de quelle montagne ce nuage ſortoit. L'événement a découvert depuis que c'étoit du Mont Véſuve. Sa figure approchoit de celle d'un arbre, & d'un Pin plus que d'aucun autre; car après s'être élevé fort haut en forme de tronc, il étendoit une eſpèce de branches. Je m'imagine qu'un vent ſoûterrain le pouſſoit d'abord avec

impétuosité, & le soutenoit. Mais soit que l'impression diminuât peu à peu, soit que ce nuage fût affaissé par son propre poids, on le voyoit se dilater & se répandre. Il paroissoit tantôt blanc, tantôt noirâtre, & tantôt de diverses couleurs, selon qu'il étoit plus chargé, ou de cendre ou de terre. Ce prodige surprit mon oncle, qui étoit très-sçavant; & il le crut digne d'être examiné de plus près. Il commande que l'on appareille sa frégate légere, & me laisse la liberté de le suivre. Je lui répondis que j'aimois mieux étudier; & par hazard il m'avoit lui-même donné quelque chose à écrire. Il sortoit de chez lui ses tablettes à la main, lorsque les troupes de la flotte qui étoient à Rétine, effrayées par la grandeur du danger (car ce Bourg est précisément sur Misène, & on ne s'en pouvoit sauver que par la mer), vinrent le conjurer de vouloir bien les garentir d'un si affreux péril. Il ne changea pas de dessein, & poursuivit avec un courage héroïque ce qu'il n'avoit d'abord entrepris que par simple curiosité. Il fait venir des galeres, monte lui-même dessus, & part, dans le dessein de voir quel secours on pouvoit donner non-seulement à Rétine, mais à tous les autres Bourgs de cette côte, qui sont en grand nombre à

cause de sa beauté. Il se presse d'arriver au lieu d'où tout le monde fuit, & où le péril paroissoit plus grand ; mais avec une telle liberté d'esprit, qu'à mesure qu'il appercevoit quelque mouvement, ou quelque figure extrordinaire dans ce prodige, il faisoit ses observations & les dictoit. Déja sur ces vaisseaux voloit la cendre plus épaisse & plus chaude, à mesure qu'ils approchoient. Déja tomboient autour d'eux des pierres calcinées & des cailloux tout noirs, tout brûlés, tout pulvérisés par la violence du feu. Déja la mer sembloit refluer, & le rivage devenir inaccessible par des morceaux entiers de montagnes, dont il étoit couvert ; lorsqu'après s'être arrêté quelques momens, incertain s'il retourneroit, il dit à son Pilote, qui lui conseilloit de gagner la pleine mer : *La fortune favorise le courage. Tournez du côté de Pomponianus.* Pomponianus étoit à Stabie, en un endroit séparé par un petit golphe, que forme insensiblement la mer sur ces rivages qui se courbent. Là, à la vûe du péril qui étoit encore éloigné, mais qui sembloit s'approcher toujours, il avoit retiré tous ses meubles dans ses vaisseaux, & n'attendoit, pour s'éloigner, qu'un vent moins contraire. Mon oncle, à qui ce même vent

avoit été très-favorable, l'aborde, le trouve tout tremblant, l'embrasse, le rassure, l'encourage; & pour dissiper, par sa sécurité, la crainte de son ami, il se fait porter au bain. Après s'être baigné, il se met à table, & soupe avec toute sa gayeté, ou (ce qui n'est pas moins grand) avec toutes les apparences de sa gayeté ordinaire. Cependant on voyoit luire de plusieurs endroits du Mont Vésuve, de grandes flammes & des embrasemens, dont les ténébres augmentoient l'éclat. Mon oncle, pour rassurer ceux qui l'accompagnoient, leur disoit, que ce qu'ils voyoient brûler, c'étoit des villages que les paysans allarmés avoient abandonnés, & qui étoient demeurés sans secours. Ensuite il se coucha & dormit d'un profond sommeil; car comme il étoit puissant, on l'entendoit ronfler de l'antichambre. Mais enfin la cour par où l'on entroit dans son appartement, commençoit à se remplir si fort de cendres, que pour peu qu'il eût resté plus long-temps, il ne lui auroit plus été libre de sortir. On l'éveille; il sort, & va rejoindre Pomponianus & les autres qui avoient veillé. Ils tiennent conseil, & délibe-rent s'ils se renfermeront dans la mai-son, ou s'ils tiendront la campagne ;

car les maiſons étoient tellement ébranlées par les fréquents tremblemens de terre, que l'on auroit dit, qu'elles étoient arrachées de leurs fondemens, & jettées tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, & puis remiſes à leurs places. Hors de la ville, la chûte des pierres, quoique légeres & deſſéchées par le feu, étoit à craindre. Entre ces périls, on choiſit la raſe campagne. Chez ceux de ſa ſuite, une crainte ſurmonta l'autre; chez lui, la raiſon la plus forte l'emporta ſur la plus foible. Ils ſortent donc, & ſe couvrent la tête d'oreillers attachés avec des mouchoirs; ce fut toute la précaution qu'ils prirent contre ce qui tomboit d'en haut. Le jour recommençoit ailleurs; mais dans le lieu où ils étoient, continuoit une nuit la plus ſombre & la plus affreuſe de toutes les nuits, & qui n'étoit un peu diſſipée que par la lueur d'un grand nombre de flambeaux, & d'autres lumieres. On trouva bon de s'approcher du rivage, & d'examiner de près, ce que la mer permettoit de tenter; mais on la trouva encore fort groſſe & fort agitée d'un vent contraire. Là, mon oncle ayant demandé de l'eau, & bû deux fois, ſe coucha ſur un drap qu'il fit étendre. Enſuite des flammes qui paru-

rent plus grandes, & une odeur de souffre qui annonçoit leur approche, mirent tout le monde en fuite. Il se leve appuyé sur deux valets, & dans le moment tombe mort. Je m'imagine qu'une fumée trop épaisse le suffoqua d'autant plus aisément, qu'il avoit la poitrine foible, & souvent la respiration embarrassée. Lorsque l'on commença à revoir la lumiere (ce qui n'arriva que trois jours après), on retrouva au même endroit son corps entier, couvert de la même robe qu'il portoit quand il mourut; & dans la posture, plutôt d'un homme qui repose, que d'un homme qui est mort. Pendant ce temps, ma mere & moi nous étions à Misène: mais cela ne regarde plus votre histoire: vous ne voulez être informé que de la mort de mon oncle. Je finis donc, & je n'ajoûte plus qu'un mot; c'est que je ne vous ai rien dit, ou que je n'aye vû, ou que je n'aye appris dans ces momens, où la vérité de l'action qui vient de se passer n'a pû encore être altérée. C'est à vous de choisir ce qui vous paroîtra plus important. Il y a bien de la difference entre écrire une lettre, ou une histoire; entre écrire pour un ami, ou pour la postérité. Adieu.

LETTRE XVII.

A Reſtitutus.

JE ne puis m'empêcher de vous ouvrir mon cœur dans cette lettre, puiſque je ne l'ai pû autrement, ſur le petit chagrin que j'ai reçû dans une aſſemblée, où un de mes amis m'avoit invité. On y liſoit un ouvrage excellent. Deux ou trois hommes éloquens, ſelon eux, & ſelon un fort petit nombre de gens, écoutoient, comme s'ils euſſent été ſourds & muets; ils ne remuerent pas les lévres, ils ne firent point le moindre geſte, ne ſe leverent pas même, pour ſe délaſſer d'être aſſis. Eſt-ce gravité? eſt-ce goût? Ou plutôt eſt-ce pareſſe ou orgueil? Quel travers! Et pour dire encore mieux, quelle folie, de paſſer tout un jour à offenſer un homme chez qui vous n'êtes venu, que pour lui témoigner votre eſtime & votre amitié! Mais vous êtes plus éloquent que lui, vous devez d'autant moins lui porter envie; car envier, c'eſt ſe reconnoître inférieur. En un mot, ſoyez ou plus, ou moins, ou auſſi habile;

vous avez également intérêt à loüer celui qui vous ſurpaſſe, que vous ſurpaſſez, ou qui vous égale : celui qui vous ſurpaſſe, puiſque vous ne pouvez mériter de loüanges, s'il n'en eſt pas digne ; celui que vous ſurpaſſez ou qui vous égale, puiſque la gloire qui lui revient, rehauſſe néceſſairement la vôtre. Pour moi, je ne refuſe mon eſtime, ni mon admiration, à aucun de ceux qui s'efforcent de ſe diſtinguer par les Belles-Lettres. Je ſçai combien l'entrepriſe eſt difficile, pénible, rebutante ; & que ceux qui n'en font point aſſez de cas, n'y réuſſiſſent jamais. Peut-être ſerez-vous d'un autre avis, quoique je ne connoiſſe perſonne, qui rende plus d'honneur aux lettres, & plus de juſtice aux ouvrages d'autrui ; & c'eſt pourquoi je vous ai choiſi pour vous confier un chagrin, que vous voudrez bien partager avec moi. Adieu.



LETTRE XVIII.

A Sabin.

VOus me priez de plaider la cauſe des Firmiens ; je le ferai quoique je ſois ſurchargé d'affaires. J'ai trop de paſſion de mettre au nombre de mes clients une auſſi illuſtre Colonie, & de vous rendre un ſervice qui vous eſt ſi agréable. Comment pourrois-je vous refuſer quelque choſe, ſur tout quand vous demandez pour votre Patrie, vous qui (ſi l'on vous en veut croire) avez recherché dans mon amitié de l'honneur & de l'appui tout enſemble ? Qu'y a-t'il de plus honnête que les prieres d'un bon Citoyen, & de plus fort que celles d'un bon ami ? Vous pouvez donc m'engager à vos Firmiens, ou plutôt aux nôtres. Quand la conſidération où eſt leur ville, ne me les feroit pas juger dignes de mon attachement & de mes ſoins, je ne pourrois me défendre d'avoir une très-haute eſtime, pour des gens, à qui un homme ſi eſtimable doit ſa naiſſance & ſon éducation. Adieu.

LETTRE XIX.

A Nepos.

SÇAVEZ-VOUS que les terres ont augmenté de prix, particuliérement aux environs de Rome? La cauſe de cette augmentation ſubite, eſt un déſordre dont on a ſouvent parlé, & qui, dans la derniére aſſemblée pour l'élection des Magiſtrats, donna lieu à un réglement qui fait grand honneur au Sénat. Il défend à ceux qui demandent les Charges, de donner des repas, d'envoyer des préſens, de conſigner de l'argent. De ces abus, les deux premiers étoient venus à un excès, que l'on ne prenoit pas même la peine de déguiſer: l'autre ſe cachoit un peu plus, mais n'étoit pas moins connu. Homulus notre ami, profitant de cette diſpoſition du Sénat, quand ſon tour d'opiner fut venu, ſupplia les Conſuls de vouloir bien informer l'Empereur de ce que tout le monde ſouhaitoit; & d'en obtenir qu'il remédiât à ces maux, comme il avoit remédié aux autres. Il y a pourvû; ſon Edit réprime les dépenſes & les brigues honteuſes. Il

veut que ceux qui aſpirent aux dignités, ayent au moins le tiers de leur bien en fond de terre. Il a cru qu'il étoit indécent (comme il l'eſt en effet), que ceux qui demandent les Magiſtratures à Rome, ne regardent Rome & l'Italie que comme un lieu de paſſage, ou plutôt que comme une Hôtellerie où l'on ſe retire ſur la route. C'eſt donc un concours général de ceux qui ſongent aux Charges. Ils achetent tout ce qu'ils apprennent être à vendre ; & par l'empreſſement qu'ils ont d'acheter, ils donnent envie de vendre à ceux qui n'y ſongeoient pas. C'eſt pourquoi, ſi vous êtes dégoûté des terres que vous avez en Italie, voici la ſaiſon de vous en défaire avantageuſement, & d'en avoir à bon marché dans les autres Provinces où nos Magiſtrats futurs vendent, pour acheter ici. Adieu.

LETTRE XX.

A Tacite.

LA lettre que je vous ai écrite ſur la mort de mon oncle, dont vous aviez voulu être inſtruit, vous a (dites-vous)

donné beaucoup d'envie de ſçavoir quelles allarmes & quels dangers j'eſſuyai à Miſène, où j'étois reſté; car c'eſt là que j'ai quitté mon hiſtoire.

Quoiqu'au ſeul ſouvenir, je ſois ſaiſi d'horreur;
Je commence .... *

Après que mon oncle fut parti, je continuai l'étude, qui m'avoit empêché de le ſuivre. Je pris le bain, je ſoupai, je me couchai, & dormis peu, & d'un ſommeil fort interrompu. Pendant pluſieurs jours, un tremblement de terre s'étoit fait ſentir, & nous avoit d'autant moins étonnés, que les bourgades, & même les villes de la Campanie y ſont fort ſujettes. Il redoubla pendant cette nuit avec tant de violence, qu'on eût dit que tout étoit, non pas agité, mais renverſé. Ma mere entra bruſquement dans ma chambre, & trouva que je me levois, dans le deſſein de l'éveiller, ſi elle eût été endormie. Nous nous aſſeyons dans la cour, qui ne ſépare le bâtiment d'avec la mer, que par un fort petit eſpace. Comme je n'avois que dix-huit ans, je ne ſçai ſi je dois appeller fermeté ou imprudence ce que je fis: je demandai Tite Live; je me mis à le lire, & je

* Vers de l'Enéïde de Virgile.

continuai à l'extraire, ainſi que j'aurois pû faire dans le plus grand calme. Un ami de mon oncle ſurvient; il étoit nouvellement arrivé d'Eſpagne pour le voir. Dès qu'il nous apperçoit, ma mere & moi, aſſis, moi un livre à la main, il nous reproche, à elle ſa tranquillité, à moi ma confiance. Je n'en levai pas les yeux de deſſus mon livre. Il étoit déja ſept heures du matin, & il ne paroiſſoit encore qu'une lumiere foible, comme une eſpèce de crépuſcule. Alors les bâtimens furent ébranlés avec de ſi fortes ſecouſſes, qu'il n'y eut plus de ſûreté à demeurer dans un lieu à la vérité découvert, mais fort étroit. Nous prenons le parti de quitter la Ville : le peuple épouvanté nous ſuit en foule, nous preſſe, nous pouſſe; & ce qui, dans la frayeur, tient lieu de prudence, chacun ne croit rien de plus ſûr que ce qu'il voit faire aux autres. Après que nous fûmes ſortis de la Ville, nous nous arrêtons ; & là, nouveaux prodiges, nouvelles frayeurs. Les voitures que nous avions emmenées avec nous, étoient à tout moment ſi agitées, quoiqu'en pleine campagne, qu'on ne pouvoit même, en les appuyant avec de groſſes pierres, les arrêter en une place. La mer ſembloit ſe renverſer ſur elle-

même, & être comme chassée du rivage par l'ébranlement de la terre. Le rivage en effet étoit devenu plus spacieux, & se trouvoit rempli de différens poissons demeurés à sec sur le sable. A l'opposite, une nuë noire & horrible, crevée par des feux qui s'élançoient en serpentant, s'ouvroit & laissoit échapper de longues fusées semblables à des éclairs, mais qui étoient beaucoup plus grandes. Alors l'ami dont je viens de parler, revint une seconde fois, & plus vivement à la charge. Si votre frere, si votre oncle est vivant, nous dit-il, il souhaite sans doute que vous vous sauviez; & s'il est mort, il a souhaité que vous lui surviviez. Qu'attendez-vous donc ? Pourquoi ne vous sauvez-vous pas ? Nous lui répondîmes, que nous ne pouvions songer à notre sûreté, pendant que nous étions incertains du sort de mon oncle. L'Espagnol part sans tarder davantage, & cherche son salut dans une fuite précipitée. Presque aussi-tôt la nuë tombe à terre, & couvre les mers; elle déroboit à nos yeux l'Isle de Caprée, qu'elle enveloppoit, & nous faisoit perdre de vûe le Promontoire de Misène. Ma mere me conjure, me presse, m'ordonne de me sauver, de quelque maniere que ce soit; elle me remon-

tre que cela est facile à mon âge ; & que pour elle, chargée d'années & d'embonpoint, elle ne le pouvoit faire ; qu'elle mourroit contente, si elle n'étoit point cause de ma mort. Je lui déclare qu'il n'y avoit point de salut pour moi, qu'avec elle ; je lui prens la main, & je la force de m'accompagner : elle le fait avec peine, & se reproche de me retarder. La cendre commençoit à tomber sur nous, quoiqu'en petite quantité. Je tourne la tête, & j'apperçois derriere nous une épaisse fumée qui nous suivoit, en se répandant sur la terre comme un torrent. Pendant que nous voyons encore, quittons le grand chemin, dis-je à mere, de peur qu'en le suivant, la foule de ceux qui marchent sur nos pas, ne nous étouffe dans les ténèbres. A peine nous étions-nous écartés, qu'elles augmenterent de telle sorte, qu'on eût crû être, non pas dans une de ces nuits noires & sans lune, mais dans une chambre où toutes les lumieres auroient été éteintes. Vous n'eussiez entendu que plaintes de femmes, que gémissens d'enfans, que cris d'hommes. L'un appelloit son pere, l'autre son fils, l'autre sa femme ; ils ne se reconnoissent qu'à la voix. Celui-là déploroit son malheur, celui-ci le sort

de ſes proches. Il s'en trouvoit à qui la crainte de la mort faiſoit invoquer la mort même. Pluſieurs imploroient le ſecours des Dieux; pluſieurs croyoient qu'il n'y en avoit plus, & comptoient que cette nuit étoit la derniere & l'éternelle nuit, dans laquelle le monde devoit être enſeveli. On ne manquoit pas même de gens, qui augmentoient la crainte raiſonnable & juſte, par des terreurs imaginaires & chimériques. Ils diſoient qu'à *Miſène* ceci étoit tombé, que cela brûloit; & la frayeur donnoit du poids à leurs menſonges. Il parut une lueur qui nous annonçoit, non le retour du jour, mais l'approche du feu qui nous menaçoit; il s'arrêta pourtant loin de nous. L'obſcurité revient, & la pluie de cendre recommence, & plus forte & plus épaiſſe. Nous étions réduits à nous lever de temps en temps, pour ſecouer nos habits; & ſans cela, elle nous eût accablés & engloutis. Je pourrois me vanter qu'au milieu de ſi affreux dangers, il ne m'échappa ni plainte, ni foibleſſe; mais j'étois ſoûtenu par cette conſolation peu raiſonnable, quoique naturelle à l'homme, de croire que tout l'univers périſſoit avec moi. Enfin cette épaiſſe & noire vapeur ſe diſſipa peu à peu, & ſe perdit tout-à-fait,

comme une fumée ou comme un nuage. Bien-tôt après parut le jour, & le ſoleil même, jaunâtre pourtant, & tel qu'il a coûtume de luire dans une éclipſe. Tout ſe montroit changé à nos yeux troublés encore ; & nous ne trouvions rien qui ne fût caché ſous des monceaux de cendre, comme ſous de la neige. On retourne à Miſène. Chacun s'y rétablit de ſon mieux : & nous y paſſons une nuit fort partagée entre la crainte & l'eſpérance, mais où la crainte eut la meilleure part ; car le tremblement de terre continuoit. On ne voyoit que gens effrayés, entretenir leur crainte & celle des autres par de ſiniſtres prédictions. Il ne nous vint pourtant aucune penſée de nous retirer, juſqu'à ce que nous euſſions eu des nouvelles de mon oncle, quoique nous fuſſions encore dans l'attente d'un péril ſi effroyable, & que nous avions vû de ſi près. Vous ne lirez pas ceci pour l'écrire, car il ne mérite pas d'entrer dans votre hiſtoire ; & vous n'imputerez qu'à vous-même qui l'avez exigé, ſi vous n'y trouvez rien qui ſoit digne même d'une lettre. Adieu.



Lettre XXI.

A Caninius.

J'Admire les Anciens ; mais je ne ſuis pas de ceux qui mépriſent les Modernes. Je ne puis croire que la nature épuiſée & devenue ſtérile, ne produiſe plus rien de bon. J'ai donc été entendre Virginius Romanus, qui a lu à une petite troupe d'amis choiſis, une Comédie qu'il a faite ſur le modèle de l'ancienne ; mais une Comédie ſi achevée, qu'elle pourra quelque jour ſervir elle-même de modèle. Je ne ſçai ſi vous le connoiſſez, quoique vous deviez bien le connoître. Il eſt homme diſtingué par la pureté de ſes mœurs, par la politeſſe de ſon eſprit, par la variété de ſes ouvrages Il s'eſt amuſé à compoſer de petites Piéces comiques, en vers ïambes, & qui ont tant de légereté, de fineſſe, de naïveté, qu'on peut dire, qu'elles ſont très-éloquemment écrites dans leur genre ; car il n'eſt point de genre, qui, porté à un certain degré de perfection, ne ſoit ſuſceptible d'une grande éloquence. Il a écrit dans le goût

de Ménandre, & des autres Poëtes de ce temps-là. Vous donnerez place à ses Piéces entre celles de Térence & de Plaute. C'eſt ici la premiere fois qu'il a pris l'air & le ſtyle de l'ancienne Comédie. Mais on ne devineroit point que ce fût un coup d'eſſai. Force, grandeur, délicateſſe, ſel, douceur, grace, rien ne lui manque. Il fait valoir la vertu & décrie le vice. Il eſt heureux dans le choix des noms qu'il invente, & il employe fort à propos les noms véritables. Il ne péche qu'en ce qui me regarde, & par un excès de prévention en ma faveur; mais il eſt permis aux Poëtes de mentir. En un mot, je lui arracherai ſa Piece; & je vous l'enverrai pour la lire, ou plutôt pour l'apprendre; car je ſuis ſûr que vous ne pourrez plus la quitter, ſi vous la liſez une fois. Adieu.

LETTRE XXII.

A Tyron.

IL vient de ſe paſſer une choſe qui intéreſſe infiniment, & ceux qui ſont deſtinés au gouvernement des Provinces,

& ceux qui ſe livrent trop aveuglement à leurs amis. Luſtricus Bruttianus ayant trouvé Montanus Atticinus, ſon Lieutenant, chargé de pluſieurs crimes, en a *informé* l'Empereur. Atticinus renchérit ſur tout ce qu'il avoit fait, & accuſe l'ami que lui-même il avoit trompé. Le procès a été inſtruit; j'ai été des Juges; l'un & l'autre ont plaidé leur cauſe; mais d'une maniere auſſi ſerrée, qu'on a coûtume de le faire dans une récapitulation; & c'eſt le moyen le plus court de découvrir la vérité. Bruttianus repréſenta ſon teſtament, qu'il diſoit écrit de la main d'Atticinus. Rien ne pouvoit mieux prouver, & l'étroite liaiſon qui étoit entr'eux, & la néceſſité qui forçoit Bruttianus de ſe plaindre d'un homme qu'il avoit tant aimé. Bruttianus expoſa les chefs de cette accuſation, qui parurent également honteux & certains. Atticinus, après d'inutiles efforts, ſe retira ſans avoir pû ſe laver; on le regarda comme un infâme, pendant qu'il ſe défendit; & comme un ſcélérat pendant qu'il accuſa. Il avoit corrompu l'eſclave du Sécrétaire de Bruttianus; & après avoir par cet artifice, ſurpris & altéré les regiſtres, il oſoit bien porter ſa lâcheté, juſqu'à ſe ſervir contre ſon ami, d'un crime que

lui-même avoit commis. On ne peut rien imaginer de plus ſage que ce que fit l'Empereur. Sans daigner rien prononcer pour abſoudre Bruttianus, il paſſa tout d'un coup à Atticinus, le condamna & le relégua dans une Iſle. Bruttianus en eſt ſorti couvert de gloire, non-ſeulement pour ſon intégrité, à laquelle on a fait juſtice; mais encore pour ſa fermeté. Car après s'être juſtifié en très-peu de mots, il a vivement ſoutenu l'accuſation qu'il avoit intentée; & en montrant beaucoup de force, il a fait voir ſa franchiſe & ſa bonté. Je vous écris tout ceci pour vous avertir, que dans le gouvernement où vous êtes appellé, vous preniez ſur vous le plus que vous pourrez, & que vous ne comptiez pas trop ſur perſonne; & encore pour vous apprendre, que s'il arrive qu'on vous trompe (ce que je prie les Dieux d'empêcher), vous avez ici une vengeance prête, dont vous devez pourtant éviter avec la derniere attention, d'avoir beſoin. Car, après tout, il y a encore moins de douceur à être vengé, que de chagrin à être trompé. Adieu.

LETTRE XXIII.

A Triarius.

VOus me priez avec les dernieres inſtances, de me charger d'une cauſe où vous prenez grand intérêt, & qui d'ailleurs eſt belle & célèbre. Je m'en chargerai; mais il vous en coûtera quelque choſe. Quoi! direz-vous, ſe peut-il que Pline....... Oüi, cela ſe peut. Vous demandez quelle en peut être la raiſon? C'eſt que j'ai à vous demander une récompenſe, qui me fera plus d'honneur qu'une plaidoirie gratuite. Je fais donc mon marché; j'exige de vous que Ruſon plaide avec moi; c'eſt ma coûtume. J'en ai déja uſé de même pour pluſieurs de nos jeunes gens de condition. J'ai une paſſion extrême de pouſſer au Barreau ceux qui s'y veulent avancer, & de commencer leur réputation. Si j'ai jamais dû ce ſervice à quelqu'un, c'eſt plus à mon cher Ruſon qu'à un autre. Sa naiſſance & ſon attachement pour moi, veulent que je regarde comme un grand avantage de le faire paroître dans les mêmes occaſions où je parois, de

le faire plaider les mêmes cauſes que je plaide. Obligez-moi de bonne grace ; hâtez-vous de m'obliger avant qu'il plaide ; car dès qu'il aura plaidé, vous ne pourrez plus que me remercier. Je vous garantis qu'il répondra parfaitement à vos deſirs, à ma confiance, & à la grandeur de la cauſe. Il a de merveilleux talens ; & dès que je l'aurai produit, il ſera bien-tôt lui-même en état de produire les autres. Car il ne faut pas s'attendre, quelque excellent que ſoit le génie d'un homme, qu'il puiſſe ſe tirer de la foule & ſe diſtinguer, s'il manque d'occaſion, de matiere, ou de Patron. Adieu.

LETTRE XXIV.

A Macer.

QUE la différence des perſonnes en met dans les actions ! La même action eſt obſcure ou illuſtre, ſelon qu'elle part d'une perſonne illuſtre ou obſcure. Je me promenois dernierement ſur le lac de Coſme, avec un vieillard de mes amis. Il me montra une maiſon, & même une chambre qui s'avance ſur le lac ;

de-là, me dit-il, une femme de nos compatriotes se précipita autrefois avec son mari. J'en demandai le sujet. Depuis long-tems le mari souffroit beaucoup, par des ulcères dans ces endroits que la pudeur oblige de cacher. Elle l'engagea de permettre qu'elle examinât son mal, & l'assûra que personne ne lui diroit plus sincérement qu'elle, s'il devoit espérer de guérir. Elle ne l'eut pas plutôt vû, qu'elle en desespéra. Elle l'exhorte à se donner la mort: elle s'offre de l'accompagner, lui montre le chemin & l'exemple, & le met dans la nécessité de la suivre. Car après s'être étroitement liée avec lui, elle se jetta & l'entraîna dans le lac. C'est ce que je ne viens que d'apprendre, moi qui suis de la même Ville: non que cette action soit moins illustre que celle qu'on a tant vantée dans Arria; mais parce qu'Arria elle-même est plus illustre que cette femme. Adieu.



LETTRE XXV.

A Hispanus.

VOUS me mandez que Robuſtus, Chevalier Romain de diſtinction, a été juſqu'à Otriculum *, en la compagnie d'Attilius Scaurus mon ami ; & que depuis on n'a plus revû Robuſtus. Vous me priez de faire venir ici Scaurus, pour tirer de lui des éclairciſſemens qui puiſſent remettre ſur les voyes. Je le ferai venir ; mais je crains fort que ce ne ſoit inutilement. J'appréhende que Robuſtus n'ait eu la même aventure, qui arriva à Metilius Criſpus mon compatriote. Je lui avois obtenu de l'emploi dans l'armée ; je lui avois même donné à ſon départ quarante mille ſeſterces **, pour ſe monter & s'équiper ; & je n'ai reçu depuis aucunes nouvelles, ni de lui, ni de ce qu'il eſt devenu. On ne ſçait s'il a été tué par ſes gens, ou avec eux. Tout ce qu'on ſçait, c'eſt que depuis, ni lui, ni aucun d'eux n'ont

* Aujourd'hui Otricoli.

** Environ quatre mille livres de notre monnoye.

paru. Je ſouhaite de tout mon cœur, qu'il n'en ſoit pas de même de Robuſtus. Cependant prions Scaurus de venir; donnons cela à vos prieres, & aux loüables inſtances d'un fils, qui ne montre pas moins de naturel que d'application, dans la recherche qu'il fait de ſon pere. Puiſſent les Dieux le lui faire retrouver, comme il a retrouvé déja celui qui l'accompagnoit! Adieu.

LETTRE XXVI.

A Servianus.

JE ſuis ravi, & je me réjouis avec vous, de ce que vous mariez votre fille à Fuſcus Salinator. Il deſcend de Sénateurs; ſon pere eſt un des plus honnêtes hommes du monde, & ſa mere n'a pas moins de mérite; pour lui, il eſt fort appliqué à l'étude, très-verſé dans les Belles-Lettres, & même éloquent; il a la ſimplicité d'un enfant, l'enjoüement d'un jeune homme, la ſageſſe d'un vieillard; & ma tendreſſe pour lui ne m'impoſe point. A la vérité, je l'aime ſans meſure, tant il a ſçû m'y engager, & par les ſoins qu'il a pris de me plaire,

& par ſon attachement ; mais mon amitié n'eſt point aveugle. J'en juge d'autant mieux, que je l'aime davantage. C'eſt pour le connoître à fonds, que je vous garantis en lui un gendre tel, qu'il ne vous ſeroit pas poſſible d'en choiſir un plus accompli, quand vous pourriez vous le donner au gré de vos deſirs. Il ne lui reſte qu'à vous faire bien-tôt ayeul d'un petit-fils qui lui reſſemble. Qu'heureux ſera pour moi ce temps, où je pourrai prendre d'entre vos bras ſes enfants, & vos petits enfants, pour les tenir dans les miens avec la même tendreſſe que s'ils étoient à moi ! Adieu.

Lettre XXVII.

A Severe.

Vous me priez d'examiner quels honneurs vous pourriez décerner à l'Empereur lorſque vous prendrez poſſeſſion du Conſulat. Il eſt auſſi aiſé de trouver, que difficile de bien choiſir ; car ſes vertus fourniſſent une ample matiére. Je vous dirai pourtant ce que je penſe, après vous avoir expliqué le

sujet de mon embarras. Je ne sçai si je vous dois donner le conseil que je pris pour moi quand je fus nommé Consul. Je crus que je devois m'abstenir de cette sorte de flatterie, qui certainement n'en étoit pas une dans cette occasion, mais qui en pouvoit avoir l'apparence : & cela, je ne le fis pas en homme qui se piquoit d'être libre & hardi, mais en homme qui paroissoit connoître le Prince, & sçavoir que la loüange qu'il méritoit le plus, c'étoit de n'en exiger aucune. Je me souvenois, que l'on avoit profané les plus grands honneurs, en les décernant aux plus méchants Princes ; & qu'on ne pouvoit mieux distinguer le nôtre, qu'en ne le traitant pas comme eux. Ce que je pensois, je le dis ouvertement, de peur que mon silence ne passât pour oubli plutôt que pour discretion. Voilà ce que je trouvai alors de plus à propos : mais les mêmes choses ne plaisent pas, & ne conviennent pas à tout le monde. D'ailleurs, les raisons de prendre un parti plutôt que l'autre, dépend du caractère des hommes, de la situation des affaires, & des circonstances du temps ; car les nouveaux exploits de notre Prince, donnent occasion de lui déférer des honneurs aussi grands, que justes &

nouveaux. C'est pourquoi j'ai fini par où j'ai commencé. Je ne sçai si je dois vous conseiller ce que j'ai fait ; mais je sçai bien que j'ai dû faire entrer dans vos vûes ce que j'ai suivi moi-même. Adieu.

LETTRE XXVIII.

A Pontius.

JE sçai les raisons qui vous ont empéché d'arriver plutôt que moi dans la Campanie ; mais tout absent que vous êtes, je vous y ai trouvé tout entier, tant vos gens m'ont accablé de toutes les provisions, que peuvent fournir la ville & la campagne. Moi, en homme grossier, j'ai tout pris. D'un côté, ils m'en pressoient très-fort ; de l'autre, je craignois que si j'en usois autrement, vous ne fussiez fâché & contre eux & contre moi. Une autre fois mettez des bornes à votre profusion, si vous ne voulez que j'y en mette moi-même. J'ai par avance averti vos domestiques, que si jamais ils m'apportoient tant de choses ils remporteroient tout. Vous me direz que je ne dois pas user de mon propre

bien plus librement que du vôtre. Non: mais je ne dois pas aussi ménager le vôtre moins que le mien. Adieu.

LETTRE XXIX.

A Quadratus.

AVIDIUS QUIETUS, qui m'aimoit tendrement, & (ce qui ne me plaît pas moins) qui m'honoroit de son estime, me racontoit, entre plusieurs autres choses qu'il avoit retenues de Thraseas, dont il avoit été ami; que ce grand homme avoit coûtume de dire, qu'on devoit se charger de trois sortes de causes; de celles de ses amis, de celles qui manquent de protection, & enfin de celles qui doivent tirer à conséquence pour l'exemple. Pourquoi des causes de ses amis? Cela s'entend. Pourquoi des causes destituées de protection? C'est là que se montrent & la grandeur d'ame, & la générosité d'un Avocat. Pourquoi enfin des causes qui tirent à conséquence pour l'exemple? Parce qu'il importe infiniment à la République, qu'il n'en soit introduit que de

bons. J'ajoûterai à ces trois genres, & peut-être en homme qui a de l'ambition, les cauſes grandes & fameuſes. Car il eſt juſte de plaider quelquefois pour ſa réputation & pour ſa gloire, c'eſt-à-dire de plaider ſa propre cauſe. Voilà (puiſque vous m'en demandez mon avis) quelles bornes je voudrois marquer à un homme de votre rang & de votre modeſtie. Je n'ignore pas que l'uſage paſſe pour être le meilleur de tous les maîtres d'éloquence; & il l'eſt en effet. Je vois même pluſieurs perſonnes, qui, ſans littérature, & avec un médiocre génie, à force de plaider, plaident bien. Mais j'éprouve en moi la vérité de ce que diſoit Pollion, ou de ce qu'on lui a fait dire: *Plaider aiſément, m'a fait plaider ſouvent; plaider ſouvent, m'a fait plaider moins aiſément*. Le fréquent uſage donne plus de facilité que de juſteſſe, plus de témérité que de confiance. La foibleſſe de la voix, la timidité naturelle, ont bien pû empêcher Iſocrate de paroître en public, mais non de paſſer pour un des plus excellens Orateurs. Liſez donc, compoſez, retouchez, afin d'être en état de parler, quand vous le voudrez; & vous parlerez, quand vous le devrez. C'eſt la regle que j'ai ſuivie: j'ai quelquefois obéi à la néceſ-

sité, qui tient elle-même sa place entre les meilleures raisons. J'ai plaidé par l'ordre du Sénat des causes, qui véritablement sont renfermées dans la division de Thraseas ; car elles étoient importantes pour l'exemple. J'ai parlé pour les Peuples de la Bétique, contre Bébius Massa. Il s'agissoit de sçavoir si on leur permettroit d'informer ; cela leur fut accordé. J'ai prêté mon ministère aux mêmes Peuples dans l'accusation qu'ils ont intentée contre Cecilius Classicus. Il étoit question d'examiner si les Officiers qu'il avoit pris dans la Province, pourroient être recherchés & punis comme complices de ses crimes ; ils l'ont été. J'ai accusé Marius Priscus, qui prétendoit qu'ayant une fois subi jugement sur la Loi du Péculat, avec laquelle l'énormité de ses crimes n'avoit aucun rapport, on ne pouvoit plus le juger une seconde fois ; il a été relégué. J'ai défendu Julius Bassus ; je fis voir qu'il avoit été plus imprudent que méchant ; on a civilisé son procès, & sa place lui a été conservée dans le Sénat. Enfin, j'ai plaidé depuis peu pour Varenus, qui demandoit permission de faire entendre des témoins de sa part ; on le lui a permis. Je souhaite que dans la suite on ne

m'ordonne plus de plaider que des causes, dont il me conviendroit de m'être volontairement chargé. Adieu.

LETTRE XXX.

A Fabatus.

NOus devons en vérité célébrer le jour de votre naissance, comme celui de la nôtre même; puisque tout le bonheur de nos jours dépend des vôtres, & que nous vous sommes redevables de notre repos à Rome, & de notre sûreté à Cosme. Votre maison de campagne, qui vient de Camilius, est véritablement fort en désordre & fort caduque: les principales piéces du bâtiment sont pourtant entieres, ou fort peu endommagées; nous songeons donc à la faire parfaitement rétablir. Je crois avoir beaucoup d'amis; mais de l'espèce dont vous les cherchez, & tels que l'affaire présente les demande, je n'en ai presque pas un seul. Ce sont tous gens de robe, que leurs emplois attachent à la Ville; & cette inspection sur des terres, veut un campagnard endurci à cette sorte de travail, & qui ne trouve ni la

fatigue pénible, ni le soin bas, ni la solitude ennuyeuse. Vous faites justice à Rufus de songer à lui. Il étoit ami de votre fils; j'ignore quels services il pourra nous rendre dans cette occasion; mais je suis persuadé qu'il nous voudra rendre tous ceux qu'il pourra. Adieu.

LETTRE XXXI.

A Cornelien.

L'EMPEREUR m'a fait l'honneur de m'appeller au Conseil qu'il a tenu en sa maison des Cent-Chambres *, c'est le nom du lieu. Je ne puis vous dire combien j'y ai eu de plaisir; car qu'y a-t'il de plus agréable, que de voir à découvert la justice, la majesté, l'affabilité du Prince dans un séjour écarté, où elles se manifestent davantage? On a jugé différents procès, propres à exercer de plus d'une maniére, la sagesse & la capacité du Juge. Claudius Ariston, le premier entre les Ephésiens, homme qui, sans être intriguant, est bienfaisant & populaire, s'est attiré des en-

* On croit que c'est Civitavechia.

vieux. Un délateur d'un caractère bien différent, & suscité par des gens de même espèce, est venu l'accuser. Ariston a été absous & vengé. Le jour suivant, on a jugé Gallita, accusée d'adultère. Après avoir épousé un Colonel, qui se disposoit à demander les Charges à Rome, elle avoit deshonoré le rang de son mari & le sien, par le commerce qu'elle avoit eu avec un Centurion. Le mari en avoit écrit au Lieutenant du Gouverneur ; & celui-ci en avoit informé le Prince, qui, après avoir pesé toutes les preuves, cassa le Centurion, & le relégua. Il restoit encore à punir la moitié du crime, qui de sa nature est nécessairement le crime de deux. Mais l'amour retenoit le mari, non sans quelque soupçon de connivence ; car il avoit gardé sa femme depuis qu'il l'avoit accusée, & comme s'il eût été content d'avoir éloigné son rival. On l'avertit qu'il devoit achever d'instruire le procès : il le fit malgré lui ; mais, malgré lui, il fallut la condamner aux peines portées par la Loi Julia. L'Empereur voulut, que dans le jugement on fît mention, & du nom du Centurion, & de la discipline militaire, de peur qu'il ne semblât évoquer à lui toutes les affaires de cette espèce. Le troisiéme jour

on examina les Codiciles de Tiron ; dont il avoit été tant & ſi diverſement parlé, & que l'on ſoutenoit auſſi faux dans une partie, qu'ils étoient véritables dans l'autre. Sempronius Senecion Chevalier Romain, & Eurithmus affranchi de l'Empereur, & l'un de ſes Procureurs, étoient accuſés. Les héritiers, par une lettre écrite en commun, avoient ſupplié le Prince, pendant qu'il étoit à ſon expédition contre les Daces, de vouloir bien ſe réſerver la connoiſſance de cette affaire ; il ſe l'étoit réſervée. De retour à Rome, il leur avoit donné jour pour les entendre. Quelques-uns des héritiers ayant voulu, comme par reſpect, ſe déſiſter de l'accuſation contre Eurithmus, il dit ce beau mot: *Nous ne ſommes, ni lui Policlete, ni moi Neron.* Il avoit pourtant accordé un délai aux accuſateurs, après lequel il voulut prononcer. Il parut ſeulement deux héritiers, qui demanderent que tous enſemble ayant intenté l'accuſation, tous fuſſent obligés de la ſoutenir ; ou qu'il leur fût permis, comme aux autres, de l'abandonner. L'Empereur parla avec beaucoup de douceur & de majeſté ; & l'Avocat de Senecion & d'Eurithmus, ayant dit que l'on ne pouvoit refuſer d'entendre les accuſés,

sans les livrer à toute la malignité des soupçons : *Ce qui m'embarrasse*, dit-il, *ce n'est pas qu'ils y soient livrés ; c'est de m'y voir livré moi-même*. Après cela, se tournant vers nous ; *C'est à vous* (continua-t'il), *à me dire ce que nous devons faire : vous entendez que ces gens-ci demandent qu'on examine, s'il ne leur est pas permis de ne point accuser*. Ensuite, de l'avis du Conseil, il prononça, ou que tous les héritiers seroient tenus de poursuivre en commun l'accusation, ou que chacun d'eux seroit tenu de justifier les raisons qu'il avoit eues de l'abandonner, sinon qu'il les condamneroit comme calomniateurs. Vous voyez combien ces jours ont été honnêtement & utilement employés. Ils étoient mêlés de divertissemens très-agréables. Tous les jours l'Empereur nous admettoit à sa table, très-frugale par rapport à un si puissant Prince. Quelquefois il faisoit joüer des Comédies ; d'autres fois une partie de la nuit se passoit en conversations charmantes. Le dernier jour, & avant notre départ, il prit soin (tant sa bonté descend dans le détail) de nous envoyer à chacun des présents. Pour moi, la majesté qui régne dans ces jugemens, l'honneur d'avoir assisté à ce Conseil, la douce &

familiere communication du Prince, m'ont enchanté; mais je n'ai pas laissé d'être touché de la beauté du lieu même. La maison, qui est magnifique, se trouve environnée de vertes campagnes; elle commande la mer, dont le rivage ouvre en cet endroit un très-grand port, en forme d'amphitéâtre. Le côté gauche de ce port est soutenu d'un ouvrage fort solide : on travaille actuellement au côté droit. Au-devant est une Isle qui rompt l'impétuosité des flots, que les vents poûrroient y pousser avec trop de violence, & qui des deux côtés assûre & facilite l'entrée aux vaisseaux. C'est une merveille que cette Isle : on l'éleve d'une maniere surprenante. De grands bâtimens transportent en cet endroit des rochers presque entiers : on en jette continuellement les uns sur les autres; & leur propre poids, qui les affermit & les lie, en fait une espèce de digue. Déja l'Isle paroît à l'entrée du port. Elle brise & jette fort haut les vagues qui la viennent heurter: cela ne se fait pas sans un grand bruit, & sans couvrir toute la mer d'écume. On ajoûte à ces rochers des monceaux de pierre, qui, par la suite des temps, feront assez ressembler cet ouvrage à une Isle naturelle. Ce port s'appellera

du nom de celui qui l'a conſtruit, & il ſera infiniment commode; car c'eſt une retraite ſur une côte qui s'étend fort loin, & dans laquelle il n'y en avoit aucune. Adieu.

LETTRE XXXII.

A Quintilien.

QUOIQUE vous ſoyez très-modeſte; & que vous ayez élevé votre fille dans les vertus convenables à la fille de Quintilien, & à la petite fille de Tutilius : cependant aujourd'hui qu'elle épouſe Nonius Celer, homme de diſtinction, & à qui ſes emplois & ſes charges impoſent une certaine néceſſité de vivre dans l'éclat, il faut qu'elle régle ſon train & ſes habits ſur le rang de ſon mari. Ces dehors n'augmentent pas notre dignité, mais ils lui donnent plus de relief. Je ſçai que vous êtes très-riche des biens de l'ame; & beaucoup moins de ceux de la fortune, que vous ne le devriez être. Je prends donc ſur moi une partie de vos obligations; & comme un ſecond pere, je donne à no-

tre chere fille cinquante mille sesterces.* Je ne me bornerois pas là, si je n'étois persuadé que la médiocrité du petit présent, pourra seule obtenir de vous que vous le receviez. Adieu.

* Environ 5000 liv. de notre monnoye.

Lettre XXXIII.

A Romanus.

Eloignez *tout, dit-il; quittez ce qui vous faites.**

Soit que vous composiez, soit que vous lisiez, abandonnez tout pour prendre mon plaidoyer, comme les Cyclopes, pour forger les armes que Vulcain leur demandoit. Pourrois-je plus fiérement débuter? Aussi s'agit-il du meilleur de mes plaidoyers; car c'est bien assez pour moi, que de combattre avec moi-même. ** Il a été fait pour Accia Variola. Le rang de la personne, la singularité de

*Vers de Virgile.

** C'est de ce Plaidoyer, dont Sidonius Apollinaris, dans sa Lettre à Rusticus, dit que Pline remporta plus de gloire que de son Panégyrique à l'Empereur Trajan.

qu'on eût dit qu'il n'y eût plus qu'à demander le regiſtre, & à prendre des jettons, & que le Tribunal des Centumvirs s'étoit changé en un Tribunal domeſtique. Nous avons déployé toutes les voiles de l'indignation, de la colere, de la douleur; & dans une ſi grande cauſe, nous avons ménagé, comme en pleine mer, pluſieurs vents différents. En un mot, la plûpart de mes amis regardent ce Plaidoyer (je le dirai encore une fois) comme le meilleur que j'aye jamais fait. C'eſt mon chef-d'œuvre, c'eſt ma harangue pour Cteſiphon. * Perſonne n'en jugera mieux que vous, qui ſçavez ſi bien tous mes autres Plaidoyers, qu'il vous ſera très-facile, en liſant celui-ci, d'en faire la comparaiſon. Adieu.

* Harangue de Demoſthene eſtimée la plus belle.



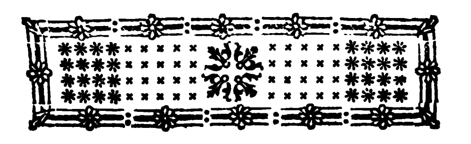
LETTRE XXXIV.

A Maxime.

VOUS avez fort bien fait de promettre un combat de Gladiateurs au peuple de Verone, qui depuis longtemps vous aime, vous honore & vous respecte. Vous deviez à la mémoire d'une femme qui vous étoit chere, que vous estimiez, & que vous aviez prise en cette Ville, quelque monument public, ou quelque spectacle. Et quel autre spectacle pouviez-vous choisir, qui fût plus convenable à des funérailles? D'ailleurs, on vous le demandoit si unanimement, qu'il y auroit eu plus de dureté que de gravité à le refuser. Ce qui releve le plus votre présent, c'est que vous vous en soyez acquitté de si bonne grace, & avec tant de magnificence; car la noblesse de l'ame paroît même dans ces choses. J'aurois fort souhaité, que les Pantheres que vous aviez achetées en Afrique, fussent arrivées à point nommé. Mais quoique la tempête qui les a retenues

les ait fait manquer à la fête, vous méritez pourtant, qu'on vous en ait toute l'obligation, puiſqu'il n'a pas tenu à vous qu'elles n'y ayent paru. Adieu.





LES LETTRES DE PLINE LE JEUNE.

LIVRE SEPTIEME.

LETTRE PREMIERE.

A Restitutus.

L'OPINIASTRETÉ de votre maladie m'épouvante ; & quoique je vous connoisse très-sobre, je crains qu'elle ne vous permette pas d'être toujours assez maître de vous. Je vous exhorte donc à résister avec courage. Les hommes n'ont point de reméde ni plus honnête ni plus salutaire, que la tempérance. Ce que je vous conseille, c'est ce que

j'ai coûtume de dire dans mes entretiens avec mes gens, quand je me porte bien. Je me flatte (leur dis-je) que s'il m'arrive d'être malade, je ne voudrai rien qui me puisse être reproché, rien dont je me puisse repentir. Mais si la force du mal venoit à l'emporter sur ma résolution, j'avertis par avance, qu'on ne me donne rien, que par la permission des Médecins; & je veux bien qu'on sçache, que j'aurai contre ceux, qui dans cette occasion pourroient avoir pour moi de la complaisance, le même ressentiment que font paroître les autres malades, contre ceux qui les refusent. Je me souviens même qu'un jour, après un accès de fiévre qui m'avoit consumé, lorsque sur son déclin je me trouvai moëte, le Médecin m'offrit à boire : je lui tendis la main pour lui faire sentir la moëteur *, & dans le moment, je rendis la coupe, où j'avois déja les lévres. Dans la suite, comme j'étois prêt d'entrer au bain, le vingtiéme jour de ma maladie, je m'apperçus tout-à-coup, que les Médecins parloient bas entr'eux. Je demandai ce qu'ils disoient; ils me répondirent que véritablement

* Le texte dit *unctusque*, qui ne forme aucun sens..... Je substitue *udusque* qui en forme un parfait.

je

je pouvois me baigner ſans riſque, mais non pas ſans quelque inquiétude de leur part. Quelle néceſſité y a-t'il de ſe preſſer, leur dis-je? Et auſſi-tôt je quitte tranquillement l'eſpérance du bain, où déja l'on me portoit, & je reprends le régime & l'abſtinence, du même air dont je m'étois diſpoſé au bain. Je vous mande tout ceci, pour ſoutenir mes conſeils par mes exemples, & pour m'obliger moi-même par cette Lettre à la retenue que je preſcris, s'il m'arrivoit jamais de l'oublier. Adieu.

LETTRE II.

A Juſtus.

COMMENT ſe peut-il que vous ſoyez, comme vous le mandez, accablé d'affaires, & qu'en même temps vous me preſſiez de vous envoyer mes ouvrages, qui obtiennent à peine de ceux qui ne ſont point occupés, quelques momens d'un temps inutile? Je laiſſerai donc paſſer l'été, où nous ſommes trop occupés; & lorſque l'hyver de retour me donnera lieu de croire, que vous avez du moins quelques heures de

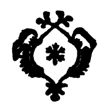
la nuit à vous, je chercherai dans mes amuſemens ce que je puis vous offrir. Cependant je ſerai aſſez content, ſi mes lettres ne vous ſont point à charge; & parce qu'elles ne peuvent manquer de l'être je les ferai plus courtes. Adieu.

LETTRE III.

A Priſcus.

VOULEZ-VOUS donc demeurer éternellement, tantôt dans la Lucanie, tantôt dans la Campanie? Vous me direz que vous êtes né dans la premiere de ces Provinces, & que votre femme eſt née dans la ſeconde. C'eſt une raiſon d'y ſéjourner plus long-tems, mais non pas d'y demeurer toujours. Que ne revenez-vous donc à Rome, où votre rang, votre gloire, vos amis, grands & petits, vous appellent? Juſqu'à quand ferez-vous le Roi où vous êtes? Prétendez-vous toujours veiller, dormir à votre gré? Quoi! les jours entiers ſur un livre? Ne quitterez-vous point l'habit de campagne? & laiſſerez-vous votre robe toujours oiſive? Il eſt temps de reprendre ici vos travaux, quand ce

ne feroit que pour ne vous pas dégoûter de vos plaifirs, en vous raffafiant. Venez faire des révérences, pour recevoir plus agréablement celles qu'on vous fera. Venez vous faire preffer dans la foule, afin de mieux goûter enfuite la douceur de la folitude. Mais quelle eft mon indifcrétion d'arrêter celui que je rappelle ? Car peut-être ne vous dis-je rien, qui ne vous invite à vous plonger de plus en plus dans une aimable oifiveté. Je ne prétends pas que vous y renonciez, mais feulement que vous l'interrompiez. Comme dans un repas je joindrois à des mêts doux, d'autres mêts piquants, afin que ceux-ci réveillâffent le palais, que ceux-là auroient comme affoupi ; ainfi je vous confeille d'affaifonner les amufemens d'une vie unie & tranquille, avec des occupations plus pénibles, & qui puiffent (pour ainfi dire) en relever le goût. Adieu.



LETTRE IV.

A Pontius.

VOus dites que vous avez lû mes hendécaſſyllabes *, & vous demandez comment un homme ſi auſtère, ſelon vous, & ſelon moi-même ſi peu frivole, s'eſt aviſé d'écrire dans ce genre? Jamais (car il faut reprendre les choſes de plus haut) je ne me ſuis ſenti d'éloignement pour la Poëſie. Je fis même une Tragédie Grecque à quatorze ans. Vous etes curieux de ſçavoir comment on l'appelloit; je n'en ſçai rien. On l'appelloit une Tragédie. Peu après, comme je revenois de l'armée, retenu par les vents contraires, dans l'Iſle d'Icarie, je m'amuſai à faire des vers élégiaques, & contre la mer, & contre l'Iſle. J'ai auſſi eſſayé quelquefois de compoſer en vers héroïques; & ce ſont ici les premiers hendécaſſyllabes qui m'ayent échapé. Voici ce qui m'en fit naitre l'envie: j'étois au Laurentin; on m'y liſoit les Livres d'Aſinius Gallus ſur la compa-

* Eſpèce de Vers Latins,

raiſon de ſon pere & de Ciceron. Je tombai ſur une épigramme de ce dernier pour ſon cher Tyron. Enſuite m'étant retiré à midi pour dormir (car c'étoit l'Eté), & ne pouvant fermer l'œil, je me mis à penſer que les plus grands Orateurs avoient eſtimé la Poëſie, & s'y étoient amuſés. Je m'appliquai ; & contre mon attente, il arriva qu'après une fort longue interruption de la Poëſie, & en moins de temps que je ne puis dire, j'eus tracé en vers les réflexions qui m'avoient invité à les écrire :

Un jour liſant l'ouvrage où Gallus, ſans façon,
Oſe bien préférer ſon pere à Ciceron,
Je vis que ce grand Perſonnage,
Ce Ciceron ſi grave aimoit le badinage,
Et rioit quelquefois avec ſon cher Tyron.
Dans des vers de galanterie,
Il ſe plaint d'une tromperie
De ce jeune Affranchi ſur des baiſers promis!
Qui doute, dis-je alors, que d'un peu de tendreſſe,
Après un tel exemple, il ne nous ſoit permis
D'égayer la triſte Sageſſe ?
Imitons Ciceron ; montrons à notre tour.
Que nous ſçavons les vols & les ruſes d'amour.

De-là je paſſai à des vers élégiaques ; & je ne demeurai pas plus long-tems à les faire. J'en ajoûtai d'autres, ſéduit par la facilité que j'y trouvois. De retour à

Rome, je les lûs à mes amis, & ils les approuverent. Après cela, dans mes heures de loiſir, particulierement ſur les chemins, j'ai fait des vers de toute ſorte de meſures. Enfin je me ſuis réſolu, à l'exemple de pluſieurs autres, à donner un volume ſéparé d'hendécaſſyllabes; & je n'ai pas lieu de m'en repentir. On les lit, on les tranſcrit, on les chante. Les Grecs même, à qui ces vers ont donné du goût pour notre langue, les marient au ſon de leurs lyres & de leurs guittares. Mais je ſuis fou de parler ainſi. Que voulez-vous? Un peu de folie ſe pardonne aux Poëtes. Après tout, je ne parle point ici de l'opinion que j'ai de mes vers, mais de celle qu'en ont les autres, qui, ſoit qu'ils jugent bien, ſoit qu'ils jugent mal, me font plaiſir. Tout ce que je ſouhaite, c'eſt que la poſtérité, bien ou mal, en juge de même. Adieu.



LETTRE V.

A Calphurnia *.

IL n'eſt pas croyable à quel point je ſens votre abſence. Il y en a deux raiſons : la premiere, l'amour ; la ſeconde, l'habitude où nous ſommes de vivre toujours enſemble. De-là vient que je paſſe une grande partie des nuits à penſer à vous; que pendant le jour & aux heures où j'avois coûtume de vous voir, mes pieds (comme on dit) me portent d'eux-mêmes à votre appartement ; & qu'enfin, ne vous y trouvant pas, je m'en retourne auſſi triſte & auſſi honteux, que ſi l'on m'avoit refuſé la porte. Le ſeul tems où je ſuis un peu moins tourmenté, c'eſt celui que je donne aux affaires de mes amis, & dans le Barreau. ** Jugez quelle eſt la vie d'un homme, qui ne trouve de repos que dans le travail, de

* C'étoit ſa femme.

** Je croi que le texte en cet endroit a été altéré, & qu'il faut *quod in foro, & amicorum litibus contero*, au lieu de *quo in foro, & amicorum litibus conteror*. Le premier eſt très-latin, le ſecond ne l'eſt pas.

soulagement que dans les fatigues & dans l'embarras. Adieu.

LETTRE VI.

A Macrinus.

IL vient d'arriver à Varenus une avanture remarquable, bien qu'elle ne soit pas entiérement finie. On dit que les Bithiniens se sont désistés de l'accusation qu'ils avoient intentée contre lui, & qu'ils la reconnoissent mal fondée. Il paroît ici un Député de ces peuples, qui rapporte à l'Empereur un décret de leur assemblée, & dont il a remis une expédition à plusieurs personnes de la premiere condition ; & même une entre nos mains, de nous Avocats de Varenus. Magius persiste pourtant toujours, & donne par son opiniâtreté beaucoup d'exercice à Nigrinus, homme d'une probité reconnue. Il l'a engagé à demander aux Consuls, que Varenus eût à représenter ses Registres. J'accompagnois Varenus, seulement comme ami ; & j'avois résolu de me taire. Je n'imaginois rien de plus contraire à nos vûes, après avoir été nommés Avocats par le

Sénat, que de défendre comme accusé, celui que nous soutenions ne l'être pas. Cependant lorsque Nigrinus eut fini, les Consuls ayant tourné les yeux sur moi : *Messieurs*, dis-je, *vous sçaurez que j'ai raison de garder le silence, quand il vous aura plû d'entendre contre Nigrinus, les véritables Députés que les Bithiniens lui ont envoyé. J'ai moi-même entre les mains un décret que la Province m'adresse. Vous pouvez* (repartit Nigrinus) *être éclairci. Si vous avez* (lui répliquai-je) *des instructions contraires, je puis bien m'en tenir moi, à celles qui paroissent mieux convenir à ma cause.* Alors le Député Polienus prit la parole, expliqua le sujet du désistement des Bithiniens, & supplia le Sénat de vouloir bien ne point faire de préjugé dans une cause portée à la propre personne de l'Empereur. Magius répondit, Polienus répliqua; j'entremêlai quelques mots dans leurs discours; & pendant le reste du temps, je demeurai dans un profond silence. J'ai appris que souvent il n'y avoit pas moins d'éloquence à se taire, qu'à parler. Aussi je me souviens qu'il s'est trouvé des personnes chargées d'accusations capitales, à qui j'ai rendu plus de service par un judicieux silence, que je n'aurois pû faire par le Plaidoyer le

plus correct & le plus achevé. Je n
puis m'empêcher de toucher dans cett
Lettre un point qui paroît étranger
mais qui a du rapport à notre professior
& qui se présente. Une mere, aprè
avoir perdu son fils, avoit accusé d
poison & de fausseté devant le Prince
les Affranchis de son fils, qui les avoi
fait ses héritiers avec elle. Julius Ser
vianus lui est donné pour Juge. J'avoi
défendu les accusés dans une très-nom-
breuse audience ; car la cause étoit célè
bre, & devoit être plaidée par des per-
sonnes de la plus haute réputation. Or
ordonna que les esclaves du mort se-
roient appliqués à la question ; & il
déchargerent les accusés. La mere re-
tourne à l'Empereur, & dit qu'elle a re-
couvré de nouvelles preuves. Servianus
a ordre de revoir le procès déja fini, &
d'examiner si cette femme qui le renou
velloit n'apportoit rien de nouveau
Julius Africanus plaidoit pour la mere
c'étoit le petit-fils de ce Julius l'Orateur
à qui Erispus Passiénus, après qu'il l'eût
entendu plaider très-éloquemment une
très-petite cause *, dit: cela est bien;

* J'ai ajoûté ici *très-éloquemment une très-petite cause*, qui n'est point dans le texte: parce que la plaisanterie, qui étoit encore présente du tems de Pline, ne pourroit être sans cela entendue.

en vérité, & très-bien ; mais pourquoi si bien? Julius, jeune homme de beaucoup d'esprit, mais peu fin, après avoir parlé beaucoup, & avoir rempli toute la mesure du temps qui lui avoit été marqué, s'adressant à Servianus : *Permettez-moi, je vous en supplie* (dit-il), *d'ajoûter un mot* Tout le monde aussitôt jetta les yeux sur moi; & comme on s'attendoit à une très-longue replique, *j'eusse répondu* (repartis-je), *si Julius eût ajoûté cet unique mot, qui sans doute eût renfermé tout ce qu'il avoit promis de nouveau.* Je ne me souviens point d'avoir j'amais reçû tant d'applaudissemens en plaidant, que j'en reçus alors en ne plaidant pas. Aujourd'hui mon silence, dans l'affaire de Varenus, a eu un même succès. Les Consuls, comme le demandoit Polienus, ont réservé l'entiere connoissance de la cause au Prince; & j'attends sa décision avec une extrême inquiétude. Car ce jour, ou me mettra en repos & en sûreté pour Varenus, ou me rejettera dans mes premiers travaux & dans mes premieres allarmes. Adieu.



LETTRE VII.

A Saturninus.

JE ne me ſuis pas contenté d'avoir ces jours paſſés fait mes remerciemens à Priſcus; je les lui ai reïtérés, comme vous me l'avez ordonné. C'eſt en vérité de fort bon cœur. Je ſuis ravi que deux hommes de ce mérite, & que j'aime tant, ſoyent ſi étroitement unis, qu'ils croyent tous deux m'avoir de très-grandes obligations de ce qu'ils le ſont. Car de ſon côté, il publie par-tout que votre amitié le charme; & il entre avec vous dans un combat de tendreſſe réciproque, & que le tems ne fera qu'échauffer davantage. Votre abſence cauſée par des procès, me chagrine d'autant plus, que vos études n'y gagnent rien. Cependant ſi vous en accommodez un, & que vous faſſiez bien-tôt juger l'autre, comme vous me le mandez, vous pouvez joüir d'abord, dans le lieu où vous êtes, des douceurs du repos; & après vous en être raſſaſié, revenir ici. Adieu.

LETTRE VIII.

A Priscus.

JE ne puis vous exprimer avec quel plaisir je vois Saturninus m'écrire lettre sur lettre, pour me charger de vous faire des remerciemens infinis de sa part. Continuez comme vous avez commencé : aimez tendrement un fort honnête homme, dont l'amitié vous fera beaucoup de plaisir & long-tems. Il a toutes les bonnes qualités qu'on peut désirer : mais la meilleure, c'est que lorsqu'il a une fois aimé, il aime toujours. Adieu.

LETTRE IX.

A Fuscus.

VOUS me demandez comment je vous conseillerois d'étudier à votre maison de campagne, où vous êtes déja depuis long-temps. L'une des meilleures manieres (selon l'avis de beaucoup de gens) c'est de traduire du Grec en

Latin, ou du Latin en Grec. Par-là; vous acquérez la justesse & la beauté de l'expression, la richesse des figures, la facilité de vous expliquer; & dans cette imitation des Auteurs les plus excellens, vous prenez insensiblement des tours & des pensées semblables aux leurs. Mille choses qui échappent à un homme qui lit, n'échappent point à un homme qui traduit. La traduction ouvre l'esprit, forme le goût. Vous pouvez encore, après avoir lû quelque chose, seulement pour en prendre le sujet, le traiter vous-même, résolu de ne pas céder à votre Auteur; ensuite conferer vos écrits avec les siens, & soigneusement examiner ce qu'il a dit mieux que vous, ce que vous avez dit mieux que lui. Quelle joye, si l'on s'apperçoit que l'on prend quelquefois le dessus! Quel redoublement d'émulation, si l'on voit que l'on demeure toujours au-dessous! Il ne sera pas inutile aussi de choisir les plus beaux endroits, & de joûter contre eux. Comme ce combat se hazarde en secret, il est hardi, sans être téméraire. Ce n'est pas que nous n'ayons vû beaucoup de personnes, à qui ces sortes de combats ont si bien réussi, qu'entrés en lice dans le dessein seulement de suivre ceux qu'ils ne desespéroient pas d'atteindre, ils les

ont enfin glorieuſement devancés. Souvenez-vous encore, quand vous aurez perdu les idées de votre ouvrage, de le reprendre, d'en conſerver une partie, de retrancher l'autre, d'y ajoûter, d'y changer. Rien, je l'avoue n'eſt plus pénible, plus ennuyeux; mais cette peine a ſon utilité. Vous rendez à votre eſprit ſon premier feu, & vous revenez avec des forces nouvelles. Enfin vous ajoûtez de nouveaux membres à un corps, qui ſembloit auparavant achevé; & vous ne faites point de tort à ceux qu'il avoit déja. Je ſçai que votre étude préſente eſt l'éloquence du Barreau; mais pour cela, je ne vous conſeillerois pas de ne point quitter quelquefois ce ſtyle de diſpute, & (pour ainſi dire) de guerre. Comme les champs ſe plaiſent à changer de différentes ſemences, nos eſprits auſſi veulent être exercés par différentes études. Je voudrois tantôt qu'un beau morceau d'hiſtoire vous occupât, tantôt que vous prîſſiez ſoin de bien écrire une lettre, quelquefois que vous fiſſiez des vers. Souvent dans les plaidoyers même, il ſe préſente des occaſions où l'on eſt obligé de placer des deſcriptions qui ne ſont pas ſeulement hiſtoriques, mais preſque poëtiques. En écrivant des lettres, on ſe fait

un ſtyle concis & châtié. En faiſant des vers, je ne dis pas dans ces ouvrages de longue haleine, qu'il n'eſt permis d'entreprendre, qu'à ceux qui joüiſſent d'un plein loiſir, mais dans ces petites piéces galantes & délicates, propres à délaſſer des plus importantes occupations, on s'amuſe. Cela s'appelle des jeux; mais ces jeux quelquefois ne nous attirent pas moins de gloire que des écrits plus ſérieux. C'eſt pourquoi je vous dirai, pour vous donner le goût des vers, par des vers mêmes:

Comme on voit un morceau de cire,
Entre les mains de l'ouvrier,
Se laiſſer ſi bien manier,
Qu'à ſon ordre auſſi-tôt elle eſt ce qu'il deſire;
Qu'elle devient & Mars & Pallas tour à tour;
Ou Venus, ou ſon fils l'Amour:
Comme l'eau répandue éteint les incendies,
Ou va par différens canaux,
Coulant à travers les roſeaux,
Porter l'émail dans les prairies:
Il faut de même que l'eſprit
Se prête à différent caprice;
Et que docile, il obéiſſe
Aux regles que l'art lui preſcrit.

C'eſt ainſi que les plus grands Orateurs, & même que les plus grands hommes, s'exerçoient ou ſe délaſſoient; ou plu-

tôt, c'eſt ainſi qu'ils ſe délaſſoient & s'exerçoient tout enſemble. Il eſt ſurprenant combien ces petits ouvrages éveillent l'eſprit & le réjoüiſſent. L'amour, la haine, la colere, la pitié, la politeſſe; enfin tout ce qui ſe préſente le plus ordinairement dans la vie, dans le Barreau, dans les affaires, peut être le ſujet de ces ſortes de piéces. Outre que de cette poëſie, comme des autres, nous tirons cet avantage, qu'après avoir été enchaînés par la meſure des vers, la liberté de la proſe nous met à l'aiſe, & que nous écrivons plus gayement dans un genre dont nous ſentons la facilité, par la comparaiſon que nous en venons de faire. En voilà peut-être ſur ce ſujet plus que vous n'en demandiez. J'ai pourtant oublié un point eſſentiel; je n'ai point dit ce qu'il falloit lire, quoique ce ſoit l'avoir aſſez dit, que d'avoir marqué ce qu'il falloit écrire. Souvenez-vous ſeulement, de bien choiſir les meilleurs livres dans chaque genre; car on a fort bien dit qu'il falloit beaucoup lire, mais non beaucoup de choſes. Je ne vous marque point ces livres; ils ſont ſi univerſellement connus, qu'il n'eſt pas néceſſaire de les indiquer; d'ailleurs, je me ſuis ſi fort étendu dans cette lettre, qu'en

voulant vous donner des avis ſur la maniere d'étudier, j'ai dérobé un tems conſidérable à vos études. Reprenez donc au plutôt vos tablettes. Commencez quelqu'un des ouvrages que je vous ai propoſés; ou continuez ce que vous avez commencé. Adieu.

LETTRE X.

A Macrinus.

COMME je ſuis d'humeur à vouloir apprendre la fin d'une hiſtoire, quand une fois j'en ai ſçu le commencement; je me ſuis imaginé que vous feriez bien aiſe de ſçavoir la ſuite du procès de Varenus & des Bithiniens. La cauſe a été plaidée devant l'Empereur, d'un côté par Polienus, & de l'autre par Magius. Quand ils eurent fini: *Aucunes des Parties*, dit l'Empereur, *n'aura lieu de ſe plaindre du retardement. J'aurai ſoin d'être informé par moi-même des véritables intentions de la Province.* Cependant Varenus ne remporte pas un petit avantage; car enfin combien doit-il être incertain, s'il eſt accuſé juſtement, lorſqu'on doute même s'il eſt accuſé. Il reſte que

la Province ne reprenne pas des ſentimens qu'elle a condamnés, & qu'elle ne ſe repente pas de s'être repentie. Adieu.

LETTRE XI.

A Fabatus.

VOUS êtes ſurpris que mon affranchi Hermès ait vendu les héritages qui m'étoient échus par ſucceſſion, & pour cinq douziémes, ſans les avoir mis à l'enchere, comme je l'avois ordonné, & qu'il les ait laiſſés pour ſept cent mille ſeſterces *, à Corellia. Vous ajoûtez qu'on les pourroit vendre neuf cent mille. ** Cela redouble l'empreſſement que vous avez de ſçavoir ſi je tiens ce marché. Oui, je le tiens, & voici mes raiſons; car je déſire que vous m'approuviez, & que mes cohéritiers m'excuſent, ſi un devoir plus puiſſant que celui qui m'uniſſoit avec eux, m'en a ſéparé. J'ai pour Corellia tout le reſpect & tout l'attachement poſſible. Elle eſt ſœur de Corellius Rufus, dont la

* Soixante-dix mille livres de notre monnoie.

** Environ quatre-vingt-dix mille livres de notre monnoye.

mémoire m'eſt ſacrée : elle étoit amie intime de ma mere. Je ſuis dans des liaiſons très-anciennes & très-étroites avec Minutius Fuſcus ſon mari, homme d'une probité à toute épreuve. Enfin ſon fils a été mon ami particulier; juſques-là, que lorſque je fus Préteur, je lui donnai l'intendance des Jeux que je devois au Peuple. Le dernier voyage que je fis en ce pays, elle me témoigna qu'elle ſouhaiteroit fort avoir quelques terres aux environs de notre lac de Coſme. Je lui dis, que tout ce que j'en poſſédois, étoit à ſon ſervice, & qu'elle pouvoit choiſir & y mettre le prix, à la réſerve ſeulement de celles qui me venoient de mon pere ou de ma mere ; car pour celles-là, je ne puis m'en détacher, même en faveur de Corellia. Les terres dont il s'agit m'étant donc échûes, je lui écrivis que je voulois m'en défaire. Hermès lui rendit ma lettre ; auſſi-tôt elle le pria de les lui vendre. Il le fit : vous voyez ſi je puis héſiter à ratifier ce que mon Affranchi n'a fait que par mes ordres. Je n'ai plus qu'à prier mes co-héritiers de trouver bon, que j'aye ſéparement vendu ce qu'abſolument j'ai eu droit de vendre, & il ne faut pas qu'ils croyent que mon exemple faſſe une loi pour eux. Comme ils

n'ont pas avec Corellia les mêmes engagemens que moi, rien n'empêche qu'ils ne cherchent les avantages que l'amitié m'a suffisamment remplacés. Adieu.

LETTRE XII.

A Minutius.

JE vous envoye, pour vous en servir dans le besoin, la Requête que j'ai faite pour votre ami, ou plutôt pour le nôtre; car qu'avons-nous, qui ne nous soit pas commun? Et je vous l'envoye plus tard que je ne vous l'avois promise, afin que vous n'ayez pas le temps de la corriger, ou (pour mieux dire) de la gâter. Après tout, si vous n'en avez pas assez pour la corriger, vous en aurez toujours de reste pour la gâter, au cas que vous suiviez votre penchant ordinaire; car vous autres mauvais critiques, vous prenez la peine de retrancher tout ce qu'il y a de meilleur. Si cela vous arrive, j'en sçaurai faire mon profit; je m'en servirai comme de mon bien dans une autre occasion; & j'en retirerai des loüanges, dont j'aurai

obligation à votre dégoût. C'eſt ce que j'attends des endroits que j'ai marqués à la marge, & que j'ai mis en interligne, autrement qu'ils ne le ſont dans le corps de l'ouvrage. Comme je me défiois que vous pourriez bien prendre pour pompeux & guindé, ce qui n'eſt que ſublime & harmonieux ; j'ai crû qu'il ne ſeroit pas hors de propos de vous épargner la torture que vous vous donneriez pour le refondre ; & que je ferois bien d'ajoûter au même lieu, quelque choſe de plus ſimple & de plus uni, ou à dire vrai, de plus bas & de plus mauvais, mais bien meilleur à votre goût ; car je ne puis me défendre de faire par-tout la guerre à votre timide baſſeſſe. Juſqu'ici j'ai voulu rire, & vous faire oublier un moment vos occupations ; voici du ſérieux : Songez à me rembourſer les frais de la courſe d'un Exprès que je vous ai dépêché. Vous avez bien l'air, après avoir lû ceci, de trouver, non pas quelque partie de la Requête, mais toute la Requête mauvaiſe ; & de ſoutenir que je ne puis vous demander la valeur d'une choſe qui n'en a acucune. Adieu.

LETTRE XIII.

A Ferox.

VOTRE lettre m'assure en même-temps que vous étudiez & que vous n'étudiez pas. Je vous parle énigme; & j'en conviens, jusqu'à ce que je m'explique plus clairement. Elle dit que vous n'étudiez point; & elle est si poliment écrite, qu'elle ne peut l'avoir été que par une personne qui étudie. S'il en est autrement, vous êtes le plus heureux homme du monde, d'écrire de ces choses en vous joüant & sans étude. Adieu.

LETTRE XIV.

A Corellia.

C'EST à vous un excès d'honêteté, que de me prier & de me presser avec tant d'instance, de recevoir le prix de la terre que mon Affranchi vous a vendue, & de le recevoir, non sur le pied

de ſept cent mille ſeſterces *, ſuivant votre marché avec lui, mais ſur le pied de neuf cent mille **, en ſe réglant ſur la vente que le Fiſc vous a fait du vingtiéme qui lui en appartenoit. Vous voulez bien qu'à mon tour, je vous ſupplie & vous conjure de faire un peu d'attention, non-ſeulement ſur ce qui eſt digne de vous, mais auſſi ſur ce qui eſt digne de moi; & de ſouffrir qu'ici mon aveugle ſoumiſſion pour vous, ſe démente par les mêmes raiſons, qui par tout ailleurs lui ſervent de principe. Adieu.

* Environ ſoixante-dix mille livres de notre monnoye.

** Environ quatre-vingt-dix mille livres de notre monnoye.

LETTRE XV.

A Saturninus.

VOus demandez ce que je fais. Vous le ſçavez: Je m'occupe à mon ordinaire; je m'employe pour le ſervice de mes amis; je donne quelques heures à l'étude. Je n'oſe dire qu'il ſeroit mieux; mais je dirai bien qu'il ſeroit beaucoup plus

plus doux de les lui donner toutes. Je ſouffrirois avec peine de vous voir livré à toute autre choſe qu'à ce que vous voudriez faire, ſi je ne ſçavois que vos occupations ſont très-glorieuſes; car, ſelon moi, rien ne mérite plus de loüanges, que de ſoutenir les intérêts de notre Patrie, & de conſerver la paix entre nos amis. Je m'étois bien promis que le commerce de Priſcus vous accommoderoit. Je connois ſa droiture & ſa politeſſe : quand vous m'aſſurez qu'il ſe ſouvient avec tant de plaiſir des bons offices qu'il croit avoir reçûs de moi, vous m'apprenez encore ce qui m'étoit moins connu, qu'il eſt l'homme du monde le plus reconnoiſſant. Adieu.

LETTRE XVI.

A Fabatus, ayeul de ſa femme.

CALESTRIUS TIRO eſt de mes plus intimes amis, & nous tenons l'un à l'autre, par tous les engagemens publics & particuliers. Nous avons ſervi à l'armée enſemble. Nous avons été collégues dans la charge de Tréſorier de l'Empereur. Il me devança dans la charge de Tri-

bun du Peuple, par le privilége que donne le nombre des enfans. Je l'atteignis dans celle de Préteur, le Prince m'ayant accordé dispenſe d'un an qui me manquoit. Je me ſuis ſouvent retiré dans ſes terres; ſouvent il eſt venu rétablir ſa ſanté dans les miennes. Il va en qualité de Proconſul prendre poſſeſſion du Gouvernement de la Bétique, & doit paſſer par Ticinum. * Je me flatte, ou plutôt je compte qu'il ſe détournera ſans peine à ma priere, ſi vous avez envie d'affranchir **, avec les cérémonies ordinaires, & en préſence du Magiſtrat, les eſclaves à qui ces jours paſſés vous avez déja en préſence de vos amis donné la liberté. N'appréhendez point d'incommoder un homme, à qui il ne coûteroit rien de faire le tour du monde pour mon ſervice. Défaites-vous donc de cette exceſſive diſcrétion que je vous connois, & ne conſultez que ce qui vous plaira le plus; il ne prend pas moins de plaiſir à me ſatisfaire, que j'en prends à vous obéir. Adieu.

* Aujourd'hui Pavie.

** Le texte dit, *avec la baguette*. C'étoit la maniere ordinaire d'affranchir un Eſclave, en lui donnant un coup de baguette en préſence du Magiſtrat.

LETTRE XVII.

A Nonius Celer.

CHACUN a ſes raiſons pour lire ſes ouvrages à ſes amis ; les miennes ſont, comme je l'ai dit ſouvent, que ſi je manque (ce qui n'arrive que trop), on me redreſſe. C'eſt pourquoi je ne puis m'étonner aſſez de ce que vous me mandez, qu'il y a des gens qui ne trouvent pas bon que je liſe mes plaidoyers dans une aſſemblée d'amis ; ſi ce n'eſt qu'ils s'imaginent que ces ſortes d'ouvrages doivent ſeuls joüir du privilége de n'être point corrigés. Je leur demanderois volontiers, pourquoi ils permettent (ſi pourtant ils le permettent) qu'on liſe une hiſtoire qui n'eſt point faite pour établir la réputation de l'Auteur, mais pour établir la vérité ; une Tragédie, qui demande, non un auditoire, mais un théâtre & des Acteurs ; des vers lyriques, qui veulent, non un Lecteur, mais un chœur de Muſiciens & des inſtrumens. L'uſage, dit-on, de lire ces ouvrages eſt introduit. Eh bien ! faut-il condamner celui qui commença de l'in-

troduire? Ce n'est pas que nos Romains, & même les Grecs, n'ayent souvent lû des plaidoyers. Mais, dira-t'on, il est inutile de lire ce que vous avez publiquement prononcé. Cela seroit vrai, si vous lisiez les mêmes choses aux mêmes personnes; si vous lisiez en sortant de l'audience; mais si vous ajoûtez en un endroit, si vous changez l'autre, si la plûpart de vos auditeurs ne vous ont point entendu plaider, si quelques-uns vous ont entendu, mais depuis long-temps; je voudrois bien sçavoir pourquoi il n'y a pas autant de raison de lire ce que vous avez prononcé, que de le donner au Public. Si un plaidoyer ne conserve guères ses graces dans une lecture, c'est un surcroît de peine pour celui qui lit, & non une raison pour ne point lire. Je ne cherche pas à être loüé quand je lis; mais à être loüé quand je suis lû. Je ne néglige donc aucune maniere de critique. D'abord je repasse seul sur ce que j'ai composé. Après cela, je le lis à deux ou trois personnes; ensuite je le donne à d'autres pour y faire leurs remarques; & ces remarques, si elles me laissent quelque scrupule, je les communique encore à un ou deux de mes amis, avec qui j'en décide. Enfin je lis dans une assemblée plus nombreuse; & jamais

(ſi vous m'en croyez) je ne corrige tant. Je ſuis alors d'autant plus appliqué & plus recueilli , que je ſuis plus inquiet. Le reſpect, la retenue, la crainte, ſont de très-judicieux cenſeurs. Car faites , je vous prie, cette réflexion. N'eſt-il pas vrai que ſi vous parlez devant un homme ſeul, quelque ſçavant qu'il ſoit, vous êtes moins troublé, que ſi vous parliez devant pluſieurs, quoi qu'ignorants? N'eſt-il pas vrai, que jamais vous ne vous défiez davantage de vous, que quand vous vous levez pour plaider? qu'alors vous voudriez avoir changé une partie de votre diſcours, ſouvent le diſcours entier, ſur-tout ſi l'audience eſt grande & bien remplie? Vous redoutez alors juſqu'aux plus vils & aux plus groſſiers. N'avouerez-vous pas, que ſi votre début paroît ne plaire point, vous perdez courage, vous êtes conſterné. La raiſon de cela (ſelon moi), c'eſt que le concours & le nombre forment je ne ſçai quel avis univerſel; & que le goût qui peut être médiocre dans chacun en particulier, ſe trouve exquis dans tout le monde enſemble. C'eſt pourquoi Pomponius Secundus, le Tragique, avoit coûtume de dire, lorſque ſur quelque endroit de ſes piéces, il n'étoit pas d'accord avec un ami de confiance: *J'en*

appelle au Peuple ; & ſelon que l'endroit conteſté, plaiſoit ou déplaiſoit au Peuple, il ſuivoit l'avis de ſon ami ou le ſien, tant il donnoit au jugement de la multitude. Etoit-ce bien ou mal ? Ce n'eſt pas mon affaire ; car moi, je ne lis pas au Peuple, mais dans une aſſemblée de perſonnes choiſies, pour qui j'ai de la conſidération, en qui je prends confiance, enfin que j'eſtime autant ſéparément, que je les crains enſemble. Ce que Ciceron diſoit de la plume, je le dis du reſpect qu'on a pour le Public. Ce reſpect eſt le plus ſûr de tous les cenſeurs. Songer que l'on doit lire, entrer dans le lieu de l'aſſemblée, regarder autour de ſoi, pâlir, trembler ; tout cela corrige & perfectionne un ouvrage. Je ne puis donc me repentir d'une coûtume dont j'éprouve ſi ſenſiblement l'utilité. Et les diſcours frivoles de ces gens-là, font ſur moi ſi peu d'impreſſion, que je vous ſupplie de m'indiquer quelque nouveau ſecret pour rendre mes écrits encore plus correcťs ; car mon exactitude n'eſt jamais ſatisfaite. Je ſonge combien il eſt périlleux de donner un ouvrage au Public ; & je ne puis me perſuader que l'on ne doive pas retoucher, & ſouvent & avec pluſieurs, ce que l'on veut qui plaiſe, & toujours, & à tout le monde. Adieu.

LETTRE XVIII.

A Caninius.

VOus me demandez comment on peut assurer une somme que vous avez promise à nos compatriotes pour un festin annuel & public, & le moyen que la destination de cette somme se perpétue & s'exécute après vous. Il ne se peut rien de plus honnête que votre demande; mais le conseil n'est pas aisé. Il est à craindre, si vous donnez de l'argent, qu'on ne le dissipe; si vous donnez des héritages, qu'on ne les néglige comme publics. Pour moi, je n'ai trouvé rien de plus sûr que ce que j'ai pratiqué. J'avois promis * cinq cent mille sesterces pour fonder des aliments à des personnes libres de l'un & de l'autre sexe; je fis au Procureur de la République une vente simulée d'une terre, qui valoit beaucoup plus que le prix que je la vendis. Je repris ensuite cette terre chargée d'une rente annuelle & perpé-

* Environ cinquante mille livres de notre monnoye.

tuelle de trente mille festerces*. Par-là, le fond est en sûreté, le revenu n'est point incertain; & l'héritage ne court aucun risque d'être abandonné, parce que rendant beaucoup plus que la rente dont il est chargé, jamais il ne manquera de maître qui prenne soin de le faire valoir. Je n'ignore pas que j'ai donné plus qu'il ne paroît, puisque la charge de cette rente diminue beaucoup la valeur d'une très-belle terre, mais il est trop juste de donner la préférence à l'utilité publique, sur l'utilité particuliere, à l'éternité sur le temps; & de prendre plus de soin de son bienfait que de son bien. Adieu.

* Environ trois mille livres de notre monnoye. C'étoit l'intérêt du prix principal pour lequel la vente avoit été faite.

LETTRE XIX.

A Priscus.

LA maladie de Fannia me désole; elle l'a contractée par ses assiduités auprès de Julia, Vestale, qui étoit malade. Fannia lui a rendu toutes sortes de secours; d'abord volontairement,

comme une bonne parente ; & dans la ſuite, par l'ordre même des Pontifes. Car lorſqu'un mal preſſant, force les Veſtales de ſortir du Temple de Veſta, on les confie aux ſoins & à la garde de quelque Dame ; & c'eſt en rempliſſant ces devoirs, que Fannia eſt tombée malade elle-même. Elle a une fiévre continue, une toux qui augmente à toute heure : elle eſt d'une maigreur extrême, & dans un accablement qui ne ſe peut dire. Tout ce qu'elle conſerve de bon, c'eſt l'eſprit & le courage, qu'elle a toujours dignes d'Helvidius ſon mari & de Thraſeas ſon pere. Le reſte l'abandonne, & me jette non-ſeulement dans une frayeur, mais dans une douleur mortelle. Je ſuis inconſolable de voir une ſi illuſtre femme diſparoître de Rome, où l'on ne verra peut-être jamais rien qui lui reſſemble. Que de modeſtie ! que de probité ! que de ſageſſe ! que de fermeté ! Elle a ſuivi deux fois ſon mari en exil ; & elle y a été une troiſiéme fois pour l'amour de lui. Car Senecion accuſé d'avoir écrit la vie d'Helvidius, dit pour ſa juſtification, qu'il ne l'avoit fait qu'à la priere de Fannia. Metius Carus, l'accuſateur, demanda d'un air menaçant à Fannia, ſi elle l'en avoit prié : elle répondit,

ſans s'émouvoir ; je l'en ai prié. Si elle avoit donné des mémoires ; j'en ai donné. Si ſa mere le ſçavoit ; elle n'en ſçait rien. Enfin elle ne laiſſa pas échapper une parole qui reſſentît la perſonne troublée du péril qu'elle couroit. Un décret du Sénat, donné au malheur & à la néceſſité des temps, ſupprima cet ouvrage, la relégua, & confiſqua ſes biens ; & lorſqu'elle perdoit tout, elle conſerva ſoigneuſement ces livres, & porta dans ſon exil, avec elle, la cauſe même de ſon exil. Qu'elle étoit agréable, polie, aimable ! &, ce qu'il eſt très-rare de trouver enſemble, qu'elle étoit en même tems reſpectable ! Certainement nous pourrons dans la ſuite, la propoſer à nos femmes pour modéle, & trouver nous-mêmes dans ſa vie de grands exemples de courage. Dès maintenant qu'il nous eſt encore permis de la voir & de l'entendre, nous n'avons pas pour elle moins d'admiration, que pour ces femmes héroïques qui ont mérité place dans l'Hiſtoire. Pour moi, il me ſemble que cette maiſon eſt ébranlée juſque dans les fondemens, & toute prête à tomber. Quoique Fannia ait des deſcendans, par quelles actions, par quelles vertus pourront-ils parvenir à faire croire, que leur maiſon n'a pas été enſévelie avec

cette illustre femme ? Un surcroît de douleur pour moi, c'est qu'il me semble que je perds encore une fois sa mere, la mere (dis-je) d'une si admirable femme; car cet éloge renferme tout. Comme elle la représente & la fait revivre, elle nous l'enlévera, & la fera mourir une seconde fois avec elle; & en me faisant une nouvelle playe, elle rouvrira les anciennes. J'ai eu pour l'une & pour l'autre toute la vénération, toute la tendresse possibles : je ne sçai pour laquelle j'en avois davantage; & elles ne vouloient pas que je le sçusse. Je leur ai donné dans leur prospérité tous les témoignages que j'ai pû de mon dévouëment; je les leur ai continués dans leur adversité; j'ai pris soin de les consoler pendant leur exil, de les venger à leur retour. Je ne leur ai pourtant pas rendu tout ce que je leur dois; & je souhaite d'autant plus de conserver celle qui nous reste, pour avoir le temps de m'acquitter. Voilà les inquiétudes où je suis, en vous écrivant. Je ne m'en plaindrai pas, si quelque Divinité favorable les change en joye. Adieu.



LETTRE XX.

A Tacite.

J'AI lû votre livre, & j'ai marqué, avec le plus d'exactitude qu'il m'a été possible, ce que je crois y devoir être changé, & en devoir être retranché ; car je n'aime pas moins à dire la vérité, que vous à l'entendre ; & d'ailleurs l'on ne trouve point de gens plus dociles à la censure, que ceux qui méritent le plus de loüanges. Je m'attends qu'à votre tour vous me renverrez mon livre avec vos critiques. O l'agréable, ô le charmant échange ! Que j'ai de plaisir à penser que si jamais la postérité fait quelque cas de nous, elle ne cessera de publier avec quelle union, quelle franchise, quelle amitié nous avons vécu ensemble ! il sera rare & remarquable, que deux hommes, à peu près de même âge, de même rang, de quelque nom dans l'Empire des Lettres (car il faut bien que je parle modestement de vous, puisque je parle en même temps de moi), se soyent si fidélement aidés dans leurs études. Pour moi, dès ma plus tendre jeunesse, la réputation, la

gloire que vous aviez acquiſe, me faiſoient déja déſirer de vous ſuivre, de marcher & de paroître marcher ſur vos traces, non pas de près, mais de plus près qu'un autre. Ce n'eſt pas qu'alors nous n'euſſions à Rome beaucoup d'eſprits du premier ordre; mais entre tous les autres, le rapport de nos inclinations vous montroit à moi, comme le plus propre à être imité, comme le plus digne de l'être. C'eſt ce qui redouble ma joie, quand j'entends dire, que ſi la converſation tombe ſur les Belles-Lettres, on nous nomme enſemble. Que ſi l'on parle de vous, auſſi-tôt l'on penſe à moi: je ſçai bien qu'il y a des gens que l'on nous préfere à l'un & à l'autre; mais pourvû que l'on nous place tous deux enſemble, il ne m'importe en quel rang; car dès que l'on me met au-deſſus de vous, je me crois au premier; & dès que l'on me met au-deſſous de vous, je me crois au ſecond. Vous avez pû même remarquer que dans les teſtamens, excepté ceux de quelques amis particuliers, on ne laiſſe point de legs à l'un de nous, qu'on n'en laiſſe un ſemblable à l'autre. La concluſion de tout ce diſcours, c'eſt que nous ne pouvons trop nous aimer, nous que les études, les mœurs, la réputation, les dernieres

volontés des hommes unissent par tant de nœuds. Adieu.

LETTRE XXI.

A Cornutus.

J'OBÉÏS, mon cher Collégue; & je prends soin de mes yeux autant que vous me l'ordonnez. Je suis arrivé ici dans une chaise fermée, où j'ai été comme dans ma chambre. Non-seulement je n'écris point, mais je m'abstiens même de lire : il m'en coûte beaucoup, à la vérité; mais je m'en abstiens, & je n'étudie plus que des oreilles. Je rends avec des rideaux mon appartement sombre, sans le rendre tout-à-fait obscur. Je trouve même le moyen, en fermant les fenêtres basses de ma galerie, d'y faire entrer autant d'ombre que de lumiere; & par là, peu à peu j'apprends à supporter le jour. J'use du bain, parce qu'il m'est bon; du vin, parce qu'il ne m'est pas mauvais, sobrement pourtant : c'est ma coûtume; & d'ailleurs j'ai quelqu'un qui m'observe. J'ai reçu, comme venant de vous, la poularde que vous m'avez envoyée;

& j'ai eu les yeux assez bons, quoiqu'encore foibles, pour m'appercevoir qu'elle est fort grasse. Adieu.

Lettre XXII.

A Falcon.

Vous serez moins surpris, que je vous aye demandé avec tant d'instance la charge de Colonel pour un de mes amis, quand vous sçaurez le nom de cet ami, & quel est son mérite. Je puis bien vous le dire, & vous en faire le portrait, aujourd'hui que vous m'avez accordé ma demande; c'est Cornelius Minutianus. Quoiqu'il ne donne pas moins de lustre par ses mœurs que par sa naissance, au pays dont je tire mon origine, qu'il soit d'une illustre maison, & qu'il ait de grands biens; il aime l'étude avec la même ardeur, que l'aiment ordinairement ceux qui manquent de tout. On ne peut trouver un Juge plus intégre, un Avocat plus zélé, un plus fidèle ami. Vous croirez que c'est vous qui m'avez une très-grande obligation, quand vous connoitrez à fond cet homme, qui n'est au-dessous d'au-

cuns honneurs, d'aucunes charges; & c'eſt pour m'accommoder à ſa modeſtie, que je me contente de ces termes. Adieu.

LETTRE XXIII.

A Fabatus, ayeul de ſa femme.

JE me réjoüis que vous ayez aſſez de ſanté, pour pouvoir aller au-devant de Tyron juſqu'à Milan. Mais afin que vous la conſerviez plus long-temps, je vous ſupplie de vouloir bien vous épargner cette fatigue, ſi contraire à un homme de votre âge. Je vous conſeille même de l'attendre chez vous, dans votre maiſon, dans votre chambre. Je l'aime en frere; il ne ſeroit pas juſte qu'il exigeât d'une perſonne que je reſpecte comme mon pere, des devoirs qu'il n'eût pas exigé du ſien. Adieu.



LETTRE XXIV.

A Geminus.

NUMIDIA QUADRATILLA vient de mourir, âgée d'un peu moins de quatre-vingts ans. Dans un corps plus robuſte que ſon ſexe & ſa condition ne ſembloient le permettre, elle a joüi d'une parfaite ſanté juſqu'à ſa derniere maladie. Son teſtament a été fort ſage. Elle a inſtitué héritiers, ſon petit-fils pour deux tiers, ſa petite-fille pour l'autre tiers. Je connois peu la petite-fille; mais le petit-fils eſt de mes intimes amis. C'eſt un jeune homme d'un rare mérite, & qui n'eſt pas ſeulement aimable pour ceux à qui les liens du ſang l'attachent. Il a été d'une beauté ſinguliére, ſans avoir jamais fait parler de lui, ni pendant ſon enfance, ni pendant ſa jeuneſſe. A vingt-quatre ans, il fut marié; mais il n'eut pas la ſatisfaction de ſe voir des enfans. Il a vécu d'une maniere fort auſtère, & pourtant fort ſoumiſe, auprès d'une ayeule très-voluptueuſe : elle avoit de ces ſortes de bouffons, qui s'appliquent

à tout contrefaire; & elle aimoit cet amuſement, plus qu'il ne convenoit à une femme de qualité. Quadratus ne les regardoit jamais joüer, non-ſeulement au théâtre, mais pas même dans la maiſon; & elle n'exigeoit point de lui cette complaiſance. Quelquefois, lorſqu'elle me prioit d'avoir l'œil ſur les études de ſon petit-fils, elle me diſoit, que pour s'amuſer au milieu de cette profonde oiſiveté où ſont plongées les femmes, elle avoit coûtume, ou de joüer aux échecs, ou de faire venir ſes bouffons; mais elle ajoûtoit, que dans ces temps, elle prenoit toujours la précaution de renvoyer ſon petit-fils à ſes études, ſoit que ce fût par tendreſſe, ou (ce qui me paroiſſoit plus vraiſemblable) par une eſpèce de reſpect pour ce jeune homme. Je fus ſupris, & vous ne le ſerez pas moins que moi, de ce qu'il me dit aux derniers Jeux Sacrés, où les bouffons montent ſur le théâtre. Comme nous en ſortions enſemble: *Sçavez-vous bien*, me dit-il, *qu'aujourd'hui, pour la premiere fois, j'ai vû danſer le bouffon de mon ayeule?* Mais pendant que le petit fils en uſoit ainſi, des perſonnes étrangeres, pour faire honneur à Quadratilla (j'ai honte d'avoir ſi mal placé le mot d'honneur), pour lui plaire par

les plus basses flatteries, couroient par tout le théâtre, s'écrioient, battoient des mains, admiroient, & s'empressoient de venir chanter devant elle, & faire les mêmes grimaces que les bouffons. Pour prix de ces talens, si dignement étalés sur le théâtre, ils auront de très-petits legs, payés par un héritier qui n'assistoit jamais à leurs farces. Je vous écris ceci parce que vous n'êtes pas fâché d'apprendre ce qui se passe de nouveau; & encore, parce qu'en vous mandant le plaisir que j'ai eu une premiere fois, j'ai celui de le goûter une seconde. Je me réjoüis donc de ce que Quadratilla a fait justice à un jeune homme si sage; je me réjoüis de voir que la maison de Caius Cassius, ce fondateur & ce pere de l'Ecole Cassienne, soit habitée par un maître qui ne le céde point au premier. Quadratus la remplira dignement; il lui rendra toute sa réputation, sa splendeur & sa gloire, lorsqu'à la place d'un célèbre Jurisconsulte, on trouvera un excellent Orateur. Adieu.

LETTRE XXV.

A Rufus.

O COMBIEN la modeſtie & l'amour du repos cachent-ils de Sçavans ! Combien en dérobent-ils à la renommée ! Cependant avons-nous à parler ou à lire en public ; nous ne craignons que ceux qui font ouvertement profeſſion des Lettres ; bien que ceux qui les cultivent en ſecret , ſoient d'autant plus eſtimables , qu'ils marquent par leur ſilence, la haute idée qu'ils ont d'un excellent ouvrage ; ce que je vous en écris, c'eſt pour l'avoir éprouvé. Terentius Junior, après avoir ſervi dans la Cavalerie, & s'être acquitté très-dignement de la charge de Procureur de l'Empereur dans la Gaule Narbonnoiſe, ſe retira dans ſes Terres, & préféra un honnête loiſir à tous les honneurs qui l'attendoient. Un jour il m'invita de ſéjourner chez lui ; j'y conſentis ; & le regardant comme un bon pere de famille, comme un honnête laboureur, je me diſpoſois à l'entretenir de tout ce que je croyois faire ſon occupa-

tion ordinaire. J'avois déja commencé, lorſque par un diſcours très-ſçavant, il tourna la converſation ſur les Belles-Lettres. Il ne ſe peut rien de plus poli, de plus délicat, que tout ce qu'il me dit : on ne peut mieux s'exprimer en Latin ni en Grec; car il parle ſi parfaitement l'une & l'autre, qu'il ſemble toujours que la langue qu'il parle, eſt celle qu'il ſçait le mieux. Que vous dirai-je de ſes lectures, de ſa mémoire? Vous croiriez que cet homme vit au milieu d'Athènes, & non pas au village. En un mot, il a redoublé mes inquiétudes; & il fera que je n'appréhenderai pas moins à l'avenir le jugement de ces campagnards inconnus, que des plus ſçavans hommes que je connoiſſe. Je vous conſeille d'en uſer de même. Lorſque vous y regarderez de près, vous trouverez beaucoup de gens dans l'empire des Lettres, comme dans les armées, qui, ſous un habit groſſier, cachent les plus hautes vertus & les plus rares talens. Adieu.



LETTRE XXVI.

A Maximus.

CES jours paſſés, la maladie d'un de mes amis me fit faire cette réflexion, que nous ſommes fort gens de bien quand nous ſommes malades; car quel eſt le malade que l'avarice ou l'ambition tourmente? Il n'eſt plus enyvré d'amour, entété d honneurs; il néglige le bien, & compte toujours avoir aſſez du peu qu'il ſe voit ſur le point de quitter. Il croit des Dieux, & il ſe ſouvient qu'il eſt homme; il n'envie, il n'admire, il ne mépriſe la fortune de perſonne. Les médiſances ne lui font ni impreſſion ni plaiſir; toute ſon imagination n'eſt occupée que de bains & de fontaines; tout ce qu'il ſe propoſe (s'il en peut échapper), c'eſt de mener à l'avenir une vie douce & tranquille, une vie innocente & heureuſe. Je puis donc nous faire ici à tous deux, en peu de mots, une leçon, dont les Philoſophes font des volumes entiers. Perſévérons à être tels pendant la ſanté, que nous nous propoſons de devenir quand nous ſommes malades. Adieu.

LETTRE XXVII.

A Sura.

LE loisir dont nous joüissons, vous permet d'enseigner, & me permet d'apprendre. Je voudrois donc bien sçavoir si les fantômes ont quelque chose de réel, s'ils ont une vraie figure, si ce sont des génies; ou si ce ne sont que de vaines images qui se tracent dans une imagination troublée par la crainte. Ce qui me feroit pancher à croire qu'il y a de véritables spectres, c'est ce qu'on m'a dit être arrivé à Curtius Rufus. Dans le temps qu'il étoit encore sans fortune & sans nom, il avoit suivi en Afrique, celui à qui le Gouvernement en étoit échu. Sur le déclin du jour, il se promenoit sous un portique, lorsqu'une femme d'une taille & d'une beauté plus qu'humaine, se présente à lui : la peur le saisit : *Je suis*, dit-elle, *l'Afrique ; je viens te prédire ce qui doit t'arriver ; tu iras à Rome ; tu rempliras les plus grandes Charges, & tu reviendras ensuite gouverner cette Province, où tu mourras.* Tout arriva comme elle l'avoit prédit

on conte même, qu'abordant à Carthage, & sortant de son vaisseau, la même figure se présenta devant lui, & vint à sa rencontre sur le rivage. Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'il tomba malade, & que jugeant de l'avenir par le passé, du malheur qui le menaçoit, par la bonne fortune qu'il avoit éprouvée, il désespéra d'abord de sa guérison, malgré la bonne opinion que tous les siens en avoient conçûe. Mais voici une autre histoire, qui ne vous paroîtra pas moins surprenante, & qui est bien plus horrible. Je vous la donnerai telle que je l'ai reçue. Il y avoit à Athènes une maison fort grande & fort logeable, mais décriée & déserte. Dans le plus profond silence de la nuit, on entendoit un bruit de fer qui se choquoit contre du fer; & si l'on prêtoit l'oreille avec plus d'attention, un bruit de chaînes qui paroissoit d'abord venir de loin, & ensuite s'approcher. Bien-tôt on voyoit un spectre fait comme un vieillard très-maigre, très-abbattu, qui avoit une longue barbe, des cheveux hérissés, des fers aux pieds & aux mains, qu'il secoüoit horriblement. De-là, des nuits affreuses & sans sommeil pour ceux qui habitoient cette maison: l'insomnie à la longue amenoit la maladie; & la

maladie

maladie en redoublant la frayeur, étoit ſuivie de la mort ; car pendant le jour, quoique le ſpectre ne parût plus, l'impreſſion qu'il avoit faite, le remettoit toujours devant les yeux, & la crainte paſſée en donnoit une nouvelle. A la fin, la maiſon fut abandonnée, & laiſſée toute entiere au fantôme. On y mit pourtant un écriteau pour avertir qu'elle étoit à loüer ou à vendre, dans la penſée que quelqu'un peu inſtruit d'une incommodité ſi terrible, pourroit y être trompé. Le Philoſophe Athenodore vint à Athênes; il apperçut l'écriteau; il demande le prix. La modicité le met en défiance; il s'informe ; on lui dit l'hiſtoire; & loin de lui faire rompre ſon marché, elle l'engage à le conclure ſans remiſe. Il s'y loge ; & ſur le ſoir, il ordonne qu'on lui dreſſe ſon lit dans l'appartement ſur le devant, qu'on lui apporte ſes tablettes, ſa plume, & de la lumiere, & que ſes gens ſe retirent au fond de la maiſon. Lui, de peur que ſon imagination libre n'allât au gré d'une crainte frivole, ſe figurer des fantômes, il applique ſon eſprit, ſes yeux & ſa main à écrire. Au commencement de la nuit, un profond ſilence regne dans cette maiſon, comme partout ailleurs. Enſuite il entendit des

fers s'entrechoquer, des chaînes qui se heurtoient. Il ne leve pas les yeux; il ne quitte point sa plume; se rassure & s'efforce d'imposer à ses oreilles. Le bruit s'augmente, s'approche; il semble qu'il se fasse près de la porte de la chambre, & enfin dans la chambre même. Il regarde, il apperçoit le spectre tel qu'on le lui avoit dépeint. Ce spectre étoit debout, & l'appelloit du doigt. Athenodore lui fait signe de la main d'attendre un peu, & continue à écrire comme si de rien n'étoit. Le spectre recommence son fracas avec ses chaînes, qu'il fait sonner aux oreilles du Philosophe. Celui-ci regarde encore une fois, & voit que l'on continue à l'appeller du doigt; alors, sans tarder davantage, se leve, prend la lumiere & suit; le fantôme marche d'un pas lent, comme si le poids des chaînes l'eût accablé. Après qu'il fut arrivé dans la cour de la maison, il disparoît tout-à-coup, & laisse là notre Philosophe, qui ramasse des herbes & des feuilles, & les place à l'endroit où il avoit été quitté, pour le pouvoir reconnoître. Le lendemain, il va trouver les Magistrats, & les supplie d'ordonner que l'on fouille en cet endroit. On le fait; on y trouve des os encore enlassés dans des chaînes; le

temps avoit consumé les chairs. Après qu'on les eut soigneusement rassemblés, on les ensevelit publiquement; & depuis que l'on eût rendu au mort les derniers devoirs, il ne troubla plus le repos de cette maison. Ceci je le crois sur la foi d'autrui; mais voici ce que je puis assurer aux autres sur la mienne. J'ai un Affranchi nommé Marcus, qui n'est point sans sçavoir: il étoit couché avec son jeune frere; il lui sembla voir quelqu'un assis sur leur lit, & qui approchoit des ciseaux de sa tête, & même lui coupoit des cheveux au-dessus du front. Quand il fut jour, on apperçut qu'il avoit le haut de la tête rasé, & ses cheveux furent trouvés répandus près de lui. Peu après, pareille avanture arrivée à un de mes gens, ne permit plus de douter de la vérité de l'autre. Un de mes jeunes esclaves dormoit avec ses compagnons, dans le lieu qui leur est destiné; deux hommes vétus de blanc (c'est ainsi qu'il le racontoit), vinrent par les fenêtres, lui raserent la tête pendant qu'il étoit couché, & s'en retournerent comme ils étoient venus. Le lendemain, lorsque le jour parut, on le trouva rasé, comme on avoit trouvé l'autre, & les cheveux qu'on lui avoit coupés, épars sur le plancher.

Ces avantures n'eurent aucune ſuite, ſi ce n'eſt que je ne fus point accuſé devant Domitien, ſous l'Empire de qui elles arriverent. Je ne l'euſſe pas échappé, s'il eût vécu; car on trouva dans ſon porte-feuille une Requête donnée contre moi par Carus. De-là on peut conjecturer que comme la coûtume des accuſés eſt de négliger leurs cheveux & de les laiſſer croître, ceux que l'on avoit coupés à mes gens marquoient que j'étois hors de danger. Je vous ſupplie donc de mettre ici toute votre érudition en œuvre. Le ſujet eſt digne d'une profonde méditation; & peut-être ne ſuis-je pas indigne que vous me faſſiez part de vos lumieres. Si, ſelon votre coûtume, vous balancez les deux opinions contraires; faites pourtant que la balance penche de quelque côté, pour me tirer de l'inquiétude où je ſuis; car je ne vous conſulte que pour n'y plus être. Adieu.



LETTRE XXVIII.

A Septitius.

VOUS dites que quelques gens me reprochent de loüer en toute occaſion avec excès mes amis : j'avoüe mon crime, & j'en fais gloire ; car qu'y a-t'il de plus honnête, que de pécher par indulgence ? Qui ſont pourtant ces perſonnes qui croyent connoître mes amis mieux que je ne les connois ? mais ſoit, je veux qu'ils les connoiſſent mieux ; pourquoi m'envier une erreur ſi flatteuſe ? Car, ſuppoſons que mes amis ne ſoyent pas tels que je le dis, je ſuis toujours infiniment heureux de le croire. Je conſeille donc à ces critiques de porter ailleurs leur maligne délicateſſe. Aſſez d'autres traiteront d'équité, la facilité qu'ils ont à blâmer leurs amis. Pour moi, l'on ne me perſuadera jamais que j'aime trop les miens. Adieu.



LETTRE XXIX.

A Fontanus.

VOus rirez, vous entrerez en colere, & puis vous recommencerez à rire, si vous lisez ce que vous ne pourrez croire sans l'avoir lû. On voit sur le grand chemin de Tibur, à un mille de la Ville, un Tombeau de Pallas, avec cette inscription; j'en ai fait depuis peu la remarque: *Pour récompenser son attachement & sa fidélité envers ses Patrons, le Sénat lui a décerné les marques de distinction dont joüissent les Préteurs, avec quinze millions de sesterces* * *; & il s'est contenté du seul honneur.* Je ne m'étonne pas ordinairement de ces élévations, où la fortune a souvent plus de part que le mérite. Je l'avoue pourtant, à la vûe de cette Epitaphe, j'ai fait réflexion combien il y avoit de momerie & d'impertinence dans ces Inscriptions, que l'on prostitue quelquefois à des infâmes & à des malheureux. Quel cas doit-on

* Environ quinze cent mille livres de notre monnoye.

faire des choses qu'un tel misérable ose accepter, ose refuser, & même sur lesquelles il ose se proposer à la postérité pour un exemple de modération? Mais pourquoi me fâcher? Il vaut bien mieux rire, afin que ceux que le caprice de la fortune éleve ainsi, ne s'applaudissent pas d'être montés fort haut, lorsqu'elle n'a fait que les exposer à la risée publique. Adieu.

LETTRE XXX.

A Genitor.

JE suis fort affligé de la perte que vous avez faite d'un Disciple, qui, selon que vous m'en écrivez, étoit d'une très-belle espérance; mais connoissant avec quelle exactitude vous remplissez tous vos devoirs, & quel attachement vous avez pour ceux que vous estimez, je ne m'étonne point que sa maladie & sa mort ayent dérangé vos études. Croiriez-vous que les miennes sont dérangées, même dans ma retraite, & que les embarras de la ville me poursuivent jusqu'ici. L'un me fait son juge, l'autre son arbitre; les plaintes des paysans

m'étourdiſſent ; & ils uſent bien du droit qu'ils ont d'être importuns. D'ailleurs, le ſoin de chercher des Fermiers m'occuppe ; & il eſt très-rare d'en trouver de bons. Je ne puis donc étudier qu'à la dérobée : j'étudie pourtant ; car je lis & je compoſe : mais lorſque je lis, la comparaiſon me fait ſentir combien je compoſe mal. Il ne tient pas à vous que vous ne me conſoliez, quand vous comparez l'ouvrage que j'ai fait pour venger la mémoire d'Helvidius, à la harangue de Demoſthene contre Midias. Véritablement, lorſque je le compoſai, je liſois continuellement cette harangue, non pour l'égaler (car il y auroit de la témérité, peut-être même de la folie à y prétendre), mais pour l'imiter & la ſuivre, autant que le pouvoit permettre la différence infinie qui ſe trouve, ſoit entre un eſprit du premier ordre & un du dernier, ſoit entre les ſujets que nous avons traités. Adieu.



LETTRE XXXI.

A Cornutus.

CLAUDE POLLION ſouhaite fort d'être de vos amis. Il m'en paroît digne dès qu'il le ſouhaite, & plus encore, parce que lui-même il vous aime; car il n'arrive preſque point que l'on demande l'amitié de quelqu'un, qu'on ne lui ait donné la ſienne. C'eſt d'ailleurs un homme droit, intégre, doux, modeſte à l'excès, s'il eſt vrai qu'il ſe puiſſe trouver de l'excès dans la modeſtie. Pendant que j'ai ſervi, il commandoit dans la Cavalerie; & je l'ai connu, non pas ſimplement, comme on connoît ceux avec qui l'on ſert, mais à fond. Je fus chargé par le Lieutenant du Conſul, d'examiner le compte des troupes. J'avoue que je trouvai autant d'exactitude & de netteté dans les ſiens, que d'avarice & de déſordres dans ceux de beaucoup d'autres. Elevé enſuite aux plus grands emplois, il n'a dans nulle occaſion démenti ſa modération naturelle. Jamais on ne l'a vû enyvré de la bonne fortune, ou étourdi par la

diversité de ses Charges, manquer à rien de ce que la politesse vouloit; & il a soutenu les plus grands travaux, avec la méme force d'esprit qu'il a montrée dans la retraite; il en sortit pour un temps, & la quitta fort honorablement. Corellius le nomma son Collégue dans la commission dont l'avoit chargé l'Empereur Nerva, pour l'achat & le partage des terres. Quelle gloire n'est-ce pas d'avoir mérité qu'un si grand homme & qui avoit tant à choisir, lui donnât la préférence? Si vous voulez sçavoir quelle est sa fidélité, sa tendresse pour ses amis, consultez en les testamens de quelques-uns d'entre eux, & particuliérement celui de Musonius Bassus, si distingué par son mérite. Pollion ne se contente pas d'en vanter sans cesse la mémoire, & de publier par tout ce qu'il lui doit : il en a même fait la vie; & cet ouvrage est excellent, car il n'a pas moins cultivé les Lettres que tous les autres beaux Arts. Ce procédé me paroît d'autant plus loüable, qu'il est plus rare dans un temps où il semble que la plûpart ne se souviennent des morts, que pour s'en plaindre. Croyez-moi donc; accordez votre amitié à un homme de ce caractère, & qui la desire si passionnément. Recevez-le, ou plutôt,

allez au-devant de lui, & l'aimez, comme si la reconnoissance vous y engageoit. Dans le commerce de l'amitié, c'est peu de rendre; on doit du retour à celui qui a commencé le premier. Adieu.

LETTRE XXXII.

A Fabatus, ayeul de sa femme.

JE suis bien aise que la visite de mon cher Tiron vous ait fait plaisir; mais j'ai surtout une joye singuliere de ce que vous me mandez, que la présence de ce Gouverneur a donné lieu d'affranchir plusieurs esclaves: je souhaite de voir multiplier les autres biens de notre Patrie, & plus encore le nombre de ses Citoyens. C'est à mon sens, toute la force & toute la beauté d'une ville. Je suis touché, non par un sentiment de vanité, mais pour-tant je suis touché de ce que vous ajoûtez que l'on nous a comblés de remerciemens & d'éloges. Xenofon l'a fort bien dit: la loüange sonne toujours bien aux oreilles, particulierement quand on croit n'en être pas indigne. Adieu.

LETTRE XXXIII.

A Tacite.

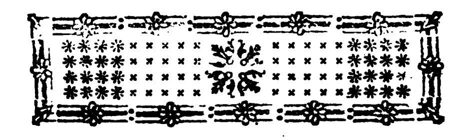
J'AI un pressentiment, & mon pressentiment ne me trompe pas, que vos histoires seront immortelles : c'est (je l'avoue ingénuement) ce qui redouble ma passion d'y trouver une place. Si nous avons coûtume de prendre tant de soin, que notre portrait soit de la main d'un bon ouvrier ; pouvons-nous trop souhaiter, qu'un pinceau comme le vôtre daigne peindre nos actions, & leur donner du relief? Je vous indique donc un fait, qui ne peut échapper à votre attention, parce qu'il est dans les Registres publics ; mais je ne laisse pas de vous l'indiquer, afin que vous soyez plus persuadé quel plaisir j'aurai, si une action d'autant plus périlleuse qu'elle fut plus favorablement regardée, reçoit de votre esprit & de votre approbation un nouveau lustre. Le Sénat m'avoit donné pour Avocat, avec Herennius Senecion, à la Province Bétique, contre Bébius Massa. Il fut condamné ; & ses biens furent mis à la garde des Officiers préposés à ces em-



plois. Peu après, Senecion apprit que les Consuls devoient donner audience sur les Requêtes qui leur étoient présentées. Il vient me trouver : cette union parfaite, dit-il, avec laquelle nous nous sommes acquittés de l'accusation dont nous avions été chargés, exige aujourd'hui de nous, que nous demandions aux Consuls, qu'ils ne souffrent pas que les biens des accusés soyent dissipés par ceux à qui l'on en a confié la garde. Faites attention, lui répondis-je, que nous avons été nommés Avocats par le Sénat, qu'il a prononcé, & que par son jugement toute la mesure de notre obligation paroît remplie. Vous pouvez, reprit-il, donner à vos devoirs telles bornes qu'il vous plaira, vous qui n'avez aucune autre liaison avec cette Province, que par le service que vous venez de lui rendre. Je ne puis en faire autant, moi qu'elle a vû naître, moi qu'elle a vû Questeur. Si votre parti est pris, lui repliquai-je, je vous suivrai, résolu de partager avec vous tout ce qu'on en pourra dire. Nous nous adressons aux Consuls ; Senecion dit ce qui convenoit ; j'ajoûtai peu de mots. A peine avions nous cessé de parler, que Massa se plaint que Senecion ne remplissoit plus le ministère d'un Avocat, mais

qu'il faisoit éclatter toute la fureur d'un ennemi, & en même temps l'accuse de cruauté. Cette plainte indigna tout le monde. Alors je pris la parole : je crains, Messieurs, leur dis-je, que Massa qui m'épargne, ne m'accuse de prévarication par son silence. Ces paroles parurent dignes d'être recueillies, & furent bien-tôt après dans la bouche de tout le monde. Nerva quoiqu'alors encore homme privé, mais déja plein d'attention pour ce qui se faisoit de bien dans le public, m'en écrivit une très-belle Lettre, où il ne me congratuloit pas seulement, mais le siécle aussi, d'avoir (car c'est ainsi qu'il en parle) un exemple comparable aux Anciens. Tout ceci, tel qu'il est, deviendra par vous plus brillant, plus célèbre, plus grand. Je n'exige pourtant pas que vous exagériez. Je sçai que l'histoire ne doit jamais s'écarter de la vérité, & que la vérité honore assez les bonnes actions. Adieu.





LES LETTRES DE PLINE LE JEUNE.

LIVRE HUITIEME.

LETTRE PREMIERE.

A Septitius.

MON voyage a été assez heureux ; à la réserve que le grand chaud a rendu quelques-uns de mes gens malades. Encolpus, mon Lecteur, qui m'est d'un si grand secours, soit dans mes occupations, soit dans mes amusemens, s'est ulcéré la gorge, pour avoir trop avalé de poussiere, & a craché le sang. Quoi de plus cruel pour lui ! quoi de plus chagrinant pour moi, s'il faut

que cet homme devienne inutile aux Belles-Lettres, dont il tire tout son mérite! Où trouverai-je après lui quelqu'un qui lise si bien mes ouvrages, qui les aime autant, qui se fasse si bien entendre? Mais les Dieux me donnent de meilleures espérances. Le crachement de sang a cessé; la douleur s'est appaisée; d'ailleurs, il est sobre, je suis attentif; les Médecins sont affectionnés; & ce qui ne vaut pas moins, la campagne, la retraite, le repos, l'éloignement de toutes affaires, lui promettent autant de santé que de loisir pour la rétablir. Adieu.

LETTRE II.

A Calvisius.

LEs autres ne vont à leurs terres, que pour en revenir plus riches; moi, je ne vais aux miennes, que pour en revenir plus pauvre. J'avois vendu mes vendanges à des Marchands qui avoient enchéri à l'envi, excités par le bon marché qu'ils croyoient trouver, & par l'espérance du gain qu'ils se promettoient d'y faire. Leur attente a été trom-

pée. Le plus court étoit de leur faire à tous une égale remiſe ; mais il n'y avoit pas aſſez de juſtice. Je ne trouve pas moins glorieux de la rendre dans la maiſon, que dans les Tribunaux, dans les petites affaires que dans les grandes, dans les ſiennes que dans celles d'autrui. Car ſi l'on prétend que toutes fautes ſont égales, il faudra dire auſſi que toutes les bonnes actions le ſont. Je leur ai donc remis à tous la huitiéme partie du prix dont nous étions convenus, afin qu'il n'y en eût aucun qui ne remportât des marques de ma libéralité. Après cela, j'ai eu des égards particuliers pour ceux qui m'avoient avancé de très-grandes ſommes ; j'en avois reçu plus de ſecours, & eux plus de préjudice. Outre la remiſe commune du huitiéme, je leur ai fait encore celle d'un dixiéme de tout ce qu'ils étoient obligés de payer au-delà de dix mille ſeſterces. * Je ne ſçai ſi je m'explique : je vais rendre ce calcul plus ſenſible. Celui qui avoit acheté quinze mille ſeſterces, ** je lui remettois, outre ſon huitiéme de cette ſomme, la dixiéme

* Environ mille livres de notre monnoye.

** Environ quinze cens livres de notre monnoye.

partie de cinq mille sesterces. J'ai considéré d'ailleurs que sur leur marché, les uns avoient plus payé, les autres moins, quelques-uns rien ; & je n'ai pas crû raisonnable de traiter avec une égale bonté dans la remise, ceux qui ne m'avoient pas traité avec une égale exactitude dans le payement. J'ai donc encore remis à ceux qui m'avoient avancé leurs deniers, le dixiéme de ce qu'ils m'avoient avancé. Par-là, j'ai prétendu satisfaire pour le passé à ce que chacun, selon son mérite, pouvoit attendre de moi, & les obliger tous de plus en plus à l'avenir, soit d'acheter, soit de me payer. Cette facilité, ou si vous voulez, cette équité me coûte beaucoup ; mais elle vaut bien ce qu'elle me coûte. On ne parle dans tout le pays que de la nouveauté de cette remise, & de la maniere dont elle a été faite ; tout le monde la loue. Entre ceux même que je n'avois pas mesurés (comme l'on dit) à la même aune, mais avec la distinction & la proportion convenable, celui qui a le plus de probité, témoigne me sçavoir plus de gré, d'avoir éprouvé qu'il n'est pas vrai chez moi, que

Le méchant & le bon soient mis au même rang. *

Adieu.

* Vers de l'Iliade d'Homere.

LETTRE III.

A *Sparsus*.

VOUS me mandez que de tous mes ouvrages, le dernier que je vous ai envoyé est celui qui vous plaît davantage. C'est aussi le goût d'une autre personne très-éclairée. J'en ai d'autant plus de penchant à croire que vous ne vous trompez ni l'un ni l'autre, soit parce qu'il n'est pas vraisemblable que vous vous trompiez tous deux, soit parce que j'aime à me flatter. Je veux toujours que ma derniere piéce soit la plus achevée. Par cette raison, je me déclare aujourd'hui contre celle-ci même, en faveur d'une harangue que je viens de donner au Public, & que je ne manquerai pas de vous faire tenir par la premiere voye sûre qui se présentera. C'est trop vous promettre; & je crains bien qu'après cela, quand vous la lirez, elle ne remplisse pas toute votre attente. Cependant attendez la, comme si elle vous devoit plaire; & peut-être qu'elle vous plaira. Adieu.

LETTRE IV.

A Caninius.

VOus ne pourriez mieux faire, que d'écrire la guerre contre les Daces; où trouver un ſujet plus nouveau, plus riche, plus étendu, plus ſuſceptible de tous les ornemens de la Poëſie, & où les plus conſtantes vérités ayent plus l'air de fables? Vous nous repréſenterez des fleuves au milieu des campagnes, auparavant ſéches & arides, des ponts bâtis ſur des riviéres, où l'on n'en avoit point encore vû; des armées campées ſur la cime de montagnes inacceſſibles, un Roi toujours plein de confiance, forcé d'abandonner ſa capitale & la vie. Vous nous peindrez deux triomphes, dont l'un a été le premier que l'on eût remporté ſur une nation juſques-là invincible; l'autre ſera le dernier. Il n'y a qu'une difficulté, mais elle eſt très-grande; c'eſt d'égaler votre ſtyle à ces exploits. C'eſt un effort qui me paroît terrible, même pour votre eſprit, à qui l'élévation eſt ſi naturelle, que les plus grandes entrepriſes ſemblent lui

donner de nouvelles forces. Ce ne ſera pas même un petit embarras, que de faire entrer dans les vers Grecs, des noms barbares, & particuliérement celui du Roi. Mais il n'eſt rien, que le travail & l'art ne vienne à bout de ſurmonter, ou du moins d'adoucir. D'ailleurs, ſi l'on permet à Homere, pour rendre le vers plus coulant, d'abréger, d'étendre, de changer des noms Grecs naturellement doux à l'oreille, pourquoi vous défendroit-on une pareille licence, principalement ſur des noms que vous n'avez pas choiſis, mais dont vous êtes obligé de vous ſervir? Après donc que, ſuivant la coûtume des Poëtes, vous aurez invoqué les Dieux, ſans oublier celui dont vous allez nous raconter les deſſeins, les exploits, les ſuccès; lâchez les cordages, déployez toutes les voiles, & voguez, il en eſt temps plus que jamais, avec toute la force de votre génie. Car pourquoi ne prendrois-je pas le ſtyle poëtique avec un Poëte? Toute la grace que je vous demande aujourd'hui, c'eſt que vous m'envoyiez les premiers eſſais de votre ouvrage, à meſure qu'ils ſeront achevés, ou plutôt avant qu'ils le ſoyent, dès qu'ils auront reçû leur premiere forme, & qu'ils ne ſeront encore que

crayonnés & ébauchés. Vous ne manquerez pas de me dire, qu'il n'eſt pas poſſible que des morceaux détachés ayent l'agrément d'une piéce ſuivie, ni l'ouvrage commencé, les graces d'un ouvrage fini. Je le ſçai; je les regarderai donc comme des ébauches, comme des morceaux; & ils attendront leur derniere perfection dans mon porte-feuille. A tant de témoignages d'une amitié ſinguliere, dont vous m'avez déja comblé, ajoûtez encore celui de vouloir bien me confier, ce que vous ne voudriez confier à perſonne. En un mot, je pourai bien loüer, aimer davantage vos écrits, ſi vous me les envoyez plus tard, & avec plus de circonſpection. Mais je vous loüerai vous-même, je vous aimerai beaucoup plus, quand vous apporterez moins de retardement & de précaution à me les envoyer. Adieu.



LETTRE V.

A Geminius.

NOTRE ami Macrinus vient de recevoir un rude coup ; il a perdu sa femme, dont la vertu auroit pû se faire admirer de l'antiquité. Pendant trente-neuf ans, ils ont vécu ensemble sans dispute, sans démêlé. Pourroit-on dire à quel point elle respectoit son mari, elle qui méritoit tant d'être respectée ? Ne la voyoit-on pas réunir en sa personne toutes les vertus qui sont propres aux différens âges. Véritablement il semble que c'est une grande consolation pour Macrinus, que d'avoir possédé si long-temps un bien si estimable ; mais il sent d'autant mieux le prix de ce qu'il a perdu. Plus la possession a eu de charmes, plus la perte cause d'horreur. Je ne puis donc m'empêcher de souffrir avec un homme que j'aime tant, & de craindre pour lui, jusqu'à ce que sa blessure soit en état de supporter les remédes, & de se fermer. C'est ce que rien ne fera mieux que le pouvoir de

la néceſſité, le ſecours du temps, les dégoûts de la douleur même. Adieu.

LETTRE VI.

A Montanus.

MA derniere Lettre doit vous avoir appris que j'ai remarqué ces jours paſſés une inſcription ſur le tombeau de Pallas, conçue en ces termes: *Pour récompenſer ſon attachement & ſa fidélité envers ſes Patrons, le Sénat lui a décerné les marques de diſtinction dont jouiſſent les Préteurs, avec quinze millions de ſeſterces* *; *& il s'eſt contenté du ſeul honneur.* Cela me fit croire que le décret même ne pouvoit qu'être curieux à voir. Je l'ai découvert; il eſt ſi ample & ſi flatteur, que cette ſuperbe & inſolente épitaphe me parut modeſte & humble. Que nos plus illuſtres Romains viennent, je ne dis pas ceux des ſiécles plus éloignés, les Afriquains, les Numantins, les Achaïques; mais ceux de ces derniers temps, les Marius, les Sylla, les Pompées, je ne veux pas deſcendre plus bas; qu'ils

* Environ quinze cent mille livres de notre monnoye.

qu'ils viennent aujourd'hui faire comparaiſon avec Pallas. Tous les éloges qu'on leur a donnés, ſe trouveront fort au-deſſous de ceux qu'il a reçus. Appellerai-je railleurs ou malheureux, les Auteurs d'un tel décret? Je les nommerois railleurs, ſi la plaiſanterie convenoit à la gravité du Sénat; il faut donc les reconnoître malheureux. Mais perſonne le peut-il être jamais juſqu'au point d'être forcé à de pareilles indignités? C'étoit peut-être ambition & paſſion de s'avancer : ſeroit-il poſſible qu'il y eût quelqu'un aſſez fou pour déſirer de s'avancer aux dépens de ſon propre honneur & de celui de la République, dans une ville où l'avantage de la premiere place, étoit de pouvoir donner les premieres loüanges à Pallas? Je ne dis rien de ce qu'on offre les honneurs, les prérogatives de la Préture à Pallas, à un eſclave; ce ſont des eſclaves qui les offrent. Je ne releve point qu'ils ſont d'avis, que l'on ne doit pas ſeulement exhorter, mais même contraindre Pallas à porter les anneaux d'or. Il eût été contre la majeſté du Sénat, qu'un homme revêtu des ornemens de Préteur, eût porté des anneaux de fer. Ce ne ſont là que des bagatelles, qui ne méritent pas que l'on s'y arrête. Voici des faits

bien plus dignes d'attention : *Le Sénat pour Pallas*..... (& le Palais où il s'assemble n'a point été depuis purifié). *Pour Pallas le Sénat remercie l'Empereur de ce que ce Prince a fait un éloge magnifique de son Affranchi, & a bien voulu permettre au Sénat de combler un tel homme d'honneurs*. Que pouvoit-il arriver de plus glorieux au Sénat, que de ne paroître pas ingrat envers Pallas ? On ajoûte dans ce décret : *Qu'afin que Pallas, à qui chacun en particulier reconnoît avoir les dernieres obligations, puisse recevoir les justes récompenses de ses travaux & de sa fidélité*.... Ne croiriez-vous pas qu'il a reculé les frontiéres de l'Empire, ou sauvé les armées de l'Etat. On continue..... *Le Sénat & le Peuple Romain, ne pouvant trouver une plus agréable occasion d'exercer leurs libéralités, qu'en les répandant sur un si fidèle & si desintéressé gardien des finances du Prince*. Voilà où se bornoient alors tous les désirs du Sénat, & toute la joye du Peuple ; voilà l'occasion la plus précieuse d'ouvrir le Trésor public. Il faut l'épuiser pour enrichir Pallas. Ce qui suit n'est guères moins remarquable : Que *le Sénat ordonnoit qu'on retireroit de l'Epargne quinze millions de sesterces* *, *pour les*

* Environ 1500000 livres de notre monnoye.

donner à cet homme; & que plus il avoit l'ame élevée au-dessus de la passion de s'enrichir, plus il falloit redoubler ses instances auprès du pere commun, pour en obtenir qu'il obligeât Pallas de déférer au Sénat. Il ne manquoit plus en effet, que de traiter au nom du Public avec Pallas, que de le supplier de céder aux empressemens du Sénat, que d'interposer la médiation de l'Empereur, pour surmonter cette insolente modération, & pour faire ensorte que Pallas ne dédaignât pas quinze millions de sesterces. Il les dédaigna pourtant; c'étoit le seul parti qu'il pouvoit prendre par rapport à de si grandes sommes. Il y avoit bien plus d'orgueil à les refuser, qu'à les accepter. Le Sénat cependant semble se plaindre de ce refus, & le comble en même temps d'éloges en ces termes : *Mais l'Empereur & le Pere commun ayant voulu, à la priere de Pallas, que le Sénat lui remît l'obligation de satisfaire à cette partie du décret, qui lui ordonnoit de prendre dans le Trésor public quinze millions de sesterces, le Sénat déclare, que c'est avec beaucoup de plaisir & de justice, qu'entre les honneurs qu'il avoit commencé de décerner à Pallas, il avoit mêlé cette somme pour reconnoître son zèle & sa fidélité; que cependant*

le Sénat, pour marquer sa soumission aux ordres de l'Empereur, à qui il ne croyoit pas permis de résister en rien, obéissoit. Imaginez-vous Pallas qui s'oppose à un décret du Sénat, qui modére lui-même ses propres honneurs, qui refuse quinze millions de sesterces, comme si c'étoit trop, & qui accepte les marques de la dignité des Préteurs, comme si c'étoit moins. Représentez vous l'Empereur, qui, à la face du Sénat, obéit aux prieres, ou plutôt aux commandemens de son Affranchi; car un Affranchi, qui, dans le Sénat, se donne la liberté de prier son Patron, lui commande. Figurez-vous le Sénat, qui, jusqu'à l'extrémité, déclare qu'il a commencé avec autant de plaisir que de justice, à décerner cette somme & de tels honneurs à Pallas; & qu'il persisteroit encore, s'il n'étoit obligé de se soumettre aux volontés du Prince, qu'il n'est permis de contredire en aucune chose. Ainsi donc, pour ne point forcer Pallas de prendre quinze millions de sesterces dans le Trésor public, on a eu besoin de sa modération & de l'obéissance du Sénat, qui n'auroit pas obéi, s'il lui eût été permis de résister en rien aux volontés de l'Empereur. Vous croyez être à la fin; attendez, & écoutez le meilleur : *C'est pourquoi,*

comme il est très-avantageux de mettre au jour les faveurs dont le Prince a honoré & récompensé ceux qui le méritoient, & particulierement dans les lieux où l'on peut engager à l'imitation, les personnes chargées du soin de ses affaires; & que l'éclatante fidélité & probité de Pallas, sont les modèles les plus propres à exciter une honnête émulation, il a été résolu que le discours prononcé dans le Sénat par l'Empereur le vingt-huit Janvier dernier, & le décret du Sénat à ce sujet, seroient gravés sur une table d'airain, qui sera appliquée près de la statue qui représente Jules César en habit de guerre. On a compté pour peu que le Sénat eût été témoin de ces honteuses bassesses. On a choisi le lieu le plus exposé, pour les mettre devant les yeux des hommes de ce siécle, & des siécles futurs. On a pris soin de graver sur l'airain tous les honneurs d'un insolent esclave, ceux même qu'il avoit refusés; mais qu'autant qu'il dépendoit des auteurs du décret, il avoit possédés. On a écrit dans les Regiſtres publics, pour en conserver à jamais le souvenir, qu'on lui avoit déféré les marques de distinction que portent les Préteurs, comme on y écrivoit autrefois les anciens Traités d'alliance, les Loix sacrées. Tant l'Empereur, le Sé-

nat, Pallas lui-même eût montré de.... (je ne ſçai que dire), qu'ils ſemblent s'être empreſſé d'étaler à la vûe de l'Univers; Pallas, ſon inſolence; l'Empereur, ſa foibleſſe; le Sénat, ſa miſére. Eſt il poſſible que le Sénat n'ait pas eu honte de chercher des prétextes à ſon infamie? La belle, l'admirable raiſon que l'envie d'exciter une noble émulation dans les eſprits, par l'exemple des grandes récompenſes dont étoit comblé Pallas. Voyez par-là dans quel aviliſſement tomboient les honneurs, je dis ceux même que Pallas ne refuſoit pas. On trouvoit pourtant des perſonnes de naiſſance qui déſiroient, qui recherchoient avec ardeur ce qu'ils voyoient être accordé à un Affranchi, être promis à des eſclaves. Que j'ai de joie de n'être point né dans ces temps, qui me font rougir comme ſi j'y avois vêcu! Je ne doute point que vous ne penſiez de même. Je connois votre délicateſſe, votre grandeur d'ame. Je ſuis donc perſuadé que bien qu'en quelques endroits l'indignation m'ait emporté au-delà des juſtes bornes d'une lettre, vous aurez plus de penchant à croire que je ne me plains pas aſſez, qu'à penſer que je me plains trop. Adieu.

LETTRE VII.

A Tacite.

CE n'eſt ni comme de maître à maître, ni comme de diſciple à diſciple, ainſi que vous me le mandez ; mais comme de maître à diſciple, que vous m'avez envoyé votre livre ; car vous êtes le maître, moi le diſciple. Auſſi me rappellez-vous à mon devoir, quand je prolonge encore la licence des Saturnales. Je ne pouvois, ce me ſemble, vous faire un compliment plus embarraſſé, ni en même tems vous mieux prouver que loin de pouvoir paſſer pour votre maître, je ne ſuis pas digne d'être appellé votre diſciple. Je ferai pourtant le perſonnage de maître, & j'exercerai ſur votre livre tout le droit que vous m'avez donné : j'en uſerai avec d'autant moins de retenue, que j'ai bien réſolu de ne vous rien envoyer pendant ce tems ſur quoi vous puiſſiez vous venger. Adieu.



LETTRE VIII.

A Romain.

N'AVEZ-VOUS jamais vu la ſource du Clitumne ? Je ne le crois pas ; car vous m'en auriez parlé. Si donc vous ne l'avez point encore vue, voyez-là. Je la viens de voir, & j'ai regret de ne l'avoir pas vue plutôt. Du pied d'une petite colline, chargée d'un bois de ciprès fort touffu, ſort une fontaine dont les eaux répandues par pluſieurs veines inégales, forment un grand baſſin ſi pur & ſi clair, que l'on y peut compter les pieces d'argent que l'on y jette, & les cailloux que l'on y voit reluire *. De-là elle ſe précipite, moins par la pente qu'elle trouve, que par ſa propre abondance & comme par ſon propre poids. A peine eſt-elle ſortie de ſa ſource, qu'elle devient un fort grand fleuve, qui porte des bateaux, & qui donne un paſſage libre, & à ceux qui montent, & à ceux qui en même

* Je crois que *Calculos* ſignifie des jettons & non pas des cailloux.

tems defcendent. Il fe précipite par une pente fi unie, que pour le defcendre on peut fe paffer du fecours des rames, & qu'avec des rames & des perches on a beaucoup de peine à le remonter. L'une & l'autre de ces chofes donnent beaucoup de plaifir à ceux qui ne s'y embarquent que pour fe divertir. Selon qu'ils vont contre le fil de l'eau, ou qu'ils le fuivent, ils font fuccéder le repos au travail, & le travail au repos. Les rivages font chargés de frênes & de peupliers que vous voyez fe multiplier au fond du canal, mais fi diftinctement, qu'on les pourroit compter. Le froid de fes eaux le difpute à la neige, & elles ne lui cédent point pour la couleur. Près de là eft un Temple auffi refpecté qu'ancien. Le Dieu du fleuve lui-même y paroît vêtu d'une robe. C'eft un Dieu fort fecourable, & qui prédit l'avenir, ainfi que le témoigne tout l'appareil qu'on y voit, & qui eft propre à rendre les Oracles. Autour de ce Temple, font répandues des Chapelles en grand nombre; chacune a une ftatue du Dieu, chacune eft célebre, chacune eft diftinguée par quelque dévotion particuliere. Quelques-unes même ont leurs fontaines; car outre la principale, & qui eft com-

me la mere des autres, il s'en trouve encore plusieurs dont la source est différente; mais qui se perdent dans le fleuve. On le passe sur un pont qui sépare les lieux sacrés des profanes. Au-dessus du pont, l'on ne peut se passer de bateau. Au-dessous, on peut se baigner. Les Hispellattes, à qui Auguste a donné cette contrée, fournissent gratuitement toutes les choses nécessaires pour le bain, & le gîte même. Le long du fleuve, vous rencontrez quantité de maisons que la beauté du fleuve a invité d'y bâtir. En un mot, vous n'y trouverez rien qui ne vous fasse plaisir. Vous y pourrez même étudier; vous y lirez une infinité d'inscriptions gravées sur toutes les colonnes, par toutes sortes de personnes, à l'honneur de la Fontaine & de la Divinité. Vous louerez les unes, vous vous mocquerez des autres; ou plutôt, selon que je connois votre bonté naturelle, vous ne vous mocquerez d'aucune. Adieu.



LETTRE IX.

A Ursus.

DEPUIS longtems je n'ai rien lu, je n'ai rien écrit. Depuis long-tems je ne connois plus le loisir, ni enfin le bonheur de ne rien faire, de ne rien être ; bonheur peut-être trop uni, mais délicieux pourtant. La multitude d'affaires dont je suis chargé pour mes amis, m'éloigne de la retraite & de l'étude. Car il n'y a point d'étude, quelque précieuse qu'elle soit, qu'on ne doive sacrifier aux devoirs de l'amitié, que les études elles-mêmes comptent entre les plus sacrés. Adieu.



LETTRE X.

A Fabatus, ayeul de sa femme.

PLUS vous avez d'impatience que nous vous donnions des arriere-petits-fils, plus vous aurez de chagrin d'apprendre que votre petite-fille a eu une fausse couche. L'ignorance où sont les jeunes personnes l'a fait tomber dans cet accident, pour avoir négligé des précautions que les femmes doivent prendre pendant leur grossesse, & pour s'être permis des choses qu'elles se doivent défendre. C'est une faute qu'elle a bien expiée par sa maladie, qui l'a réduite à la derniere extrémité. Si vous devez donc vous affliger de voir votre vieillesse frustrée d'une postérité dont elle sembloit déja jouir, vous devez aussi rendre graces aux Dieux, de ce qu'en vous ôtant aujourd'hui des arriere-petits-fils, ils paroissent vouloir vous en donner d'autres, en vous conservant une petite-fille. C'est une espérance qui me paroît d'autant mieux fondée, que cette couche, toute malheureuse qu'elle est, vous promet de

la fécondité. Je vous écris pour vous consoler & pour vous soutenir ce que je me dis à moi-même ; vous ne desirez pas des arriere-petits-fils avec plus de passion que je desire des enfans. Je me flatte que, soit de votre côté, soit du mien, ils trouveront une route facile aux honneurs. Les noms qui les attendent ne sont point inconnus, & leur noblesse ne sera point l'ouvrage d'un soudain caprice de la fortune. Puissent-ils naître seulement, & changer ainsi notre tristesse en joie. Adieu.

LETTRE XI.

A Hispulla.

QUAND je fais réflexion sur la tendresse que vous avez pour votre niéce, & qui passe celle que pourroit avoir une mere pour sa fille, je crois que je ferai bien de vous écrire l'état où nous sommes, avant que de vous mander l'état où nous avons été, afin que la joie qui remplira votre cœur n'y laisse plus de place au chagrin. Fncore, avec cette précaution, je ne laisserai pas de craindre que de la joie vous ne retom-

biez dans la crainte, & qu'en vous réjouissant de savoir votre niéce hors de danger, vous ne trembliez au récit de celui qu'elle a couru. Déja son premier enjouement revient; déja rendue à elle-même & à moi, elle reprend ses forces; & en rétrogradant vers la vie & la santé, elle fait le même chemin qu'elle avoit fait vers la maladie & la mort. On ne peut pas être plus mal qu'elle a été. S'il m'est permis de le dire, il n'y a pas eu de sa faute; mais il y en a eu un peu de son âge. De-là viennent & sa fausse couche, & les fâcheuses suites d'une grossesse dont elle ignoroit les conséquences. Ainsi, quoique vous n'ayiez pas eu la satisfaction de voir adoucir la perte de votre frere par un petit neveu, ou par une petite niéce, souvenez-vous que c'est un bien qui n'est que différé & non pas perdu, puisque la personne dont nous avons droit d'en attendre, nous reste encore. Excusez donc auprès de votre pere un malheur que les femmes savent toujours plus aisément pardonner. Adieu.



LETTRE XII.

A Minutianus.

JE ne vous demande quartier que pour aujourd'hui. Titinius Capito lit en public un de ſes ouvrages, & je ne ſais ſi je n'ai pas encore plus d'envie que d'obligation de l'entendre. C'eſt un parfaitement honnête homme, & que l'on peut compter pour un des premiers ornemens de notre ſiecle. Il cultive les ſciences; il aime les gens de lettres; il les protége, les avance, & ſe plaît à les récompenſer; il eſt la reſſource, l'aſyle de la plupart de nos Auteurs, & l'exemple de tous; il eſt l'appui, le reſtaurateur des lettres qui commencent à tomber. Sa maiſon eſt la maiſon de tous ceux qui ont quelque piece à lire. Perſonne ne vient entendre plus régulierement ceux qui liſent, ſoit chez lui, ſoit ailleurs. Pour moi, tant qu'il s'eſt trouvé à Rome, il ne m'a jamais manqué. Le défaut de reconnoiſſance ſeroit donc d'autant plus honteux, que le ſujet qui la demande eſt plus honnête. Quoi! ſi j'avois un

procès, je me croirois infiniment redevable à ceux qui m'accompagneroient à l'audience ; & aujourd'hui que je fais mon unique affaire de mes études, que j'y donne toute mon application, je croirai devoir moins à une personne qui se plaît tant à faire honneur à ces choses, dans lesquelles on m'oblige beaucoup, pour ne pas dire dans lesquelles on m'oblige ordinairement le plus? D'ailleurs, quand sur les devoirs réciproques il ne seroit pas en avance avec moi, quand je ne lui devrois aucun retour, je ne serois pas moins engagé à l'aller entendre, par la beauté, par la grandeur, par la force, par la douceur de son esprit, & par la noblesse du sujet qu'il a choisi. Il écrit la mort des hommes illustres, dont plusieurs ont été de mes plus intimes amis. Il me semble donc que je m'acquitte d'un devoir de religion, lorsque je vais entendre les éloges funébres de ceux dont il ne m'a pas été permis d'honorer les obséques ; éloges qui doivent être d'autant moins suspects, qu'ils viennent plus tard. Adieu.



LETTRE XIII.

A Genialis.

J'APPROUVE fort que vous ayez lu mes ouvrages avec votre pere. Vous ne pouvez manquer de profiter beaucoup quand vous apprendrez d'un auſſi habile homme ce qu'il faut louer, ce qu'il faut blâmer ; & que, formé par ſes leçons, vous vous ſerez accoutumé à dire la vérité. Vous avez qui ſuivre, ſur les traces de qui marcher. Que vous êtes heureux de rencontrer un modèle parfait dans l'objet de vos plus juſtes affections ! de trouver tout à imiter dans celui à qui la nature à voulu que vous reſſembliez ! Adieu.

LETTRE XIV.

A Ariſton.

COMME je ſçais que vous n'êtes pas moins verſé dans la connoiſſance du droit public, dont le droit des Sé-

nateurs fait partie, que dans celle du droit particulier, je ſouhaite fort d'apprendre de vous ſi je me ſuis trompé le dernier jour dans le Sénat; & je le ſouhaite, non par rapport au paſſé, ce ſeroit trop tard; mais pour être inſtruit, ſi à l'avenir il ſe préſentoit quelque choſe de ſemblable. Vous me direz, pourquoi demander ce que vous devriez ſçavoir? La ſervitude des derniers tems nous a amené non ſeulement l'ignorance & l'oubli des beaux arts, mais auſſi des droits & des coutumes du Sénat. Qui eſt l'homme aſſez patient pour vouloir apprendre ce qui ne lui doit être d'aucun uſage? D'ailleurs, comment retenir ce qu'on apprend, ſi l'on ne le pratique jamais quand on l'a appris? La liberté de retour nous a donc trouvé novices & mal habiles; & l'impatience de goûter les douceurs qu'elle offre, nous force d'agir avant que d'apprendre. L'ancienne inſtitution vouloit que nous viſſions faire, que nous entendiſſions dire à ceux qui nous devançoient en âge, ce que bientôt nous-mêmes nous avions à faire & à dire, & ce que nous devions à notre tour tranſmettre à ceux qui viendroient après nous. De-là cette coutume d'engager les jeunes gens à ſervir

dans l'armée dès leur plus tendre jeunesse, afin qu'en obéissant ils apprissent à commander; qu'en suivant les autres, ils se rendissent capables de marcher à leur tête. De-là vient que ceux qui songeoient à s'élever aux charges, demeuroient debout à la porte du Sénat, obligés d'être spectateurs avant que d'être acteurs dans le conseil public. Chacun avoit son pere pour maître; ou s'il n'avoit point de pere, c'étoit le plus illustre & le plus ancien Sénateur qui lui en servoit. C'est ainsi qu'ils apprenoient par l'exemple, le plus sûr de tous les maîtres, quel étoit le pouvoir de celui qui proposoit, le droit de celui qui opinoit; l'autorité de chaque Magistrat, la liberté de tous les autres; quand il falloit céder, résister, se taire; quand & comment il falloit parler; coment se faisoit la distinction des avis contraires; comment il étoit permis d'ajouter quelque chose à ce qu'on avoit déja dit; enfin tout l'ordre qu'on devoit garder au Sénat. Pour nous, il est vrai que nous avons servi dans les armées pendant notre jeunesse, mais alors la vertu étoit suspecte, le vice honoré; alors nulle autorité dans les chefs, nulle modération dans les soldats; alors on ne connoissoit plus ni

commandement, ni obéissance; la licence, le désordre régnoient par-tout; on ne voyoit rien qui ne fût renversé, rien enfin qui ne méritât bien plutôt d'être oublié que d'être retenu. Nous avons aussi entré tout jeunes au Sénat; mais en un Sénat toujours tremblant, toujours muet, où l'on ne pouvoit sans péril dire ce qu'on pensoit, & sans infamie ce qu'on ne pensoit pas. Que pouvoit-on avoir appris? que pouvoit-on apprendre qui fît plaisir, dans un tems où l'on ne voyoit assembler le Sénat, ou que pour ne rien faire, ou que pour faire quelque grand crime; dans un tems où l'on ne le convoquoit que pour s'en moquer, ou pour l'affliger; où ce qu'on mettoit en délibération n'avoit jamais rien de sérieux, & où pourtant ce qu'on jugeoit étoit presque toujours funeste? Nous avons vu les mêmes maux se perpétuer pendant plusieurs années, depuis que, devenus Sénateurs, nous en avons pris & ressenti notre part d'une si cruelle maniere, que nos esprits en ont été émoussés, éteints, hébêtés. Il n'y a que fort peu de tems (car plus les tems sont heureux, plus ils sont courts) qu'il nous est permis de sçavoir, qu'il nous est permis d'être ce que nous sommes. Je

vous demande donc, avec d'autant plus de raiſon, d'abord d'excuſer mon erreur, ſi j'y ſuis, enſuite de m'en tirer par votre ſavoir. Je ſçais qu'il ne s'étend pas moins à ce qui eſt du droit public, qu'à ce qui eſt du droit particulier ; à l'hiſtoire ancienne, qu'à la moderne ; aux événemens les plus ſinguliers, qu'aux plus communs. Je ſuis même perſuadé que le fait ſur lequel je vous conſulte, eſt ſi extraordinaire, que ceux à qui une longue expérience, ſoutenue d'une grande application, ne laiſſe rien ignorer, pourroient bien, ou n'en être pas inſtruits, ou ne l'être pas aſſez. Nous en ſerons d'autant plus dignes, moi de pardon, ſi j'ai erré ; & vous de louanges, ſi vous pouvez enſeigner ce que vous ne pouvez gueres avoir appris que par vous-même. Le Sénat traitoit l'affaire des affranchis d'Affranius Dexter, Conſul. On l'a trouvé tué chez lui, & l'on ignore ſi ſa main ou celle des ſiens, ſi leur crime ou leur obéiſſance l'ont fait périr. L'un (demandez-vous qui? Moi; mais il n'importe) a été d'avis qu'après avoir ſouffert la queſtion, il les falloit renvoyer abſous ; l'autre, qu'il falloit les releguer dans une iſle ; un troiſiéme qu'ils devoient être punis de mort. Ces avis étoient ſi

opposés, qu'il n'étoit pas possible de les faire compâtir ensemble. Car que peuvent avoir de commun la mort & le bannissement? Rien de plus, sans doute, que le bannissement & l'absolution; encore l'avis de l'absolution approche plus de celui du bannissement, que l'avis de la mort; car les deux premiers s'accordent à laisser la vie, & le dernier l'ôte. Cependant, & ceux qui opinoient à la mort, & ceux qui opinoient au bannissement, suspendant pour quelque moment leur discorde, feignirent de s'unir, & se rangerent du même côté. Je soutenois que chacun des trois avis devoit être séparément compté, qu'on ne devoit point souffrir que deux des trois se joignissent, à la faveur d'une tréve de quelques momens. Je prétendois donc que ceux dont les voix alloient à la mort, fussent séparés de ceux qui se contentoient de bannir; & que tout prêts à se contredire, ils ne formassent pas cependant ensemble un même parti contre ceux qui vouloient absoudre; parce qu'au fond il importoit peu qu'ils rejettassent tous l'absolution, s'ils n'admettoient pas tous la même condamnation. Je trouvois étrange que celui qui avoit opiné à punir de mort les esclaves, &

à reléguer les affranchis, fût obligé de couper son avis en deux parties, & que cependant on réunît dans un même avis celui qui vouloit que les affranchis fussent relégués, & celui qui vouloit qu'on les fît mourir. S'il falloit couper l'avis d'une même personne, parce qu'il renfermoit deux choses, je ne concevois pas comment on pouvoit unir les avis de deux personnes, qui, sur la même chose, pensoient d'une maniere si contraire. Permettez-moi donc, je vous supplie, aujourd'hui que l'affaire est décidée, de vous rendre raison de mon sentiment, comme si elle étoit encore indécise, & de vous dire de suite à loisir ce que je fus obligé de dire alors avec beaucoup d'interruption & de contradiction. Supposons que l'on eût nommé seulement trois Juges pour prononcer sur cette affaire; que l'un d'eux eût été d'avis de condamner les affranchis au dernier supplice, l'autre de les reléguer, le troisiéme de les absoudre. Les deux premieres opinions réunissant leurs forces, l'emporteront-elles sur la derniere? ou plutôt chacune des trois ne vaudra-t-elle pas séparément autant que l'autre, sans que l'on puisse joindre plutôt la premiere à la seconde, que la seconde à la der-

niere? Il faut donc de même, dans le Sénat, compter comme contraires les avis que l'on y a dit comme différens. Que si un même homme opinoit tout-à-la-fois, & au bannissement, & à la mort, pourroit-on, selon cet avis, les bannir & leur ôter la vie? Enfin regarderoit-on comme une seule & même opinion celle qui rassembleroit des choses si manifestement incompatibles? Comme donc est-il possible qu'on regarde comme un seul avis les avis de deux personnes, dont l'un veut que les affranchis perdent la vie, l'autre qu'ils aillent passer leur vie dans une isle; lorsqu'il faudroit les regarder comme deux avis différens, si une seule personne en étoit l'auteur. Qu'ordonne la Loi? Ne nous enseigne-t-elle pas clairement qu'il faut absolument distinguer l'avis du bannissement & celui de la mort, lorsqu'elle veut que pour recueillir les voix on se serve de ces termes: *Vous qui êtes d'une telle opinion, passez de ce côté; vous qui êtes de toute autre, rangez-vous du côté de celui dont vous suivez l'avis?* Examinez, je vous prie, & pesez chaque mot: *Vous qui êtes d'un tel avis*, c'est-à-dire, vous qui pensez qu'on doit reléguer les affranchis, passez de ce côté-là, c'est-à-

dire,

tire, du côté où eſt aſſis l'auteur de cet avis. Par où il eſt évident que ceux qui opinent à la mort ne peuvent pas demeurer du même côté. *Vous qui êtes de tout autre avis.* Vous voyez que la Loi ne s'eſt pas contentée de dire *d'un autre*, mais *de tout autre*. Or peut-on douter que celui qui ne veut que reléguer, eſt de tout autre avis que celui qui veut que l'on faſſe mourir? *Rangez-vous du côté de celui dont vous ſuivez l'avis.* Ne vous ſemble-t-il pas que la Loi appelle, qu'elle pouſſe, qu'elle place en différens endroits ceux qui ſont d'avis différent? Ne la voyez-vous pas montrer, non pas ſeulement par une formule autentique, mais comme du geſte & de la main, où chacun doit demeurer, où chacun eſt obligé de paſſer? Mais (dit-on) ſi l'on ſépare les voix qui vont au banniſſement, de celles qui vont au dernier ſupplice, il arrivera que l'avis de l'abſolution l'emportera. Qu'importe aux opinans, à qui certainement il ne peut jamais être convenable de mettre tout en uſage pour empêcher l'opinion la plus douce de prévaloir? Il faut pourtant (ajoute-t-on) que ceux qui condamnent à la peine capitale, & ceux qui banniſſent, ſoient d'abord comparés enſemble avec ceux

qui veulent abſoudre, & qu'enſuite on les compare eux-mêmes entre eux. Sera-ce donc comme dans certains ſpectacles, où le ſort ſépare & réſerve quelqu'un qui doit combattre contre le vainqueur? ainſi y aura-t-il dans le Sénat des premiers combats, & enſuite des ſeconds? & l'avis qui l'emporte ſur un autre, devra-t-il encore ſoutenir les efforts d'un troiſiéme qui l'attend? Mais quoi! lorſqu'un avis a prévalu, tous les autres ne tombent-ils pas d'eux-mêmes? Le moyen donc de compter pour un ſeul avis deux avis qui ne doivent plus être comptés pour rien? Je m'explique plus clairement. Si ceux qui opinent à la mort ne paſſent du côté de celui qui opine au banniſſement pendant qu'il dit ſon avis, il ne leur doit plus être permis de ſe détacher dans la ſuite d'un parti auquel ils ont voulu s'attacher au commencement. Mais j'ai bonne grace de m'ériger ici en maître, moi qui ne deſire que d'apprendre. Dites-moi donc s'il falloit partager ces opinions, de ſorte qu'elles n'en fiſſent que deux, ou s'il falloit les compter ſur le pied de trois opinions différentes. Véritablement j'ai obtenu ce que je demandois; mais je voudrois bien ſavoir ſi j'ai dû le de-

mander, ou si je devois plutôt passer à l'un des deux autres avis, comme a fait l'auteur de l'avis à la mort. Vaincu par mes raisons, il a quitté son premier avis (& cela, j'ignore s'il l'a pu faire) & a pris le parti du bannissement, dans la crainte que si l'on séparoit les trois avis, comme il prévoyoit qu'il alloit arriver, celui d'absoudre ne vînt à l'emporter; car il y avoit bien plus de suffrages pour cet avis que pour chacun des deux autres séparément. Alors tous ceux, qui, entraînés par son autorité, s'étoient attachés à son opinion, voyant qu'il les abandonnoit, quitterent un avis que son auteur quittoit lui-même, & suivirent comme transfuge celui qu'ils suivoient auparavant comme Capitaine. Ainsi les trois avis ont été réduits à deux; & de ces deux, l'un a prévalu. Le troisiéme, qui a été rejetté, n'ayant pu seul se faire céder par les deux premiers, a choisi du moins auquel des deux il céderoit lui-même. Adieu.



LETTRE XV.

A Junior.

JE vous ai sans doute accablé, en vous envoyant tant de volumes à la fois; mais je vous en ai accablé parce que vous me les avez demandés. Et d'ailleurs vous m'avez écrit que vos vendanges étoient si modiques, qu'il m'a été facile de comprendre que vous aviez du loisir de reste, comme on dit communément, pour lire un livre. Je reçois semblables nouvelles de mes terres: j'aurai donc le temps d'écrire des ouvrages que vous puissiez lire, si pourtant j'ai dequoi acheter du papier. Mais s'il est trop gros, ou s'il boit, il faudra se résoudre, ou à ne point écrire, ou à écrire des choses, qui bonnes ou mauvaises, s'effaceront à mesure que je les écrirai. Adieu.



LETTRE XVI.

A Paternus.

LA maladie de mes gens, & la mort même de quelques-uns dans la fleur de leur âge, m'ont accablé de tristesse. J'ai deux sujets de consolation, tous deux trop foibles pour un tel chagrin, mais sujets de consolation pourtant. L'un, la complaisance que j'ai eue de les affranchir; car il me semble qu'en quelque façon je n'ai pas perdu trop tôt ceux que j'ai perdus libres : l'autre, la permission que je donne aux esclaves mêmes de faire une espece de testament, que j'observe aussi religieusement que s'il étoit légitime. Ils disposent, ils me prient de ce qui leur plaît; j'exécute sans hésiter. Ils partagent entre leurs camarades ce qu'ils ont; ils donnent, ils laissent à qui ils veulent, pourvû que ce soit à quelqu'un de la maison. Car la maison est comme la république & la patrie des esclaves. Cependant, quoique cette conduite me soulage, la même humanité qui me la fait tenir, m'abbat &

l'accable. Je ne voudrois pas toute-fois devenir moins sensible, non que j'ignore que beaucoup d'autres ne traitent de pareilles disgraces que d'une simple perte de biens, & qu'avec de tels sentimens ils se croient de grands hommes, & fort sages. Pour moi, je ne sais s'ils sont aussi grands & aussi sages qu'ils le pensent; mais je sçais bien qu'ils ne sont point hommes. L'homme doit être accessible à la douleur, la sentir, la combattre pourtant; être capable de consolation, & non n'en avoir pas besoin. Peut-être me suis-je étendu sur cela plus que je ne devois; mais c'est encore moins que je n'aurois voulu. Il y a je ne sais quelle sorte de plaisir à se plaindre, sur-tout si vous répandez vos larmes dans le sein d'un ami prêt à les louer, ou à les excuser. Adieu.



LETTRE XVII.

A Macrinus.

LE climat que vous habitez eſt-il auſſi dérangé que celui-ci ? L'on ne voit à Rome qu'orages qu'inondations. Le Tibre s'eſt débordé & répandu fort loin. Quoique le canal, que la ſage prévoyance de l'Empereur a fait faire, en ait reçu une partie, il remplit les vallées ; il coule par les campagnes ; partout où il trouve des plaines, il ne laiſſe rien à découvert. De-là, il arrive qu'allant au-devant des fleuves qu'il a coutume de recevoir & d'emmener confondus avec lui, il les force à rebrouſſer, & couvre ainſi d'eaux étrangeres les terres qu'il n'inonde pas de ſes propres eaux. L'Anion *, le plus doux des fleuves, & qui ſemble comme invité & retenu par les belles maiſons bâties ſur ſes bords, déracine & entraîne les arbres qui lui donnoient de l'ombre. Il a renverſé des montagnes, & ſe trouvant arrêté par leur

* Aujourd'hui le Theveron.

chûte en plusieurs endroits, il cherche le passage qu'il s'est fermé, abbat les maisons, & s'éleve sur leurs ruines. Ceux qui demeurent en des lieux où le débordement n'est point parvenu, rapportent qu'ils ont vu flotter sur l'eau, ici des équipages de gens riches & des meubles précieux, là des ustensiles de campagne; d'un côté des charrues attachées de bœufs attelés, & ceux qui les conduisoient; de l'autre, des troupeaux entiers abandonnés à eux-mêmes; & au milieu de tout cela, des troncs d'arbres, des poutres & des toits. Les lieux où la riviere n'a pu monter, n'ont pas été exempts de cette désolation. Une pluie continuelle, & des tourbillons qui sembloient lancés des nues, n'ont fait gueres moins de ravages que le fleuve en auroit pu faire. Les clôtures, qui renfermoient les héritages que l'on affectionne le plus, ont été ruinées, & les tombeaux ébranlés; plusieurs personnes ont été noyées, estropiées, écrasées; & le deuil, dont tout est rempli, multiplie tant de pertes. Plus ce malheur est grand, plus je crains que vous n'en ayez essuyé quelque semblable où vous êtes. S'il n'en est rien, soulagez mon inquiétude au plutôt, je vous en supplie; & si cela est, mais

dez-le-moi toujours. Car c'eſt preſque la même choſe pour moi, d'avoir à craindre une diſgrace, ou à la ſouffrir; ſi ce n'eſt que le mal a ſes bornes, & que la crainte n'en a point. L'on ne s'afflige qu'à proportion de ce qui eſt arrivé, mais on craint tout ce qui peut arriver. Adieu.

LETTRE XVIII.

A Rufin.

IL n'eſt pas vrai, comme on a coutume de le dire, que le teſtament des hommes ſoit le tableau de leurs mœurs, puiſque Domitius Tullus vient de paroître en mourant beaucoup plus honnête homme qu'il n'avoit fait pendant ſa vie. Après s'être livré à toutes les amorces de ceux qui briguoient ſa ſucceſſion, il a inſtitué ſon héritiere une fille de ſon frere, qu'il avoit adoptée. Il a fait pluſieurs legs, & très-conſidérables, à ſes petits-enfans, & même à un arriere-petit-fils. En un mot, la tendreſſe paternelle régne par-tout dans ſon teſtament, & ſurprend d'autant plus qu'on s'y attendoit moins. On en parle

donc fort diversement à Rome. Les uns le traitent de fourbe, d'ingrat, de perfide, & ne prennent pas garde qu'ils ne peuvent se déchaîner contre lui, sans se trahir eux-mêmes par un honteux aveu, lorsqu'ils se plaignent d'avoir été deshérités par cet homme, comme s'il étoit leur pere, leur ayeul ou leur bisayeul. Les autres l'élevent jusqu'au ciel, pour avoir frustré les sordides espérances de cette engeance d'hommes; & prétendent que, dans un siecle aussi corrompu, les tromper c'est prudence. Ils ajoûtent, qu'il ne lui étoit pas libre de faire un nouveau testament; qu'il étoit redevable de ses grands biens à sa fille, & qu'il les lui a moins donnés, que rendus. Car Curtius Mantia *, prévenu d'aversion contre Domitius Lucanus son gendre, (c'est le frere de Tullus) avoit institué héritiere sa fille, petite-fille de Curtius, à condition que son pere l'émanciperoit. Domitius l'avoit émancipée, & aussi-tôt Tullus son oncle l'avoit adoptée. Ainsi Domitius, qui avoit eu communauté de biens avec son frere, avoit, par une émancipation artificieuse, éludé l'intention du testa-

* Casaubon, sur la foi de Tacite, veut qu'on le nomme Curtilius Mantia.

teur; & remis sa fille avec de très-grandes richesses sous sa puissance, après l'avoir émancipée. Il semble, d'ailleurs, que la destinée de ces deux freres ait été de s'enrichir malgré ceux qui les ont enrichis ; car Domitius Afer, qui les adopta, est mort, sans autre testament que celui qu'il avoit fait de vive voix dix-huit ans auparavant, & sur lequel il avoit depuis si fort changé de sentiment, qu'il avoit poursuivi la confiscation des biens de leur pere. Sa disgrace est aussi surprenante que leur bonheur : sa disgrace, d'avoir adopté & d'avoir eu pour héritiers les enfans de son ennemi capital, qu'il avoit fait retrancher du nombre des citoyens : leur bonheur d'avoir retrouvé un pere dans celui qui leur avoit ôté le leur. Mais il étoit juste, qu'après avoir été institué héritier par son frere, au préjudice de sa propre fille, il remit à cette même fille, pour se réconcilier avec elle, la succession d'Afer, ainsi que les autres biens que les deux freres avoient acquis ensemble. Ce testament mérite d'autant plus de louanges, que la nature, la fidélité, l'honneur, l'ont dicté, que chacun, selon son degré d'affinité, selon ses services, y a trouvé des marques d'affection & de re-

connoiſſance, la femme de Tullus comme les autres. Cette femme, d'une vertu, d'une patience ſinguliere, & qui devoit être d'autant plus chere à ſon mari, que par ſon mariage elle s'étoit attiré des reproches, a eu pour ſa part de très-belles maiſons de campagne, & une ſomme d'argent conſidérable. Il ſembloit qu'avec de la naiſſance & de bonnes mœurs, ſur le déclin de l'âge, après une longue viduité, après avoir été mere autrefois, elle ſe fût oubliée, en prenant pour mari un riche vieillard, ſi chargé d'infirmités, qu'il auroit pu dégoûter une femme même qui l'auroit épouſé lorſqu'il étoit & jeune & plein de ſanté. Perclus & paralytique de tout ſon corps, il ne jouiſſoit de tant de biens que par les yeux, & ne ſe remuoit même dans ſon lit que par le ſecours d'autrui. Il falloit (ce qui eſt auſſi triſte à ſouffrir que deſagréable à dire) qu'il donnât ſa bouche à laver, & ſes dents à nétoyer. On l'a plus d'une fois entendu déplorer le miſérable état où il étoit réduit; & ſe plaindre que pluſieurs fois le jour il ſouffroit dans ſa bouche les doigts de ſes eſclaves. Il vivoit pourtant, & vouloit vivre, ſoutenu principalement par la vertu de ſa femme, qui avoit trou-

vé le secret, par sa constance, de tirer de la gloire d'un mariage dont les commencemens lui avoient été honteux. Voilà tout ce qu'il y a de nouveau à Rome. Les Tableaux de Tullus sont à vendre ; on n'attend que le jour des encheres. Il étoit si curieux de ces raretés, & il en avoit tant qu'on négligeoit dans ses gardes-meubles, que le même jour qu'il acheta de très-grands jardins, il y plaça un nombre extraordinaire de fort belles & fort anciennes Statues. A votre tour, si vous savez quelque chose digne d'une lettre, prenez la peine de me l'écrire ; car outre que les nouvelles sont plaisir, rien d'ailleurs ne forme tant que les exemples. Adieu.

Lettre XIX.

A Maxime.

Les Belles-lettres me divertissent & me consolent ; & je ne sais rien de si agréable qui le soit plus qu'elles ; rien de si fâcheux qu'elles n'adoucissent. Dans le trouble que me cause l'indisposition de ma femme, la maladie de

mes gens, la mort même de quelques-uns, je ne trouve d'autre remède que l'étude. Véritablement elle me fait mieux comprendre toute la grandeur du mal; mais elle me le rend aussi plus supportable. D'ailleurs, c'est ma coutume, quand je destine quelque ouvrage au public, de vouloir qu'il passe auparavant par la critique de mes amis, & particulierement par la vôtre. Si vous avez donc jamais donné quelque application à la lecture de mes livres, redoublez-la pour celui que je vous envoye; car je crains fort qu'étant aussi triste que je l'étois quand je le fis, je ne me sois relâché de mon application ordinaire. J'ai bien pu prendre assez sur ma douleur pour écrire, mais non pour écrire d'un esprit libre & content. Au reste, si l'étude répand de la gaieté dans l'esprit, la gaieté à son tour répand de nouvelles graces sur l'étude. Adieu.



LETTRE XX.

A Gallus.

NOus avons coutume d'entreprendre de longs voyages, de paſſer les mers, pour voir des choſes que nous négligeons lorſqu'elles ſont ſous nos yeux. Soit que naturellement nous ſoyons froids pour tout ce qui nous environne, & ardens pour tout ce qui eſt fort loin de nous; ſoit que toutes les paſſions qu'il eſt aiſé de ſatisfaire, ſoient toujours tiedes, ſoit enfin que nous remettions à voir ce que nous nous promettons de voir, quand il nous plaira. Quoi qu'il en ſoit, il y a à Rome, il y a près de Rome beaucoup de choſes que non ſeulement nous n'avons jamais vues, mais dont nous n'avons même jamais entendu parler; que nous aurions vues, dont nous parlerions, que nous irions voir de près ſi elles étoient en Grece, en Egypte, en Aſie, ou dans quelqu'un de ces pays qui ſont fertiles en miracles, & qui aiment à les débiter. Ce qu'il y a de vrai, c'eſt que je viens d'apprendre une choſe qui m'étoit inconnue, de voir ce que je n'ai

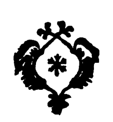
vois point encore vu. L'ayeul de ma femme m'avoit invité d'aller chez lui, à une terre qu'il a dans l'Amélie. En m'y promenant, on me montra un lac qui est dans un fond, qu'on nomme Vadimon, & dont l'on me conta des prodiges. Je m'en approche. La figure de ce lac est celle d'une roue couchée. Il est par-tout égal, sans aucun recoin, sans aucun angle; tout y est uni, compassé, & comme tiré au cordeau; sa couleur approche du bleu, mais tire plus sur le blanc & sur le verd, & est moins claire. Ses eaux sentent le souffre: elles ont un goût d'eaux minérales, & sont fort propres à consolider les fractures. Il n'est pas fort grand, mais il l'est assez pour être agité & gonflé de vagues, quand les vents soufflent. On n'y trouve point de bateaux, parce qu'il est consacré; mais au lieu de bateaux, vous y voyez flotter au gré de l'eau plusieurs isles chargées d'herbages, couvertes de roseaux de jonc, & de tout ce que l'on a coutume de trouver dans les meilleurs marais, & aux extrémités du lac. Chacune a sa figure, & son mouvement particulier*; chacune a ses bords raz,

* Il faut lire *motus*, comme dans l'édition d'Elzevir; & non *modus*, comme dans quelques éditions moins correctes.

parce que souvent elles se heurtent l'une l'autre, ou heurtent le rivage. Elles ont toutes une égale légéreté, une égale profondeur ; car elles sont taillées par-dessous à-peu-près comme la quille d'un vaisseau. Quelquefois détachées, elles se montrent également de tous côtés ; les mêmes nagent sur l'eau, & s'y plongent également. Quelquefois elles se rassemblent & se joignent toutes, & forment une espece de continent. Tantôt des vents opposés les dispersent ; tantôt, quoique le calme soit revenu, elles ne laissent pas de flotter séparément *. Souvent les plus petites suivent les plus grandes, & s'y attachent comme de petites barques aux vaisseaux de charge. Quelquefois vous diriez que les grandes & les petites luttent ensemble, & se livrent combat. Une autre fois, poussées toutes au même rivage, elles se réunissent & l'accroissent ; tantôt elles chassent le lac d'un endroit, tantôt l'y ramenent, sans lui rien ôter quand elles reviennent au milieu. Il est certain que les bestiaux suivant le pâturage, entrent dans ces isles comme si elles faisoient partie de

* Il faut lire *restitutâ tranquillitate*, & non *destitutâ tranquillitate*, sans quoi il n'y auroit point de sens.

la rive, & qu'ils ne s'apperçoivent que le terrein eſt mouvant, que lorſque le rivage s'éloignant d'eux, la frayeur de ſe voir comme emportés & enlevés dans l'eau qu'ils voyent autour d'eux, les ſaiſit. Peu après ils abordent où il plaît au vent de les porter, & ne ſentent pas plus qu'ils reprennent terre, qu'ils avoient ſenti qu'ils la quittoient. Ce même lac ſe décharge dans un fleuve, qui, après s'être montré quelque tems, ſe précipite dans un profond abîme. Il continue ſon cours ſous terre, mais avec tant de liberté, que ſi, avant qu'il y entre, vous y jettez quelque choſe, il la conſerve & la rend quand il en ſort. Je vous écris tout ceci, parce que je ſuis perſuadé qu'il ne vous eſt ni moins nouveau, ni moins agréable qu'à moi; car nous prenons tous deux un extrême plaiſir à connoître les ouvrages de la nature. Adieu.



LETTRE XXI.

A Arrien.

JE ſuis perſuadé que, dans les études, comme dans la vie, rien n'eſt ſi beau, rien ne convient tant à l'humanité, que de mêler l'enjouement avec le ſérieux, de peur que l'un ne dégénére en triſteſſe, & l'autre en joie folle. Par cette raiſon, après avoir travaillé aux ouvrages les plus importans, je m'amuſe toujours à quelques bagatelles. J'ai choiſi, pour les faire paroître, & le tems & le lieu propres. Dans le deſſein d'accoutumer les gens oiſifs à les entendre à table, j'ai pris le mois de Juillet, où l'on eſt en pleines vacations, & j'ai rangé mes amis auprès des différentes tables, ſur des chaiſes. Il eſt arrivé par haſard ce jour-là qu'on m'eſt venu prier dès le matin d'aller plaider une cauſe, lorſque j'y penſois le moins : j'en ai pris occaſion de leur adreſſer un petit compliment. Je leur fis mes excuſes, de ce qu'après les avoir invités en petit nombre pour aſſiſter à la lecture d'un ouvrage, je la quittois

moi-même, comme peu importante, pour courir au Barreau, où d'autres amis m'appelloient. Je les assurai que je gardois le même ordre dans mes compositions ; que j'y donnois toujours la préférence aux affaires sur les plaisirs, au solide sur l'agréable, à mes amis sur moi-même. Au reste, l'ouvrage dont je leur ai fait part, est diversifié, non-seulement par les sujets, mais encore par la mesure des vers. C'est ainsi que, dans la défiance où je suis de mon esprit, j'ai coutume de me précautionner contre le dégoût. J'ai lu pendant deux jours pour satisfaire à l'empressement des auditeurs ; cependant, quoique les autres passent ou retranchent beaucoup d'endroits, moi je ne passe, je ne retranche rien, & j'en avertis ceux qui m'écoutent. Je lis tout, pour être en état de tout corriger ; ce que ne peuvent faire ceux qui ne lisent que des morceaux choisis. Peut-être marquent-ils en cela plus de défiance d'eux-mêmes, & plus de respect pour leurs auditeurs ; mais du moins je montre plus de franchise & plus de confiance en leur amitié. Il faut en effet bien aimer, pour croire qu'on ne doit pas craindre d'ennuyer ceux qu'on aime. D'ailleurs, quelle obligation a-t-on à

les amis, s'ils ne s'assemblent que pour se divertir? Je regarde comme un indifférent, & même comme un inconnu, tout homme qui aime mieux trouver dans l'ouvrage de ses amis la derniere perfection, que de la lui donner. Votre amitié pour moi ne me permet pas de douter que vous ne souhaitiez de lire au plutôt cette piece dans sa nouveauté. Vous la lirez, mais retouchée; car c'est pour la retoucher que je l'ai lue. Vous en connoissez déja pourtant une bonne partie. Ces endroits, soit qu'ils aient été perfectionnés, soit (comme il arrive souvent) qu'à force de les repasser, ils aient été gâtés, vous seront nouveaux; car lors que la plûpart des endroits d'un livre sont changés, ceux même qui ne le sont pas, le paroissent. Adieu.



LETTRE XXII.

A Geminius.

NE connoiſſez-vous point de ces gens, qui, eſclaves de toutes leurs paſſions, s'élevent contre les vices des autres, comme s'ils en étoient jaloux? Ils ne puniſſent rien ſi ſévérement que ce qu'ils ne ceſſent point d'imiter; quoique rien ne faſſe tant d'honneur que l'indulgence, à ceux même qui peuvent diſpenſer tout le monde d'en avoir pour eux. Le plus honnête homme, le plus parfait, ſelon moi, c'eſt celui qui pardonne avec autant de bonté, que ſi chaque jour il tomboit dans quelques fautes, & qui les évite avec autant de ſoin que s'il ne pardonnoit à perſonne. Ce que nous devons donc avoir le plus à cœur dans le particulier & en public, & dans toute la conduite de notre vie, c'eſt d'être inéxorables pour nous, indulgens pour les autres, même pour ceux qui ne ſavent excuſer qu'eux. Nous ne devons jamais oublier ce que diſoit ſouvent Thraſeas, qui n'étoit pas moins grand par ſon

humanité que par ses autres vertus: *Celui qui hait les vices, hait les hommes.* Vous demandez à qui j'en veux quand j'écris ceci? Certain homme ces jours passés.... Mais il sera mieux de vous le conter de vive voix, ou plutôt de me taire. Je crains que leur déclarer la guerre, les blâmer, redire ce qu'ils font, ce ne soit précisément faire ce que je désaprouve, & démentir mes préceptes par mes actions. Quel que soit donc cet homme, cachons-le, ne le nommons point. Il y a peu de profit à le noter, & beaucoup d'humanité à ne le noter pas. Adieu.

LETTRE XXIII.

A Marcellin.

L'EXTRÉME douleur que me cause la mort de Julius Avitus, m'ôte, m'enleve, m'arrache études, soins, amusemens. Il avoit pris chez moi la robe de Sénateur. Ma recommandation l'avoit aidé dans la poursuite des charges. Il m'aimoit, il me respectoit comme le guide de ses mœurs, il m'écoutoit comme son maître. Qu'y a-t-il de plus

rare dans nos jeunes gens? Où en trouver qui se reconnoissent inférieurs, & qui veulent bien déférer, ou à l'âge, ou à l'autorité? Dès qu'ils entrent dans le monde, ils sont parfaits, ils sçavent tout; ils ne respectent, ils n'imitent personne, & se suffisent à eux-mêmes pour exemple & pour regle. Avitus étoit bien éloigné de ces sentimens. Sa prudence ne paroissoit en rien, tant, qu'à croire toujours les autres plus prudens que lui. Sa principale science, c'étoit la passion qu'il avoit de s'instruire. Sans cesse il proposoit quelque question, ou sur les Belles-Lettres, ou sur les devoirs de la vie. Il s'en retournoit toujours plus honnête homme d'auprès de vous; & il l'étoit devenu, ou par ce qu'il avoit appris, ou parce qu'il avoit voulu apprendre. Quel attachement n'a-t-il pas marqué pour Servianus, l'un des hommes les plus accomplis de ce siecle? Comme celui-ci passoit de l'Allemagne dans la Pavonie, où il alloit en qualité de Lieutenant du Proconsul, Avitus, alors Colonel, le reçut chez lui, & en connut si bien tout le mérite, qu'il l'y suivit, non pas comme Officier, mais comme un ami qui eut été de sa suite. Avec quelle sagesse, avec quelle modération

ne s'eſt-il point conduit ſous les Conſuls dont il a été Queſteur (car il l'a été de pluſieurs)? Quel agrément, quelle ſatisfaction, quel avantage n'ont-ils point tiré de ſes ſervices? Cette Edilité même, dont une mort imprévue l'empêche de jouir, quels pas n'a-t-il point faits? quelle attention n'a-t-il point apportée pour l'obtenir? Et c'eſt ce qui aigrit le plus ma douleur. J'ai toujours préſens à l'eſprit tant de ſoins qu'il a pris, tant de prieres qu'il a faites inutilement, une dignité dont il ne peut jouir, qui lui échappe après qu'il l'a ſi bien méritée. Je ne puis m'empêcher de ſonger que c'eſt chez moi qu'il a pris la robe de Sénateur. Je me rappelle mes premieres, mes dernieres ſollicitations en ſa faveur, les diſcours qu'il avoit coutume de tenir, les conſeils qu'ils me demandoit. Je ſuis touché de ſa jeuneſſe, de la chute d'une maiſon, de la perte irréparable que fait une famille. Sa mere étoit fort âgée. Il avoit épouſé, depuis près d'un an, ſa femme toute jeune encore, & il venoit d'en avoir une fille. Quel changement un ſeul jour apporte à tant d'eſpérances; à tant de joie! Edile nouveau, nouveau mari, nouveau pere, il laiſſe une charge ſans l'avoir exercée,

une mere sans appui, une femme veuve, une fille dans l'enfance, qui n'a jamais connu ni son ayeul, ni son pere. Pour comble de chagrin, je l'ai perdu pendant mon absence. J'ai appris sa maladie & sa mort dans un même moment, & lorsque je m'y attendois le moins; comme si on eût appréhendé que la crainte ne me familiarisât avec une si cruelle douleur. Voilà quelle peine je souffre à l'heure que je vous écris. Ne vous étonnez pas si je ne vous parle que de cela. En l'état où je suis, je ne puis, ni m'occuper, ni parler d'autre chose. Adieu.

LETTRE XXIV.

A Maxime.

L'AMITIÉ que je vous ai vouée, m'oblige, non pas à vous instruire, (car vous n'avez pas besoin de maître) mais à vous avertir de ne pas oublier ce que vous sçavez déja, de le pratiquer, ou même de le sçavoir encore mieux. Songez que l'on vous envoye dans l'Achaie, c'est-à-dire, dans la véritable Gréce, dans la Gréce tout

pure, où la politesse, les lettres, l'agriculture même, ont, selon l'opinion commune, pris naissance; que vous allez gouverner des villes, des hommes libres, dont les vertus, les actions, les alliances, les traités, la religion, ont eu pour principal objet, la conservation du plus beau droit que nous tenions de la nature. Respectez les Dieux leurs fondateurs, la présence de ces Dieux; respectez l'ancienne gloire de cette nation, & la vieillesse sacrée dans les villes, comme elle est vénérable dans les hommes; faites honneur à leur antiquité, à leurs exploits fameux, à leurs fables même. N'entreprenez rien sur la dignité, sur la liberté, ni même sur la vanité de personne. Ayez continuellement devant les yeux, que nous avons puisé notre droit dans ce pays; que nous n'avons pas imposé des loix à ce peuple après l'avoir vaincu, mais qu'il nous a donné les siennes après l'en avoir prié. C'est à Athènes où vous allez; c'est à Lacédémone que vous devez commander. Il y auroit de l'inhumanité, de la cruauté, de la barbarie, à leur ôter l'ombre & le nom de liberté qui leur restent. Voyez comment en usent les Médecins. Quoique par rapport à

la maladie il n'y ait point de différence entre les hommes libres & les esclaves, ils traitent pourtant les premiers plus doucement & plus humainement que les autres. Souvenez-vous de ce que fut autrefois chaque ville ; mais non pour mépriser ce qu'elle est aujourd'hui. N'appréhendez point que si vous n'êtes dur & sec, vous ne tombiez dans le mépris. Peut-on concevoir du mépris pour celui qui est revêtu de toute l'autorité, de toute la puissance, s'il ne montre une ame sordide & basse, & s'il ne se méprise pas le premier ? Un Magistrat éprouve mal son pouvoir en insultant aux autres. La terreur est un moyen mal sûr pour s'attirer la vénération, & l'on obtient ce qu'on veut, beaucoup plus aisément par amour que par crainte. Car pour peu que vous vous éloigniez, la crainte s'éloigne avec vous, mais l'amour reste ; & comme la premiere se change en haine, le second se tourne en respect. Vous devez donc sans cesse rappeller dans votre esprit le titre de votre charge ; car je ne puis trop le répéter. Songez ce que c'est que de faire des réglemens pour des villes libres. Qu'y a-t-il qui exige plus d'humanité que le gouver-

nement? Qu'y a-t-il de plus précieux que la liberté? Quelle honte feroit-ce d'ailleurs, si l'on substituoit à la regle le désordre, à la liberté la servitude? Ajoûtez que vous avez à vous mesurer avec vous-même. Vous avez à soutenir cette haute réputation que vous vous êtes acquise dans la charge de Trésorier de Bithinie, l'estime & le choix du Prince, l'honneur que vous ont fait les charges de Tribun, de Préteur, & enfin le poids de ce Gouvernement même, qui est la récompense de tant de travaux. Prenez donc garde qu'on ne dise que vous paroissiez plus humain, plus intégre & plus habile dans une province éloignée de Rome, que dans une province voisine; au milieu des nations assujetties, qu'au milieu des nations libres; envoyé selon le caprice du sort, que choisi par préférence; inconnu & sans expérience, qu'expérimenté & qu'éprouvé. D'ailleurs, n'oubliez pas ce que souvent vous avez lu, ce que vous avez souvent entendu dire, qu'il est plus honteux de perdre l'approbation acquise, que de n'en pas acquérir. Je vous supplie de prendre tout ceci pour ce que je vous l'ai donné d'abord; ce ne sont pas des leçons, mais des conseils.

vous les ayez lus, & que vous les ayez donnés à lire à beaucoup de personnes, je serois bien fâché qu'après les avoir achevés pendant qu'il vivoit, il y eût quelqu'un qui pût supçonner que vous ne les eussiez entrepris que depuis qu'il est mort. Soutenez l'opinion qu'on a conçue de votre courage. Vous la conserverez toute entiere, si vous donnez à connoitre aux gens équitables, & à ceux qui ne le sont pas, que sa mort ne vous a pas fait naitre le dessein d'écrire; mais qu'elle a seulement prévenu la publication déja toute prête de ce que vous aviez écrit. Par-là, vous éviterez ce reproche:

C'est une impiété que d'insulter aux morts.*

Car ce que l'on a composé, ce que l'on a lu contre un homme vivant, quand on le publie dans le moment qu'il vient de mourir, on le publie comme s'il vivoit encore. Quitez donc tout ce que vous faites, si vous faites quelqu'autre ouvrage; & mettez la derniere main à celui-ci. Il me parut achevé dès le tems que vous m'en fites la lecture; mais aujourd'hui il doit vous le paroître à vous même, qui ne devez plus différer par rapport au sujet de cette

* Vers d'Homere, dans l'Odyssée.

piece, & qui ne le pouvez plus par rapport à la conjoncture. Adieu.

LETTRE II.

A Sabin.

VOus me faites plaisir de me presser si fort, non seulement de vous écrire souvent, mais encore de vous écrire de très-longues lettres. Je les ai jusqu'ici ménagées; en partie pour ne vous pas détourner de vos importantes occupations; en partie détourné moi-même par les miennes, qui, toutes frivoles qu'elles sont, ne laissent pas que d'embarasser l'esprit & de le fatiguer. D'ailleurs, je manquois de matiere; car je n'ai pas les avantages qu'avoit Ciceron, dont vous me proposez l'exemple. Son génie étoit très-fertile, & le tems où il vivoit ne l'étoit pas moins, soit par la diversité, soit par la grandeur des événemens, qu'il fournissoit en abondance. Pour moi, vous sçavez assez, sans, que je vous le dise, dans quelles bornes je me trouve resserré, si je ne veux pas vous envoyer des lettres de gens oiseux, & qui s'exer-

cent à écrire. Mais je n'imagine rien de moins convenable, quand je vous vois dans un camp, dans le tumulte & dans le bruit des armes, au milieu des bataillons, des trompettes, couvert de sueur & de poussiere, & tout brûlé du soleil. Voilà mes excuses. Je ne sçais pas trop si je voudrois que vous les trouvassiez bonnes; car la tendre amitié ne sçait point pardonner les courtes lettres, quelque juste raison que l'on ait eue de ne les pas faire plus longues. Adieu.

LETTRE III.

A Paulin.

CHACUN juge différemment du bonheur des hommes. Pour moi, je n'en estime point de plus heureux que celui qui jouit d'une grande & solide réputation, & qui sûr des suffrages de la postérité, goûte par avance toute la gloire qu'elle lui destine. Je l'avoue, si je n'avois sans cesse un tel prix devant les yeux, je n'aimerois rien tant qu'une douce & parfaite oisiveté. Car enfin je crois que tous les hommes doi-

vent avoir en vûe, ou l'immortalité, ou la mort. Ceux qui prétendent à la premiere, ne peuvent trop s'appliquer, travailler trop. Ceux qui sont résignés à la seconde, ne peuvent trop se divertir, trop se reposer. Ils ne doivent rien tant éviter que d'user, par d'inutiles travaux, une vie déja très-courte; ce que je vois tous les jours arriver à bien des gens que trompe une ingrate & malheureuse apparence de talens. Ils courent par un chemin rude & pénible se plonger dans un éternel oubli. Je vous communique des réflexions que je fais tous les jours, pour cesser de les faire, si elles ne sont pas de votre goût; mais j'ai peine à le croire de vous, dont l'esprit n'est jamais occupé de rien que de grand & d'immortel. Adieu.

LETTRE IV.

A Macrin.

JE craindrois fort que le plaidoyer qui accompagne cette lettre ne vous parût trop long, s'il n'étoit de telle espece qu'il semble commencer & finir

plus d'une fois. Car chaque accusation renferme en quelque sorte une cause. Vous pourrez donc, par quelque endroit que vous commenciez, & en quelque endroit que vous en demeuriez, reprendre votre lecture, ou comme si vous la commenciez, ou comme si vous la continuiez, & me trouver long dans le cours de l'ouvrage, & très-court dans chaque partie. Adieu.

LETTRE V.

A Tyron.

Vous faites bien de rendre la justice aux peuples de votre Gouvernement avec tant de douceur & de bonté. Je m'en informe, & très exactement. La premiere partie de cette justice, c'est d'honorer les personnes de condition, & de vous faire tellement aimer des petits, qu'en même tems les grands vous chérissent. La plûpart de ceux qui sont en place, dans la crainte qu'ils ont qu'on ne les soupçonne de donner à l faveur & au crédit des plus puissans, passent pour malins, ou pour avoir l'esprit de travers. Je sçais com-

bien vous êtes éloigné de ce défaut ; mais je ne puis m'empêcher de joindre le conseil à la louange, & de vous exhorter à vous conduire de telle sorte, que vous conserviez à chaque ordre ce qui lui est dû. On ne peut les égaler, les mêler & les confondre, sans tomber par cette égalité même dans une injustice énorme. Adieu.

LETTRE VI.

A Calvisius.

J'AI passé tous ces derniers jours à composer, à lire dans la plus grande tranquillité du monde. Vous demandez comment cela se peut au milieu de Rome ? C'étoit le temps des spectacles du Cirque, qui ne me touchent pas, même légerement. Je n'y trouve rien de nouveau, rien de varié, rien qu'il ne suffise d'avoir vu une fois. C'est ce qui redouble l'étonnement où je suis, que tant de milliers d'hommes aient la puérile passion de revoir de tems en tems des chevaux qui courent, & des hommes qui conduisent des chariots. Encore s'ils prenoient plaisir à la vî-

tesse des chevaux, ou à l'adresse des hommes, il y auroit quelque raison. Mais on ne s'attache aujourd'hui qu'à la couleur des habits de ceux qui combattent. On ne regarde, on n'aime que cette couleur. Si dans le milieu de la course ou du combat, on faisoit passer d'un côté la même couleur qui est de l'autre, on verroit dans le moment leur inclination & leurs vœux suivre cette même couleur, & abandonner les hommes & les chevaux qu'ils connoissoient de loin, qu'ils appelloient par leurs noms; tant une vile casaque fait d'impression, je ne dis pas sur le petit peuple, plus vil encore que ces casaques; je dis même sur de fort honnêtes gens. Quand je songe qu'ils ne se lassent point de revoir, avec tant de goût & d'assiduité, des choses si vaines, si froides, & qui reviennent si souvent, je trouve un plaisir secret à n'être point sensible à ces bagatelles, & j'employe volontiers aux Belles-Lettres un loisir que les autres perdent dans de si frivoles amusemens. Adieu.

LETTRE VII.

A Romanus.

VOus me mandez que vous bâtissez. J'en suis ravi. Mon apologie est toute p'ête. Je bâtis aussi, & c'est être sans doute fort raisonnable, que de faire ce que vous faites. Je vous ressemble même en ce point, que vous bâtissez près de la mer, moi près du lac de Cosme. J'ai sur ses bords plusieurs maisons ; mais deux, entr'autres, me donnent plus de plaisir ; & par une suite nécessaire, plus d'embarras. L'une, bâtie à la façon de celles qu'on voit du côté de Bayes, s'éleve sur des rochers, & domine le lac ; l'autre, bâtie de la même maniere, le touche. J'appelle donc ordinairement celle là *Tragédie* ; & celle-ci *Comédie*. La premiere, parce qu'elle a comme chaussé le Cothurne ; la seconde, parce qu'elle n'a qu'une chaussure plate. Elles ont chacune leurs agrémens, & leur diversité même en augmente la beauté pour celui qui les posséde toutes deux. L'une jouit du lac de plus près ; l'autre en a la vue plus

étendue. Cella-là, bâtie comme en demi-cercle, embraſſe une eſpece de golfe ; celle-ci, par ſa hauteur qui s'avance dans le lac, ſemble le partager, & en former deux. Là vous avez une promenade droite, qui, par une longue allée, s'étend le long du rivage ; ici la promenade d'une très-ſpacieuſe allée tourne un peu. Les flots n'approchent point de la premiere de ces maiſons, ils viennent ſe briſer contre la ſeconde. De celle-là, vous voyez pêcher ; de celle-ci, vous pouvez pêcher vous-même, ſans ſortir de votre chambre, & preſque ſans ſortir de votre lit, d'où vous jettez vos hameçons comme d'un batteau. Voilà ce qui m'oblige à donner à chacune d'elles ce qui leur manque, en faveur de ce qu'elles ont. Mais pourquoi vous expliquer les raiſons de ma conduite ? La vôtre vous les dira de reſte. Adieu.



Lettre VIII.

A Augurinus.

Je crains que, si je commence à vous louer, après avoir reçu de vous tant de loüanges, il ne semble que je songe plus à vous rendre graces que justice. Mais quand on en devroit juger ainsi, tous vos ouvrages me paroissent admirables, particulierement ceux que vous avez composés pour moi. Une même raison fait, & que cela est, & que cela me paroît de la sorte; c'est que vous n'écrivez rien en faveur de voi amis, qu'avec le dernier soin, & que je ne lis rien de ce qui est écrit en ma faveur, qu'avec la derniere prévention. Adieu.



LETTRE IX.

A Colon.

J'APPROUVE fort que vous ſoyez ſi vivement touché de la mort de Pompeius Quintianus. Vos regrets font bien connoitre que votre amitié lui ſurvit. Vous n'êtes pas comme la plûpart des hommes, qui n'aiment que les vivans, ou plutôt qui feignent de les aimer, & qui même ne ſe contraignent à cette feinte que pour ceux qu'ils voyent dans la proſpérité; car ils ne donnent gueres plus de place dans leur mémoire aux malheureux qu'aux morts. Mais pour vous, votre attachement eſt à l'épreuve du tems, & votre conſtance en amitié eſt ſi forte, qu'elle ne peut jamais finir qu'avec vous. Auſſi Quintianus étoit tel, qu'il méritoit d'être aimé, comme il aimoit lui-même. Il aimoit ſes amis dans la bonne fortune, il les ſoutenoit dans la mauvaiſe; il les regrettoit dans le tombeau. D'ailleurs, que ſa phyſionomie étoit honnête! Que ſon entretien étoit plein de diſcrétion, Quel mélange judicieux de ſageſſe &

d'enjouement! Quel amour, quel goût pour les Lettres! Quel respect & quel attachement pour un pere qui lui ressembloit si peu, & qui pourtant n'a point empêché Quintianus d'être toujours aussi homme de bien, qu'il a été bon fils! Mais pourquoi aigrir votre douleur? Quoiqu'après tout, de la maniere dont vous l'aimiez pendant qu'il vivoit, ce discours vous doit plaire plus que mon silence, principalement dans la pensée où vous êtes que mes éloges peuvent illustrer sa vie, étendre sa mémoire, & lui rendre en quelque sorte cette même fleur d'âge à laquelle il vient de vous être enlevé. Adieu.

LETTRE X.

*Tacite à Pline**.

J'AUROIS grande envie de suivre vos leçons; mais les sangliers sont si rares ici, qu'il n'est pas possible d'accorder

* Cette lettre est une réponse de Tacite à la lettre sixiéme du premier livre.

Minerve avec Diane, quoique, ſelon vous, on les doive ſervir toutes deux enſemble. Il faut donc ſe contenter de rendre ſes hommages à Minerve, & cela même avec ménagement, comme il convient à la campagne, & l'été. J'ai composé ſur la route quelques bagatelles, & qui ne ſont bonnes qu'à effacer : auſſi n'y ai-je donné d'autre application que celle qu'on donne en chemin aux converſations ordinaires. Depuis que je ſuis à ma terre, j'y ai ajoûté quelque choſe, n'ayant pas trouvé à propos de m'attacher à d'autre ouvrage. Je laiſſe donc repoſer les poëſies que vous croyez ne pouvoir jamais être plus heureuſement achevées qu'au milieu des forêts & des bois. J'ai retouché une ou deux petites harangues, quoique ce genre de travail ſoit déſagréable, rude, & tienne plus des fatigues que des plaiſirs de la vie champêtre. Adieu.



LETTRE XI.

Pline à Geminius.

J'AI reçu de vous une lettre d'autant plus charmante, qu'elle m'apprend que vous ſouhaiteriez fort quelque ouvrage de ma façon, qu'on pût inſérer dans vos livres. Il ſe préſentera un ſujet, ſoit celui que vous m'indiquez, ſoit un autre plus propre. Il y a, dans celui dont vous me parlez, des inconvéniens. Regardez-y bien, & vous les découvrirez. Je ne ſçavois pas qu'il y eût des Libraires à Lyon, & j'en ai eu d'autant plus de plaiſir d'apprendre que mes ouvrages s'y vendent. Je ſuis bien aiſe qu'ils conſervent dans ces pays étrangers la même faveur qu'ils ſe ſont attirée ici. Car je commence à concecevoir quelque opinion d'un ouvrage ſur lequel des hommes de climats ſi différens ſont de même avis. Adieu.

*

LETTRE XII.

A Junior.

UN pere reprenoit aigrement son fils de ce qu'il faisoit trop de dépense en chevaux & en chiens. Le fils étant sorti, je demandai au pere: *Dites-moi, je vous prie, n'avez-vous jamais rien fait dont votre pere eût lieu de vous reprendre? Plus d'une fois, sans doute. Ne vous échappe-t il pas souvent telle chose, sur quoi votre fils, s'il étoit votre pere, vous pourroit faire la réprimande à aussi bon titre? Tous les hommes n'ont-ils pas leur foible? Tel ne se pardonne-t-il pas une chose? Tel ne s'en pardonne-t-il pas une autre?* L'amitié qui nous lie, m'engage à vous écrire cette petite histoire, pour vous communiquer, avec cet exemple, mes réflexions sur la trop grande sévérité, afin que vous preniez garde à ne la pas outrer avec votre fils. Songez qu'il est enfant, & que vous l'avez été, & usez de l'autorité paternelle de telle sorte que vous n'oubliez pas que vous etes homme, & le pere d'un homme. Adieu.

LETTRE XIII.

A Quadratus.

LE plaisir & l'application avec lesquels vous avez lu les livres que j'ai faits sur la vengeance d'Helvidius, vous engagent, dites-vous, à me prier avec d'autant plus d'instance, de vous mander toutes les particularités qui ne se trouvent pas dans mon ouvrage, ou qui le regardent, & toute la conduite de cette affaire ; dont vous n'avez pu avoir connoissance, parce que vous étiez alors encore trop jeune. Aussitôt que Domitien eut été tué, je jugeai, après y avoir sérieusement pensé, que l'occasion étoit grande & belle de poursuivre les scélérats, de venger les innocens opprimés, & d'acquérir beaucoup de gloire. Entre grand nombre de crimes de différentes personnes, je n'en connoissois point de plus atroce que celui d'un Sénateur, qui, dans le Sénat même, avoit poursuivi la mort d'un Sénateur, qui, après avoir été Préteur, s'étoit attaqué à un Consulaire, qui lors même qu'il étoit Ju-

ge, avoit trempé ses mains dans le sang d'un accusé. J'avois d'ailleurs été lié avec Helvidius d'une amitié aussi étroite qu'on le pouvoit être avec un homme que la crainte des tems obligeoit à cacher dans la retraite un grand nom & de grandes vertus. J'avois toujours été des amis d'Arria & de Fannia, dont l'une étoit la belle-mere d'Helvidius pour avoir épousé son pere, l'autre étoit la mere de sa belle-mere. Mais, après tout, les droits de l'amitié me déterminoient beaucoup moins que l'intérêt public, l'indignité du fait, & l'importance de faire un exemple. Dans les premiers jours de la liberté recouvrée, chacun, par des cris tumultueux & confus, avoit aussi-tôt accablé qu'accusé ses ennemis d'une moindre considération. Pour moi je crus qu'il y auroit, & plus de sagesse, & plus de courage à faire succomber un criminel si redoutable, sous le poids, non de la haine commune, mais de son propre crime. Lorsque le premier feu fut un peu rallenti, & que la colere, qui se dissipoit de jour en jour, eut fait place à la justice, bien qu'alors je fusse dans le dernier accablement par la perte que j'avois faite de ma femme depuis quelques jours, j'envoye chez Antéia,

Antéia, veuve d'Helvidius, & je la supplie de vouloir bien me venir voir, parce que mon deuil tout récent ne me permettoit pas de sortir. Dès qu'elle fut entrée chez moi : *J'ai résolu*, lui dis-je, *de venger la mort de votre mari ; portez-en la nouvelle à Arria & à Fannia* (elles avoient été rappellées de leur exil) ; *consultez-vous, consultez-les, & voyez si vous voulez me seconder dans mes entreprises. Je n'ai pas besoin d'y avoir de second ; mais je ne suis pas assez jaloux de ma gloire, pour refuser de vous en faire part.* Anteia leur rapporte ce que je lui avois dit, & elles n'hésitent pas. Le Sénat devoit fort à propos s'assembler trois jours après. Je n'ai jamais rien fait sans en prendre l'avis de Corellius, que j'ai toujours regardé comme le plus sage & le plus habile homme du siecle. En cette occasion, je pris mon parti de mon chef, dans la crainte qu'il ne me détournât. Car il ne se déterminoit pas aisément, & ne vouloit rien hasarder. Mais je ne pus gagner sur moi de ne lui pas communiquer mon dessein le jour même de l'exécution, sans lui demander pourtant ce que j'en ferois ; car je sçais par expérience, que, sur ce que vous avez bien résolu de faire, il ne faut point consulter les

personnes dont les conseils deviennent pour vous des ordres. Je me rends au Sénat. Je demande permission de parler. Je commence avec beaucoup d'applaudissement ; mais dès que j'eus tracé le premier plan de l'accusation que j'eus laissé entrevoir le coupable, sans pourtant le nommer encore, on s'éleve contre moi de tous côtés. L'un se récrie : *Sçachons qui est celui contre qui vous prétendez faire cette poursuite extraordinaire? Qui est-ce donc que l'on accuse ainsi, avant que le Sénat l'ait permis?* Un autre : *Laissez en sûreté ceux qui ont échappé.* J'écoute sans me troubler, sans m'étonner, tant la justice de l'entreprise a de force pour vous soutenir dans l'exécution; tant il y a de différence pour vous donner de la confiance ou de la crainte, que les hommes ne veuillent pas que vous fassiez ce que vous faites, ou qu'ils ne l'approuvent pas. Il faudroit trop de tems pour vous raconter tout ce qu'il fut dit sur ce sujet de part & d'autre. Enfin le Consul m'adressant la parole : *Pline*, me dit il, *vous direz ce qu'il vous plaira, quand votre tour d'opiner sera venu. Vous ne me permettrez*, lui répondis-je, *que ce que jusqu'ici vous n'avez refusé à personne.* Je m'assieds, &

On traite d'autres affaires. Un Consulaire de mes amis m'avertit tout bas, mais en termes fort pressans, que je m'étois exposé avec trop de courage & trop peu de prudence : il s'efforce de me détourner, il me gronde, il me presse de me désister; il ajoûte même que je me rendrois par-là redoutable aux Empereurs à venir. *Tant mieux*, lui dis-je, *pourvu que ce soit aux méchans Empereurs.* A peine celui-là m'a-t-il quitté, qu'un autre revient à la charge. *Qu'osez-vous entreprendre ? Pourquoi vous perdre ? A quels périls vous livrez-vous ? Incertain de l'avenir, pouvez-vous vous fier au présent ? Vous offensez un Trésorier de l'épargne, & qui dans peu sera Consul. D'ailleurs, de quel crédit, de quels amis n'est-il point appuyé ?* Il m'en nomme un dont les vûes & la fidélit étoient fort suspectes, & qui, dans ce même tems, commandoit en Orient une armée fort puissante & d'une grande réputation. A tout cela, je répondois :

J'ai long-tems tout pesé ; j'ai réfléchi sur tout.*

Et si la fortune l'ordonne ainsi, en poursuivant la punition d'une action infâme,

* Vers de l'Enéïde de Virgile.

e ſuis tout prêt de porter la peine d'une action toute glorieuſe. Enfin on commença à opiner. Domitius Apollinaris, Conſul déſigné, parle : après lui, Fabritius Vejento, Fabius Poſthumius, Vectius Proculus, qui avoit épouſé la mere de ma femme que je venois de perdre, & qui étoit collégue de Publicius Certus, duquel il s'agiſſoit ; enſuite Ammius Flaccus. Tous font l'apologie de Certus, comme ſi je l'avois nommé, quoique je n'euſſe point encore prononcé ſon nom. Tous entreprennent de le juſtifier d'une accuſation générale, & qui ne tomboit encore ſur perſonne. Il n'eſt pas néceſſaire de vous raconter ce qu'ils dirent. Vous le trouverez dans mes livres ; j'y ai rapporté leurs propres termes. Avidius Quietus & Tertullus Cornutus furent d'un ſentiment contraire. Quietus repréſenta que rien n'étoit plus injuſte que de ne vouloir pas écouter les plaintes de ceux qui ſe prétendent offenſés ; qu'il ne falloit donc pas priver Arria & Fannia du droit de ſe plaindre, ni s'embarraſſer du rang de la perſonne, mais examiner la cauſe. Cornutus remontra que les Conſuls l'avoient donné pour tuteur à la fille d'Helvidius, ſur la demande que leur en firent ſa mere & la

mari de sa mere ; qu'il ne pouvoit en cette occasion manquer aux devoirs de sa charge ; mais que les remplissant, il sçauroit régler sa douleur, & s'accommoder à la modération de ces vertueuses femmes, qui se contentoient de faire souvenir le Sénat de la cruelle flatterie de Certus, & de demander que si on lui remettoit la peine dûe à son crime, il demeurât au moins noté par le Sénat, comme s'il l'avoit été par le Censeur. Alors Satrius Rufus, tenant je ne sçais quel milieu par des discours ambigus : *Messieurs*, dit-il, *je crois Publicius Certus deshonoré, s'il n'est pas absous. Il a été nommé par les amis d'Arria & de Fannia. Il a été nommé par les siens propres ; & nous ne devons point avoir d'inquiétude du succès, puisque nous, qui sommes prévenus avantageusement pour lui, nous serons ses Juges ; & s'il est innocent, comme je veux le présumer, & comme je le crois, jusqu'à ce qu'il y ait quelque charge contre lui, vous pourrez ce me semble, l'absoudre.* Chacun parla de cette sorte à son tour. Le mien arrive. J'entre en matiere de la façon que je l'ai dit dans mon livre. Je réponds à tout ce qu'on avoit avancé. Il n'est pas concevable avec quelle attention, avec quels applaudissemens ceux

même qui peu auparavant s'élevoient contre moi, reçurent tout ce que je dis; tant fut subit le changement que produisit, ou l'importance de la cause, ou la force du discours, ou le courage de l'accusateur. Je finis. Vejento commence à répondre. Personne ne le veut souffrir; on le trouble; on l'interrompt, jusque-là qu'il s'écria : *Je vous supplie, Messieurs, de ne me pas forcer à implorer le secours des Tribuns.* Aussi-tôt Muréna, Tribun, prenant la parole, dit qu'il lui permettoit de parler; mais on ne s'en éleva pas moins contre lui. Cependant le Consul ayant achevé d'appeller chacun par son nom, & de prendre les voix, congédie le Sénat, & laisse Vejento debout, & s'efforçant encore de haranguer. Il fit de grandes plaintes de ce traitement, qu'il appelloit injure, & s'appliquoit à cette occasion ce vers d'Homere:

Ces jeunes combattans insultent ta vieillesse.*

Il n'y eut presque personne dans le Sénat qui ne vînt m'embrasser, me baiser & me louer à l'envi, de ce qu'à mes risques & périls j'avois eu la fermeté de rétablir la coutume, si long-

* Vers d'Homere, Iliade 8.

temps interrompue, de proposer au Sénat ce qu'on pensoit, & de le laver du reproche que lui faisoient les autres ordres, que sa sévérité n'étoit que pour eux, & que les Sénateurs sçavoient bien, par une complaisance réciproque, dissimuler & se pardonner leurs prévarications. Tout ceci se passa en l'absence de Certus. Car soit qu'il se défiât de quelque chose, soit (comme on le disoit pour l'excuser) qu'il fût indisposé, il ne se trouva pas au Sénat. L'Empereur n'ordonna point que le Sénat achevât l instruction du procès; j'obtins cependant ce que je m'étois proposé. Le Collégue de Certus parvint au Consulat auquel il avoit été destiné; mais un autre fut nommé à la place de Certus. Ainsi arriva l'accomplissement du vœu par lequel j'avois fini mon discours: *Qu'il rende sous un très-bon Prince la récompense qu'il obtint sous un très-méchant.* Depuis j'ai recueilli dans mes livres, le mieux que j'ai pu, tout ce que j'avois dit, & j'y ai ajouté beaucoup de choses nouvelles. Il est survenu par hasard un événement qui semble ne rien tenir du hasard. Peu de jours après que cet ouvrage fut devenu public, Certus tomba malade, & mourut. J'ai ouï dire

que, pendant sa maladie, son imagination me représentoit sans cesse à lui; que sans cesse il croyoit me voir le poursuivant l'épée à la main. Je n'ose pas assurer que cela soit vrai; mais il importe pour l'exemple que cela le paroisse. Voilà une lettre, qui, si vous songez ce que c'est qu'une lettre, ne vous paroîtra pas moins longue que l'histoire de ce fait que vous avez lu dans mes livres. Mais vous ne vous en prendrez qu'à vous, qui ne vous êtes pas contenté des livres. Adieu.

LETTRE XIV.

A Tacite.

VOus n'êtes pas homme à vous en faire accroire, & moi je n'écris rien avec tant de sincérité, que ce que j'écris de vous. Je ne sçais si la postérité aura pour nous quelque considération; mais en vérité nous en méritons un peu. Je ne dis pas par notre esprit, il y auroit une sotte présomption à le prétendre; mais par notre application, par notre travail, par notre respect pour elle. Continuons notre route. Si par-là peu

de gens ſont arrivés au comble de la gloire & à l'immortalité, par-là du moins beaucoup ſont parvenus à ſe tirer de l'obſcurité & de l'oubli. Adieu.

LETTRE XV.

A Falcon.

JE m'étois réfugié dans ma terre de Toſcane pour être en liberté; mais je ne puis y parvenir, même en Toſcane; tant je ſuis perſécuté de tous côtés par les plaintes & par les requêtes des payſans, que je lis avec plus de répugnance encore que mes ouvrages. Car je ne lis pas mes propres ouvrages trop volontiers. Je retouche quelques petits plaidoyers; travail qui, après un certain tems, eſt froid & déſagréable. Cependant on ne ſe preſſe pas plus de me rendre compte, que ſi j'étois abſent. Je monte portant quelquefois à cheval; je fais le pere de famille, & je viſite partie de mes héritages, par forme de promenade & comme en courant. Pour vous, conſervez, je vous prie, votre bonne coutume, & daignez informer

un pauvre campagnard ce qui ſe paſſe à la ville. Adieu.

Lettre XVI.

A Mamilien.

Je ne ſuis pas ſurpris que vous ayez pris tant de plaiſir à cette maniere de chaſſe ſi extraordinairement abondante, que vous ſervant du ſtyle hiſtorique, vous me mandez qu'on ne peut compter le nombre des pieces de gibier que vous avez tuées. Pour moi, je n'ai ni loiſir, ni l'envie de chaſſer. Le loiſir, parce que nous faiſons vendanges ; l'envie, parce que ces vendanges ſont trop modiques. Mais je vous ferai voiturer, en guiſe de vin nouveau, de petits vers nouveaux de ma façon. Vous me les demandez de ſi bonne grace, que je n'attendrai, pour vous les envoyer, que le premier moment où ils me paroîtront un peu épurés. Adieu.



LETTRE XVII.

A Genitor.

J'AI reçu la Lettre où vous vous plaignez du mortel ennui que vous avez eu à un repas, d'ailleurs très-somptueux, parce que des bouffons, des fous & des hommes voués à la débauche, voltigeoient sans cesse autour des tables. Ne voulez-vous donc jamais vous dérider le front? A la vérité, je n'ai point de ces sortes de gens à mon service; je tolere pourtant ceux qui en ont. Pourquoi donc n'en ai-je point? C'est que s'il échappe à un prostitué quelque équivoque grossiere, à un bouffon quelque mauvaise plaisanterie, à un fou quelque extravagance, cela ne me fait aucun plaisir, parce que cela ne me cause aucune surprise. Je vous dis un goût, & non pas une raison. Aussi combien croyez-vous qu'il y ait de personnes qui regardent comme impertinentes & comme insupportables beaucoup de choses qui nous plaisent & qui nous enchantent? Combien s'en trouve-t-il, qui, dès qu'un lecteur, dès

qu'un joueur d'inſtrumens, ou un Comédien paroît, prennent congé de la compagnie; ou qui, s'ils demeurent à table, n'ont pas moins d'ennui que vous en ont fait ſouffrir ces monſtres (car c'eſt le nom que vous leur donnez)? Ayons donc de la complaiſance pour les plaiſirs d'autrui, afin que l'on en ait pour les nôtres. Adieu.

LETTRE XVIII.

A Sabin.

JE comprends par votre Lettre avec quel ſoin, quelle attention, quel effort de mémoire vous avez lu mes ouvrages. C'eſt donc vous-même qui vous attirez un embarras, lorſque vous m'invitez & m'engagez à vous en communiquer le plus grand nombre que je pourrai. Je le ferai volontiers, mais ſucceſſivement & avec ordre. Je dois craindre de fatiguer par un travail trop aſſidu, & par la multitude des choſes, une mémoire à laquelle je dois déja tant; & qu'après l'avoir ſurchargée & comme accablée, je ne la force à laiſſer échapper chaque ouvrage, en vous

lant les lui faire embrasser tous, & à quitter les premiers pour courir après les derniers. Adieu.

LETTRE XIX.

A Rufin.

VOus me mandez que, dans une de mes Lettres, vous avez lu que Virginius Rufus ordonna qu'on gravât ces deux vers sur son tombeau :

Cy gît qui, de Vindex réprimant l'attentat,
Voulut, non subjuguer, mais affranchir l'Etat.

Vous le reprenez de l'avoir ordonné. Vous ajoûtez, que Frontinus fit, & bien mieux, & bien plus sagement, lorsqu'il défendit qu'on lui élevât aucun tombeau. Vous finissez par me prier de vous dire ce que je pense de tous les deux. J'ai parfaitement aimé l'un & l'autre, & j'ai plus admiré celui que vous reprenez; mais je l'admire jusqu'au point de ne pas croire que personne pût jamais approcher de sa gloire; & me voilà pourtant réduit à le justifier. Je vous avoue que tous ceux qui ont fait quelque chose de

grand & de mémorable, me paroissent dignes non seulement de pardon, mais même de louanges, lorsqu'ils courent après l'immortalité, qu'ils s'efforcent d'éterniser par des épitaphes un nom qui ne doit jamais périr. On aura peut-être peine à trouver un autre que Virginius, qui, après avoir tout fait pour la gloire, ait parlé si peu de ce qu'il a fait. J'en suis un bon témoin. Quoique je fusse très-avant dans son amitié & dans sa confidence, je ne l'ai jamais entendu s'échapper à parler de soi qu'une seule fois. Il racontoit que Cluvinus lui avoit un jour tenu ce discours : *Vous sçavez*, Virginius, *quelle fidélité l'on doit à l'Histoire. Pardonnez-moi donc, je vous en supplie, si vous lisez, dans celle que j'écris, quelque chose que vous ne voudriez pas y lire.* A cela Virginius lui répondit : *Vous ne sçavez pas, Cluvinus, que dans ce que j'ai fait, une de mes vûës a été de vous assurer, à vous autres Historiens, la liberté d'écrire tout ce qu'il vous plairoit.* Mais revenons. Comparons-lui Frontinus, en cela même en quoi celui-ci vous paroît plus modeste & plus retenu. Il a défendu de lui élever un tombeau; mais en quels termes a-t-il fait cette défense? *La dépense d'un tombeau est inu-*

tile ; mon nom ne périra point, si ma vie est digne de mémoire. Croyez-vous donc qu'il soit plus modeste de donner à lire à tout l'univers, que la mémoire de notre nom durera, que de marquer par deux vers, dans un petit coin du monde, une action que l'on a faite ? Ce n'est pourtant pas mon dessein de blâmer le premier, mais de défendre le second ; & comment le faire plus solidement, qu'en lui comparant celui que vous lui avez préféré ? Si l'on s'en rapporte à moi, aucun des deux ne mérite de reproches. Tous deux, avec une égale ardeur, mais par différente route, ont été à la gloire. L'un, lorsqu'il montre sa passion pour des inscriptions qui lui étoient dûes ; l'autre, lorsqu'il aime mieux montrer qu'il les a méprisées. Adieu.

LETTRE XX.

A Venator.

VOTRE Lettre m'a fait d'autant plus de plaisir, qu'elle étoit plus longue, & qu'elle ne parloit que de mes ouvrages. Je ne suis point surpris qu'ils

vous plaisent, puisque vous n'aimez pas moins tout ce qui vient de moi, que vous m'aimez moi-même. Je suis ici principalement occupé à faire mes vendanges, modiques à la vérité, mais plus abondantes pourtant que je ne l'espérois. Si toutefois c'est faire vendange, que de s'amuser à cueillir un raisin, que de faire un tour à mon pressoir, de goûter le vin doux dans la cuve, & d'embarrasser mes domestiques de ville, qui, pour avoir l'œil sur les campagnards, m'abandonnent à mes lecteurs & à mes sécrétaires. Adieu.

LETTRE XXI.

A Sabinien.

VOTRE affranchi, contre qui vous m'aviez dit que vous étiez en colere, m'est venu trouver; & prosterné à mes pieds, il y est demeuré collé, comme si c'eut été sur les vôtres. Il a beaucoup pleuré, beaucoup prié; il s'est tû longtems; en un mot, il m'a persuadé de son repentir. Je le crois véritablement corrigé, parce qu'il reconnoît sa faute. Je sçais que vous êtes irrité; je sçais

que vous l'êtes avec raiſon ; mais jamais la modération n'eſt plus louable, que quand l'indignation eſt plus juſte. Vous avez aimé cet homme, & j'eſpere que vous lui rendrez un jour votre bienveillance ; en attendant, il me ſuffit que vous m'accordiez ſon pardon. Vous pourrez, s'il y retourne, reprendre votre colere. Après s'être laiſſée deſarmer une fois, elle ſera bien plus excuſable. Donnez quelque choſe à ſa jeuneſſe, à ſes larmes, à votre douceur naturelle. Ne le tourmentez pas davantage, ne vous tourmentez plus vous-même ; car doux & humain comme vous êtes, c'eſt vous tourmenter que de vous fâcher. Je crains que je ne paroiſſe pas ſupplier, mais exiger, ſi je joins mes ſupplications aux ſiennes. Je les joindrai pourtant, avec d'autant plus d'inſtance, que les réprimandes qu'il a reçues de moi, ont été plus ſévéres. Je l'ai menacé très-affirmativement de ne me plus jamais mêler de lui ; mais cela je ne l'ai dit que pour cet homme, qu'il falloit intimider, & non pas pour vous. Car peut-être ſerai-je encore une autre fois obligé de vous demander grace, & vous de me l'accorder, ſi la faute eſt telle que nous puiſ-

sions honnêtement, moi intercéder, & vous, pardonner. Adieu.

LETTRE XXII.

A Severe.

LA maladie de Passienus Paulus m'a donné de grandes allarmes, & par plus d'une raison. C'est un très-honnête homme, plein de probité & d'amitié pour moi. D'ailleurs, dans ses écrits, il imite les anciens, il attrape leur air, il rend leurs beautés, & surtout celles de Properce, dont il descend. C'est véritablement son sang, & il lui ressemble parfaitement dans ce qui l'a le plus distingué. Si ses vers élégiaques vous tombent dans les mains, vous lirez des vers polis, tendres, agréables, & vraiment sortis de la maison de Properce. Depuis peu, il s'est amusé à la poësie lyrique, & il a dans ce genre copié Horace aussi heureusement, qu'il a rendu parfaitement Properce dans l'autre. Ainsi, vous pourrez encore le prendre pour son parent, si tant est que la parenté influe quelque chose sur les études. Rien n'approche des graces légé-

res & de la variété dont ses écrits sont pleins. Il aime, comme s'il étoit pénétré d'amour ; il se plaint en homme désolé ; il loue avec une bonté charmante ; il badine avec l'enjouement le plus délicat ; en un mot, il est aussi parfait dans tous les genres que s'il n'excelloit que dans un seul. Un tel ami, d'un si rare génie, ne m'avoit pas moins rendu malade d'esprit, qu'il l'étoit de corps. Enfin, nous sommes guéris tous deux. Réjouissez-vous avec moi, avec les Lettres même, qui n'ont pas couru moins de danger pendant sa maladie, qu'elles tireront de gloire de sa santé. Adieu.

LETTRE XXIII.

A Maxime.

IL m'est souvent arrivé, quand j'ai plaidé, que les Centumvirs, après avoir gardé long-tems cet air de gravité & d'autorité qui convient aux Juges, se sont subitement levés tous ensemble, comme s'ils eussent été transportés & forcés de me louer. J'ai souvent remporté du Sénat toute la gloire que je

pouvois desirer. Mais jamais rien ne m'a tant fait de plaisir, que ce que me dit Corneille Tacite ces jours passés. Il me contoit, qu'il s'étoit trouvé aux spectacles du Cirque, assis auprès d'un Chevalier Romain; qu'après une conversation sçavante & assez diversifiée, le Chevalier lui avoit demandé: *Etes-vous d'Italie, ou de quelqu'autre Province?* Qu'à cela Tacite avoit répondu: *Vous me connoissez, & j'en ai l'obligation aux Belles-Lettres.* Qu'aussi-tôt, celui-ci reprit: *Etes-vous Tacite, ou Pline?* Je ne puis vous exprimer combien je suis touché que les Belles-Lettres rappellent le souvenir de son nom & du mien, comme si ce n'étoient pas des noms d'hommes, mais les noms des Belles-Lettres même, & de ce que par elles nous sommes tous deux connus de gens qui d'ailleurs ne nous connoissent point. Il m'arriva dernierement quelque chose d'assez semblable. J'étois à table auprès de Fabius Rufinus; très-distingué par son mérite. Au-dessus de lui étoit un de ses compatriotes, & qui venoit d'arriver à Rome pour la premiere fois. Rufinus me montrant du doigt, lui dit: *Voyez-vous cet homme?* Et ensuite il l'entretint de mon attachement aux Belles-Lettres. A quoi

l'autre répondit : *Seroit-ce Pline ?* J'avoue que je trouve en cela une grande récompense de mes travaux. Si Démosthene eut raison de marquer tant de joie, de ce qu'une vieille femme d'Athènes l'avoit montré du doigt, en disant : *Voilà Démosthene*, ne m'est-il pas permis de me réjouir du bruit que fait mon nom? Je m'en réjouis donc, & je ne m'en cache point : car je ne crains pas de paroître vain, lorsque je raconte, non ce que je pense de moi, mais ce qu'en pensent les autres, sur-tout à vous, qui ne portez envie à la gloire de personne, & qui êtes zélé pour la mienne. Adieu.

LETTRE XXIV.

A Sabinien.

VOus m'avez fait plaisir d'avoir à ma recommandation reçu dans votre maison un affranchi que vous aimiez autrefois, & de lui avoir rendu vos bonnes graces. Vous en aurez de la satisfaction. Pour moi, j'en ai une grande, de vous voir traitable dans la colére, & de reconnoître que vous ayez

ou tant de déférence pour mes ſentimens, ou tant d'égard pour mes prieres. Je vous loue donc & vous remercie ; mais en même tems je vous conſeille d'avoir à l'avenir de l'indulgence pour les fautes de vos gens, quand même ils manqueroient d'interceſſeur auprès de vous. Adieu.

LETTRE XXV.

A Mamilien.

VOus vous plaignez d'être accablé des occupations que vous avez à l'armée ; & comme ſi vous jouiſſiez d'un profond loiſir, vous liſez mes amuſemens & mes folies. Vous les aimez, vous les demandez, & vous ne me donnez pas peu d'envie de ne m'en pas tenir là. Car depuis que ces petits ouvrages ont l'approbation d'un homme auſſi ſçavant, auſſi ſage, & ſurtout auſſi vrai que vous, je commence à croire qu'il peuvent me procurer, non ſeulement du plaiſir, mais même de la gloire. Je ſuis maintenant chargé de quelques cauſes, qui véritablement ne m'embarraſſent pas beaucoup, mais toujours aſſez,

Dès que j'en ferai quitte ma Muse retournera verser ses plus douces pensées dans le sein d'un homme si prévenu pour elles. Vous ferez voler nos moineaux & nos colombes parmi vos aigles *, si la bonne opinion que vous en avez conçue répond à leur confiance. Que si leur confiance les trompe, vous les renfermerez dans la cage & dans le nid. Adieu.

LETTRE XXVI.

A Lupercus.

JE crois n'avoir pas mal rencontré, quand j'ai dit d'un Orateur de notre tems, qui a beaucoup de justesse & d'exactitude, mais peu d'élevation & de feu : *Il n'a qu'un défaut, c'est de n'en avoir point.* L'Orateur doit s'élever, prendre l'essor, quelquefois entrer en fureur & s'abandonner, souvent même côtoyer le précipice. Il n'est ordinairement rien de haut & d'élevé, qui ne soit tout près d'un abîme. Le chemin est plus sûr par les plaines, mais il est

* Les aigles étoient les enseignes des armées Romaines.

plus bas & plus obſcur. Ceux qui rampent ne riſquent point de tomber, comme ceux qui courent, mais il n'y a pour ceux-là nulle gloire à ne tomber pas; ceux-ci en acquierent même en tombant. Les écueils, entre leſquels il faut prendre ſa route dans l'éloquence, en font tout le prix, ainſi que de beaucoup d'autres arts. Voyez quelles acclamations reçoivent nos danſeurs de corde, lorſque leur chûte paroît inévitable. Nous donnons notre admiration principalement à ce qui arrive contre notre attente, à ce qui a été heureuſement haſardé; & pour s'exprimer encore mieux avec les Grecs, à ce qui étonne & eſt accompagné de grandes difficultés. C'eſt pourquoi l'adreſſe du Pilote n'eſt point remarquée dans la bonace, comme dans la tempête. Dans la bonace, il entre au port, ſans que perſonne l'admire, le loue, y prenne garde; mais quand les cordages tendus font des ſifflemens, que le mât plie, que le gouvernail gémit, c'eſt alors qu'on s'écrie ſur l'habileté du Pilote, & qu'on le compare aux Dieux de la mer. Pourquoi ce diſcours? C'eſt qu'il me ſemble que vous avez remarqué dans mes écrits quelques endroits que vous croyez enflés, & que je croyois ſublimes;

ſublimes ; qui vous paroiſſent téméraires, & à moi hardis ; que vous traitez de ſuperflus, & moi de pleins. Il y a bien de la différence, que vos notes tombent ſur des choſes remarquables, ou ſur des choſes défectueuſes. Chacun eſt frappé de tout ce qui a de l'élevation ou de la ſaillie ; mais on a beſoin d'un diſcernement délicat pour juger ſi c'eſt magnificence ou fauſſe grandeur, hauteur réguliere, ou hauteur monſtrueuſe. Et pour conſulter d'abord Homere, qui peut ignorer comment il ſçait prendre un ſtyle tantôt noble, tantôt ſimple ?

La terre s'en ébranle, & l'Olimpe en mugit *.

Dans un autre endroit :

Et comme des torrens qui tombent des montagnes,
Rempliſſent les vallons, inondent les campagnes.

Mais il faut une balance & un poids bien juſtes, pour connoître ſi ces choſes ſont énormes & incroyables, ou magnifiques & divines. Ce n'eſt pas que je m'imagine avoir dit, ou pouvoir dire rien de ſemblable. Je ne ſuis pas ſi extravagant ; je veux ſeulement faire entendre qu'il faut s'abandonner quelque-

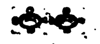
* Homere, dans l'Iliade.

fois à l'éloquence, & ne pas renfermer dans un trop petit cercle les mouvemens impétueux d'un grand génie. Mais (dit-on) il y a une grande différence entre les Poëtes & les Orateurs. Comme si effectivement Cicéron étoit moins hardi. Je ne m'arrête point à en rapporter de preuves; car, à son égard, il n'y a pas à douter; mais Démosthène lui-même, cette regle & ce modèle du parfait Orateur, se contraint-il, & se modére-t-il beaucoup, lorsqu'il dit ce qui est si connu? *O hommes perfides, adulateurs & pestes publiques!* Et encore; *Car je n'ai pas fortifié cette Ville avec de la pierre ou de la brique....* Et peu après, *J'ai proposé tout ceci pour la défense de l'Attique, & je vous ai indiqué toutes les ressources que pouvoit suggérer la prudence.* Et ailleurs, *Pour moi, Messieurs, je crois, & je le jure par les Dieux immortels, que ces heureux succès l'ont enivré.* Mais qu'y a-t-il de plus hardi que cet emportement si beau & si long? *Car une cruelle maladie désole la Grece.....* Que dire de cet endroit plus court, mais où il n'y a pas moins de hardiesse? *Alors les sifflemens du superbe Python qui vous menaçoit, ne m'effrayerent point.* Ce qué je vais rapporter est du même caractere;

Mais quand le brigandage & le crime élevent quelqu'un comme Philippe, le premier échec, le premier choc le renversent & le brisent. Cet endroit est à-peu-près semblable : *Retranché de la société par tous les Tribunaux de la Ville* . . . Et ensuite : *Vous avez renfermé dans votre cœur la pitié que l'on a d'eux ordinairement. Que dis-je, vous l'avez tout-à-fait étouffée. Ne vous flattez donc pas de trouver une retraite dans des ports que vous avez fermés, & que vous avez remplis d'écueils.* Il avoit déja dit : *Je crains qu'il ne semble à quelques-uns, que vous prenez plaisir à fortifier le méchant citoyen ; car tout méchant homme est toujours foible de lui même.* Et plus bas : *Je ne vois pour lui aucune de ces ressources, aucun asyle ouvert. Je n'apperçois que précipices, que gouffres, qu'abîmes.* Ce n'est pas encore assez : *Car je ne pense pas, Messieurs, que nos ancêtres aient établi cet ordre dans les jugemens, afin de donner moyen aux gens d'un tel caractere de s'y maintenir florissans ; mais afin de les contenir, de les punir, d'empêcher que personne ne les imitât & n'eût envie de se porter au crime.* Et encore : *Si donc c'est un artisan de toute sorte de méchancetés, s'il en tient boutique ouverte, & s'il en trafique* . . Et mille autres pareils, pour passer ceux qu'Eschine appelle des monstres,

& non des paroles. Je parle contre moi, quand j'observe que ces expressions même lui ont été reprochées, mais voyez, je vous prie, de combien celui qui est critiqué est au-dessus de son censeur, & au-dessus précisément par ces mêmes endroits. Car dans les autres paroit sa force; dans ceux-ci sa grandeur. Mais Eschine lui-même a-t-il évité ce qu'il reprend dans Démosthène? *Car il faut, Messieurs, que l'Orateur & la Loi tiennent le même langage; mais quand la Loi parle d'une maniere, & l'Orateur de l'autre, on doit donner son suffrage à l'équité de la Loi, & non à l'impudence de l'Orateur.* Ailleurs: *Il explique ensuite tout le dessein de cacher son vol à la faveur du Décret, lorsqu'il y exprime que les Députés d'Orée avoient donné les cinq talens, non à vous, mais à Callias; & afin que vous soyez persuadés que je dis vrai, laissant à part la vaine parade des galeres à trois rangs de rames, & toute la pompe de ce Décret, lisez.* Et dans un autre endroit: *Et ne souffrez pas qu'il vous égare dans de vains discours contre le prévaricateur*... Ce qu'il a si fort approuvé qu'il le répéte: *Mais vous tenant fermes sur ce point, écartez tous ces malins discours, & soyez attentifs à l'observer quand il sort de la question.* Est-il

plus ſimple & plus modeſte, quand il dit? *Mais chaque jour vous nous faites de nouvelles plaies, & prenez bien plus de ſoin du ſuccès de vos harangues, que du ſalut de la République.* Il le prend ici ſur un bien plus haut ton: *Ne chaſſerez-vous point cette peſte commune de la Grèce? & ne vous ſaiſirez-vous point de lui comme d'un pirate qui va en courſe ſur la république flottante?* Et beaucoup d'autres. Je m'attends que vous allez lancer ſur quelques endroits de cette Lettre, les mêmes traits que vous avez lancés ſur les ouvrages de ma façon, que j'eſſaye de juſtifier. Par exemple, vous n'approuverez point *le gouvernail qui gémit; le Pilote comparé aux Dieux de la mer;* car je m'apperçois qu'en voulant excuſer ce que vous aviez critiqué, j'y ſuis retombé. Mais faites main-baſſe tant qu'il vous plaira, pourvu que dès maintenant vous me donniez un jour où nous puiſſions traiter de vive voix la queſtion, tant de vos anciennes que de vos nouvelles critiques. Car ou vous me rendrez moins téméraire, ou je vous rendrai plus hardi. Adieu.



LETTRE XXVII.

A Paternus.

J'AI souvent senti, mais jamais tant que ces jours passés, la force, la grandeur, la majesté, la divinité de l'Histoire. Quelqu'un avoit lu en public une relation très-sincere, & en avoit réservé une partie pour un autre jour. Plusieurs de ses amis se détachent & viennent le supplier, le conjurer de ne point lire le reste ; tant ceux qui n'avoient pas rougi de faire ce qu'ils entendoient, rougissoient d'entendre ce qu'ils avoient fait. Il accorda ce qu'on lui demandoit, & il le pouvoit sans trahir la vérité. Cependant l'histoire demeure aussi-bien que l'action, & elle demeurera & sera lue avec d'autant plus d'empressement, que ce ne sera pas si-tôt qu'on le voudroit. Car rien ne pique tant la curiosité des hommes, que de la suspendre. Adieu.



LETTRE XXVIII.

A Romanus

ENFIN j'ai reçu trois de vos Lettres à la fois, toutes très-polies, pleines d'amitié, & telles que je les devois eſpérer de vous, ſur-tout après les avoir ſi long-tems attendues. Par l'une, vous me chargez d'une fort agréable commiſſion, de faire porter vos Lettres à Plotine, cette femme ſi reſpectable par ſes vertus. Vous ſerez obéi. Enſuite vous me recommandez Popilius Artemiſius. J'ai ſatisfait dans le moment à ce qu'il ſouhaitoit. Vous me marquez auſſi que vos vendanges n'ont pas été heureuſes. Notre ſort de ce côté-là, quoique nos climats ſoient fort différens, a été ſemblable. Par la ſeconde, vous me mandez que tantôt vous dictez, tantôt vous écrivez beaucoup de choſes qui me rendent préſent à votre eſprit. Je vous en remercie, & je vous en remercierois davantage, ſi vous aviez bien voulu me communiquer ce que vous dictez, ou ce que vous écrivez. Et il y avoit de la juſtice que, com-

me je vous ai fait part de mes écrits, vous me fassiez part des vôtres, quand même d'autres que moi en seroient le sujet. Vous me promettez, en finissant, qu'aussi-tôt que vous aurez appris le plan de vie que je me suis proposé, vous vous déroberez à toutes vos affaires domestiques pour vous rendre ici. Regardez-vous donc déja comme engagé & comme lié avec des nœuds qu'il n'est pas possible de rompre. Enfin, dans la derniere, vous m'écrivez que vous avez reçu mon plaidoyer pour Clarius, & qu'il vous a paru plus ample que quand vous me l'avez entendu prononcer. Il est vrai qu'il est plus ample; je l'ai depuis beaucoup augmenté. Vous ajoutez que vous m'avez écrit d'autres Lettres un peu plus travaillées. Vous demandez si je les ai reçues : Non, & je meurs d'envie de les recevoir. Ne manquez donc pas de me les envoyer à la premiere occasion, avec les intérêts du retardement. Je ne vous les compterai (& je ne le puis à moins) que sur le pied de douze pour cent. Adieu.



LETTRE XXIX.

A Rusticus.

COMME il vaut mieux exceller en une chose, que d'être médiocre dans plusieurs ; aussi vaut-il mieux être médiocre dans plusieurs, lorsqu'on ne peut être excellent dans une seule. C'est ce que j'éprouve ; car, dans cette vûe, je me suis appliqué à différens genres d'étude, n'osant faire assez de fond sur le progrès que j'ai fait dans aucune en particulier. Quand donc vous lirez divers ouvrages de ma façon, ayez pour chacun l'indulgence que leur nombre vous demande. Est-il juste que, dans les autres arts, le nombre d'ouvrages serve d'excuses ? & que pour les lettres, où il est bien plus difficile d'arriver à la perfection, nous établissions une loi plus dure ? Mais ne dois-je point vous paroître ingrat, lorsque je vous prie d'excuser ? Car si vous recevez les derniers ouvrages avec la même bonté que le premiers, je dois attendre des éloges, plutôt que demander grace. Il me suffit pourtant qu'on me fasse grace. Adieu.

LETTRE XXX.

A Geminius.

VOus louez ſouvent dans vos converſations, & aujourd'hui dans vos lettres, votre ami Nonius, pour ſa libéralité envers certaines perſonnes. Je le loue auſſi, pourvû qu'il ne la renferme pas dans ces perſonnes. Je veux qu'un homme vraiment libéral donne à ſa patrie, à ſes proches, à ſes alliés, à ſes amis; mais à ſes amis qui ſont dans le beſoin, & non comme ces gens qui ne donnent jamais tant qu'à ceux qui peuvent donner le plus. Ce n'eſt pas là, ſelon moi, répandre ſon bien: c'eſt, avec des préſens qui cachent l'hameçon & la gluë, dérober le bien d'autrui. Il y a des perſonnes d'un caractere ſemblable, qui ne donnent à l'un que ce qu'ils enlevent à l'autre, & qui vont à la réputation de libéralité par l'avarice. La premiere regle, c'eſt d'être content de ce que l'on a; après cela, d'embraſſer, comme dans un cercle, ſelon l'ordre que la ſociété preſcrit, tous ceux qui ont beſoin de protection

& d'assistance. Si votre ami suit ces regles, on ne peut trop le loüer. S'il en observe seulement quelques-unes, il mérite moins d'éloges; mais il en mérite toujours. Un modèle de libéralité, même imparfaite, est aujourd'hui si rare, la fureur d'amasser a tellement saisi les hommes, qu'on diroit qu'ils ne possédent pas leurs richesses, mais qu'ils en sont possédés. Adieu.

LETTRE XXXI.

A Sardus.

DEPUIS que je vous ai quitté, je n'en ai pas moins été avec vous. J'ai lu votre livre; & pour ne vous point mentir, j'ai lu particulierement les endroits où vous parlez de moi, & dans lesquels vous vous êtes infiniment étendu. Quelle abondance! quelle variété! Combien sur un même sujet de choses, qui, sans être les mêmes, ne sont pourtant pas différentes? Mêlerai-je mes éloges à mes remercimens? Je ne puis assez dignement m'acquitter, ni de l'un, ni de l'autre; & si je le pouvois, je craindrois qu'il n'y eût de la vanité à vous

louer d'un ouvrage dont je vous remercierois. J'ajoûterai ſeulement que tout m'a paru d'autant plus parfait, qu'il m'étoit plus agréable ; & qu'il m'a été d'autant plus agréable, qu'il étoit plus parfait. Adieu.

LETTRE XXXII.

A Titien.

QUE faites-vous ? Que prétendez-vous faire dans la ſuite ? Pour moi, je mene une vie très-délicieuſe, c'eſt-à-dire, très-oiſive. De-là vient que je ne veux point écrire de longues Lettres, mais que j'aime fort à en lire. Je donne l'un à mon indolence, l'autre à mon oiſiveté. Car rien n'eſt ſi pareſſeux qu'un homme indolent, & rien de ſi curieux qu'un homme oiſif. Adieu.



LETTRE XXXIII.

A Caninius.

J'AI découvert un ſujet de Poëme. C'eſt une hiſtoire, mais qui a tout l'air d'une fable. Il mérite d'être traité par un homme comme vous, qui ait l'eſprit agréable, élevé, poëtique. J'en ai fait la découverte à table, où chacun contoit à l'envi ſon prodige. L'auteur paſſe pour très-fidèle, quoiqu'à vrai dire, qu'importe la fidélité à un Poëte? Cependant c'eſt un Auteur tel, que vous ne refuſeriez pas de lui ajouter foi, ſi vous écriviez l'Hiſtoire. Près de la colonie d'Hippone, qui eſt en Afrique, ſur le bord de la mer, on voit un étang navigable, d'où ſort un canal, qui, comme un fleuve, entre dans la mer, ou retourne à l'étang même, ſelon que le flux l'entraîne, ou que le reflux le repouſſe. La pêche, la navigation, le bain, y ſont des plaiſirs de tous les âges, ſur-tout des enfans, que leur inclination porte au divertiſſement & à l'oiſiveté. Entr'eux, ils mettent l'honneur & le mérite à quitter de

plus loin le rivage; & celui qui s'en éloigne le plus, & qui devance tous les autres, en eſt le vainqueur. Dans cette ſorte de combat, un enfant plus hardi que ſes compagnons, s'étant fort avancé, un Dauphin ſe préſente, & tantôt le précéde, tantôt le ſuit, tantôt tourne autour de lui; enfin charge l'enfant ſur ſon dos, puis le remet à l'eau; une autre fois le reprend, & l'emporte tout tremblant, d'abord en pleine mer; mais peu après il revient à terre, & le rend au rivage & à ſes compagnons. Le bruit s'en répand dans la colonie. Chacun y court, chacun regarde cet enfant comme une merveille; on ne peut ſe laſſer de l'interroger, de l'entendre, de raconter ce qui s'eſt paſſé. Le lendemain, tout le peuple court au rivage. Ils ont tous les yeux ſur la mer, ou ſur ce qu'ils prennent pour elle; les enfans ſe mettent à la nage, & parmi eux celui dont je vous parle, mais avec plus de retenue. Le Dauphin revient à la même heure, & s'adreſſe au même enfant. Celui-ci prend la fuite avec les autres. Le Dauphin, comme s'il vouloit le rappeller & l'inviter, ſaute, plonge, & fait cent tours différens. Le jour ſuivant, celui d'après, & pluſieurs autres de ſuite, même choſe

arrive, jufqu'à ce que ces gens, nourris fur la mer, fe font une honte de leur crainte. Ils approchent le Dauphin, ils l'appellent, ils fe jouent avec lui, ils le touchent, il fe laiffe manier. Cette épreuve les encourage, fur-tout l'enfant qui le premier en avoit couru le rifque; il nage auprès du Dauphin, & faute fur fon dos. Il eft porté & rapporté; il fe croit reconnu & aimé, il aime auffi; ni l'un ni l'autre n'a de peur, ni n'en donne. La confiance de celui-là augmente, & en même tems la docilité de celui-ci; les autres enfans même l'accompagnent en nageant, & l'animent par leurs cris & par leurs difcours. Avec ce Dauphin en étoit un autre (& ceci n'eft pas moins merveilleux), qui ne fervoit que de compagnon & de fpectateur. Il ne faifoit, il ne fouffroit rien de femblable; mais il menoit & ramenoit l'autre, comme les enfans menoient & ramenoient leur camarade. Il eft incroyable, mais pourtant il n'eft pas moins vrai que tout ce qui vient d'être dit, que ce Dauphin, qui jouoit avec cet enfant, & qui le portoit, avoit coutume de venir à terre; & qu'après s'être féché fur le fable, lorfqu'il venoit à fentir la chaleur, il fe rejettoit à la mer. Il eft certain qu'Oc-

tavius Avitus, Lieutenant du Proconsul, emporté par une vaine superstition, prit le tems que le Dauphin étoit sur le rivage pour faire répandre sur lui des parfums, & que la nouveauté de cette odeur le mit en fuite & le fit sauver dans la mer. Plusieurs jours s'écoulerent depuis sans qu'il parût. Enfin il revint, d'abord languissant & triste; & peu après, ayant repris ses premieres forces, il recommença ses jeux & ses tours ordinaires. Tous les Magistrats des lieux circonvoisins s'empressoient d'accourir à ce spectacle. Leur arrivée & leur séjour engageoient cette ville, qui n'est pas déja trop riche, à de nouvelles dépenses, qui achevoient de l'épuiser. Ce concours de monde y troubloit d'ailleurs & y dérangeoit tout. On prit donc le parti de tuer secrettement le Dauphin qu'on venoit voir. Avec quels sentimens ne pleurerez-vous point son sort? Avec quelles expressions, avec quelles figures n'enrichirez-vous point, ne releverez-vous point cette histoire, quoiqu'il ne soit pas besoin de votre art pour l'augmenter ou l'embellir, & qu'il suffise de ne rien ôter à la vérité? Adieu.

LETTRE XXXIV.

A Suetone.

TIREZ-MOI d'un embarras. J'apprends que je lis mal les vers. Pour les harangues, je les lis aſſez bien, & de-là vient que je réuſſis moins à la lecture des poëſies. J'ai donc envie d'eſſayer d'en faire lire par mon affranchi quelques-unes dont je veux donner la lecture à mes amis; ce que j'ai choiſi lui eſt même familier. Je ſçais qu'il ne lira pas parfaitement, mais ce ſera toujours beaucoup mieux que moi, pourvû qu'il ne ſe trouble pas; car il eſt auſſi nouveau lecteur que moi nouveau poëte. Ce qui m'embarraſſe, c'eſt le perſonnage qu'il me faudra faire pendant qu'il lira. Dois-je demeurer aſſis, les yeux baiſſés, muet, & comme un homme qui n'eſt là que pour entendre? Où bien dois-je, comme font quelques-uns, accompagner de l'œil, de la main, d'un petit bruit, ce qu'il lira? Mais je ne ſçais pas mieux battre la meſure que lire. Je vous le répéte donc, tirez-moi d'embarras, & m'écrivez ſincérement

s'il vaut encore mieux lire très-mal, que de faire ou ne pas faire ce que je vous dis. Adieu.

LETTRE XXXV.

A Oppius.

J'AI reçu le livre que vous m'avez envoyé : je vous en remercie. Il m'a trouvé dans une conjonďture où je ſuis accablé d'affaires, & par cette raiſon, je ne l'ai pas encore lu, quoique d'ailleurs on ne puiſſe en avoir plus d'envie. Mais je dois ce reſpeďt aux Belles-Lertres & à vos écrits, de croire que je ne pourrois, ſans une eſpece d'irreligion, en approcher avec un eſprit qui ne ſeroit pas entierement dégagé. J'approuve fort votre application à retoucher vos écrits : cette exaďtitude a pourtant ſes bornes. Trop polir, c'eſt plutôt affoiblir que perfeďtionner une piece. D'ailleurs cela détourne de ceux qu'on entreprendroit. Ainſi, cette délicateſſe exceſſive n'acheve point nos anciens ouvrages, & nous empêche d'en commencer de nouveaux. Adieu.

LETTRE XXXVI.

A Fuſcus.

VOus demandez comment je regle ma journée en Eté dans ma terre de Toſcane? Je m'éveille quand je puis, d'ordinaire à ſept heures, quelquefois auparavant, & rarement plus tard. Je tiens mes fenêtres fermées; car le ſilence & les ténébres ſoutiennent l'eſprit, qui, n'étant point diſſipé par des objets qui le peuvent emporter, demeure libre & tout entier. Je ne veux pas aſſujettir mon eſprit à mes yeux; j'aſſujettis mes yeux à mon eſprit; car ils ne voyent que ce qu'il voit, tant qu'ils ne ſont pas diſtraits par autre choſe. Si j'ai quelque ouvrage commencé, je m'en occupe; je range juſqu'aux paroles, comme ſi j'écrivois & corrigeois, tantôt plus, tantôt moins, ſelon que je me trouve plus ou moins de facilité à compoſer & à retenir. J'appelle un Sécrétaire, je fais ouvrir les fenêtres, & je dicte ce que j'ai compoſé. Il s'en retourne, je le rappelle encore une fois, & je le renvoye. Dix ou onze heures

venues (car cela n'eſt pas toujours ſi juſte & ſi réglé) je me leve; & ſelon le tems qu'il fait, je me promene dans une allée, ou dans une galerie, & j'acheve, ou je dicte le reſte de ce que je me ſuis propoſé. Enſuite je monte dans une chaiſe; & là, mon attention s'étant ranimée par le changement, je continue à faire ce que j'avois commencé pendant que j'étois couché ou que je me promenois. Enſuite je dors un peu, puis je me promene: après, je lis à haute voix quelque Harangue Grecque ou Latine, non tant pour me fortifier la voix que la poitrine, quoique la voix elle-même ne laiſſe pas d'y gagner. Je me promene encore une fois; on me frotte d'huiles; je fais quelque exercice; je me baigne. Pendant le repas, ſi je mange avec ma femme, ou avec un petit nombre d'amis, on lit un livre. Au ſortir de la table, vient quelque Comédien, ou quelque joueur de lyre. Après quoi je me promene avec mes gens, parmi leſquels il y en a de fort ſavans. On paſſe ainſi juſqu'au ſoir à parler de choſes différentes, & le jour le plus long ſe trouve tout d'un coup fini. Quelquefois je dérange un peu cet ordre. Car ſi j'ai demeuré au lit, ou ſi je me ſuis promené long-tems, après mon

ſommeil & ma lecture, je ne me ſers point de ma chaiſe; & pour en être plutôt quitte, je monte à cheval, & je vais plus vite. Mes amis me viennent voir des lieux voiſins, me prennent une partie du jour, & quelquefois me délaſſent par une diverſion faite à propos. Je chaſſe en d'autres tems; mais jamais ſans mes tablettes, afin que ſi je ne prends rien, je ne laiſſe pas de remporter quelque choſe. Je donne auſſi quelques heures à mes Fermiers, trop peu à leur avis; mais leurs plaintes ruſtiques ne ſervent qu'à me donner plus de goût pour les Lettres & pour les occupations de la ville. Adieu.

LETTRE XXXVII.

A Paulin.

VOus n'êtes pas de caractere à exiger de vos amis, & contre leurs intérêts, ces ſortes de devoirs qui ne ſont que de cérémonie; & je ne vous aime pas aſſez peu pour craindre que vous ne jugiez mal de moi ſi je manque à vous rendre viſite dès le premier jour

de votre Consulat *. Je suis ici retenu par la nécessité de trouver des Fermiers; il s'agit de mettre des terres en valeur pour long-tems, & de changer tout le plan de leur régie. Car les cinq dernieres années, mes Fermiers sont demeurés fort en reste, malgré les grandes remises que je leur ai faites. De-là vient que la plupart négligent de payer à compte, dans le désespoir de se pouvoir entierement acquitter. Ils arrachent même & consument tout ce qui est déja sur terre, persuadés que ce ne seroit pas pour eux qu'ils épargneroient. Il faut donc aller au-devant d'un désordre qui augmente tous les jours, & y remédier. Le seul moyen de le faire, c'est de ne point affermer en argent, mais en espece à partager dans la récolte avec le Fermier, & de préposer quelques-uns de mes gens pour avoir l'œil sur la culture des terres, pour exiger ma part dans les fruits, & pour les garder. D'ailleurs, il n'est nul genre de revenu plus juste que celui qui nous vient de la fertilité de la terre, de la température de l'air & de l'ordre des saisons. Cela demande des gens sûrs,

* Le texte dit, *le premier Janvier*. C'étoit le jour où les Consuls prenoient possession de leur Charge.

vigilans, & en nombre. Je veux pourtant eſſayer & tenter, comme dans une maladie invétérée, tous les ſecours que le changement de remedes nous pourra donner. Vous voyez que ce n'eſt pas pour mon plaiſir que je m'abſtiens d'aſſiſter à votre inſtallation dans le Conſulat. Je vous promets pourtant d'en célébrer le jour par mes vœux, par ma joie, par tous les ſentimens que je vous dois, & comme ſi j'étois préſent. Adieu.

LETTRE XXXVIII.

A Saturnin.

SI je loue notre ami Rufus, ce n'eſt point pour vous plaire, mais parce qu'il en eſt très-digne. J'ai lu ſon Livre, qui m'a paru excellent & achevé. Ma tendreſſe pour l'Auteur m'a fait trouver de nouveaux agrémens dans l'ouvrage. J'en ai pourtant fait un jugement ſain; car il ne faut pas croire que ceux-là ſeuls jugent bien, qui ne liſent qu'avec des intentions malignes. Adieu.

Lettre XXXIX.

A Mustius.

Je me vois obligé, par l'avis des Aruspices, de rétablir & d'augmenter un Temple de Cérès qui se trouve dans mes terres. Il est vieux & petit, d'ailleurs très-fréquenté un certain jour de l'année. Car le treiziéme de Septembre, il s'y rend de tous les pay d'alentour un très-grand peuple On y traite beaucoup d'affaires ; on y fait & on y acquitte beaucoup de vœux. Mais près de là, l'on ne trouve aucun abri contre le soleil ou contre la pluie. Je m'imagine donc que je ne montrerai pas moins de piété que de magnificence, si j'ajoûte de grandes galleries à un somptueux Temple que je ferai bâtir ; l'un à l'honneur de la Déesse, les autres à l'usage des hommes. Je vous prie donc de m'acheter quatre colonnes de marbre, de telle espece qu'il vous plaira, & tout le marbre qui peut être nécessaire pour paver le Temple & en incruster les murs. Il faut avoir aussi une statue de la Déesse. Le tems a mutilé celle de bois,

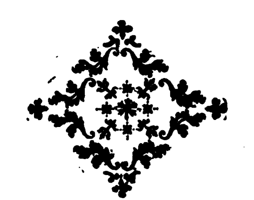
bois que l'on y avoit anciennement placée. Quant aux galleries, je n'imagine rien que nous devions faire venir des lieux où vous êtes, si ce n'est un dessein convenable à la situation du lieu. Il n'est pas possible de les bâtir autour du Temple; car il est environné d'un côté par le fleuve, dont les rives sont fort escarpées, de l'autre par le grand chemin. Au-delà du chemin est une très-vaste prairie, où il me semble qu'on pourroit fort bien élever les galleries à l'opposite du Temple, si ce n'est que vous ayez à me proposer quelque chose de mieux, vous dont l'art sçait si bien surmonter les obstacles que lui oppose la nature. Adieu.

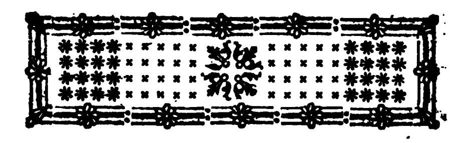
LETTRE XL.

A Fuscus.

VOus me mandez que la Lettre où je vous écris de quelle maniere je regle ma journée en Eté dans ma maison de Toscane, vous a fait beaucoup de plaisir. Vous souhaitez sçavoir ce que je change à cet ordre en Hiver, quand je suis au Laurentin? Rien, si ce n'est que

je me retranche le ſommeil de midi, & que je prends beaucoup ſur la nuit, ſoit devant que le jour commence, ſoit après qu'il eſt fini. S'il ſurvient quelque affaire preſſante, comme il arrive ſouvent pendant l'Hiver, je congédie après le repas le Comédien & le Joueur de lyre; mais je revois ce que j'ai dicté; & en corrigeant, ſouvent ſans rien écrire, j'exerce d'autant ma mémoire. Vous voilà inſtruit de mon régime d'Hiver & d'Eté; vous y pouvez ajoûter encore de l'Automne & du Printems. Comme dans ces ſaiſons je ne perds rien du jour, auſſi je ne gagne rien ſur la nuit. Adieu.





LES LETTRES DE PLINE LE JEUNE.

LIVRE DIXIEME.

LETTRE PREMIERE.*

A l'Empereur Trajan.

VOTRE tendresse pour votre auguste pere, vous avoit fait desirer, Seigneur**, de ne lui succéder de long-

* On a suivi, dans l'ordre des Lettres de ce Livre, la derniére édition faite par Boxhornius.

** Le texte dit, *Très-pieux Empereur*. J'ai cru devoir rendre cette expression, & plusieurs semblables, qui se trouvent en d'autres Lettres, par celle de *Seigneur*, dont il se sert plus ordinairement.

tems; mais les Dieux immortels se sont hâtés de remettre entre vos mains les rênes d'un Empire dont la conduite vous avoit été déja confiée. Je vous souhaite donc, & au genre humain par vous, toutes sortes de prospérités, c'est-à-dire, tout ce qui est de plus digne de votre regne. Je fais des vœux continuels, & en public & en particulier, pour le bonheur & la santé de votre personne sacrée.

LETTRE II.

A l'Empereur Trajan.

JE ne puis, Seigneur, trouver de paroles pour exprimer de quelle joie vous m'avez comblé, en me jugeant digne du privilége dont jouissent ceux qui ont trois enfans. Quoique vous ayez accordé cette grace à la supplication de Julius Servianus, homme d'une rare probité, & qui vous est fidélement dévoué, je conçois pourtant, par les termes du brevet, que vous vous y êtes porté d'autant plus volontiers, que c'étoit pour moi qu'il vous la demandoit.

Il me ſemble donc que je n'ai plus rien à deſirer, quand je vois que vous avez témoigné, dès le premier jour de votre heureux avénement à l'Empire, que je n'étois pas indigne de votre attention particuliere. Cette faveur redoublera la paſſion que j'ai d'avoir des enfans. J'en ai ſouhaité, même ſous le plus malheureux de tous les régnes, comme vous pouvez le croire ſur la foi de deux différens mariages que j'ai contractés. Mais les Dieux en ont mieux ordonné, lorſqu'ils ont réſervé à vos bontés de me faire jouir de cet avantage. Je ſerai plus content d'être pere aujourd'hui, que je puis me promettre de vivre & tranquille & heureux.

LETTRE III.

A l'Empereur Trajan.

LA bienveillance dont vous m'honorez, Seigneur, & dont je reçois tant de preuves, me donne la hardieſſe de vous demander des graces, même pour mes amis, entre leſquels Voconius Ro-

manus tient l'un des premiers rangs. Nous avons été élevés, & nous avons toujours demeuré ensemble. Ces raisons m'avoient engagé à supplier votre auguste pere * de vouloir bien lui donner place dans le sénat; mais il a été réservé à votre bonté de me faire cette faveur, parce que la mere de Romanus n'avoit pas encore achevé parfaitement, & avec les solemnités requises, les quatre millions de sesterces ** qu'elle avoit déclaré lui donner dans les lettres par elle écrites à l'Empereur votre pere. C'est ce que par mes conseils elle a fait depuis; car elle lui a cédé des fonds, & dans cette cession elle a observé toutes les formalités nécessaires. Ainsi, aujourd'hui que l'obstacle, qui retardoit nos espérances, est levé, ce n'est pas sans une grande confiance que je sollicite pour lui. Ce qui la soutient & l'augmente, sont les mœurs de mon ami; c'est son attachement aux Belles-Lettres, sa tendresse pour ses parens. C'est à cette tendresse qu'il doit la succession de son pere, qu'il recueillit aussi-tôt après sa mort;

* Le texte dit *divin*, parce qu'on déïfioit les Empereurs après leur mort.

** Environ quatre cens mille livres de notre monnoie.

la libéralité de sa mere, l'adoption que le mari de sa mere a fait de lui. Tout cela reçoit un nouvel éclat, & par sa naissance, & par ses richesses, qu'il tient de sa maison. J'espere que mes très-humbles supplications ne diminueront point à vos yeux le prix de toutes ces choses. Je vous en conjure donc, Seigneur, donnez-moi lieu de le congratuler sur ce que je crois juste; donnez-moi la satisfaction de me pouvoir glorifier de votre approbation, non-seulement pour moi, mais encore pour mes amis.

LETTRE IV.

A l'Empereur Trajan.

UNE cruelle maladie, Seigneur, pensa m'emporter l'année derniere. J'eus recours à un Médecin, dont je ne puis dignement reconnoître l'affection & les services, si vos bontés ne m'aident à m'acquitter : c'est ce qui m'engage à vous supplier de vouloir lui accorder le droit de Bourgeoisie Romaine; car ayant été affranchi par une étrangere, il est lui-même étranger. Il s'appelle

Harpocras. Celle qui lui a donné la liberté s'appelloit Thermutis, femme de Théon, morte il y a long-tems. J'ajoûterai encore une très-humble supplication en faveur d'Antonia Maximilla, femme illustre & de mérite, c'est de vouloir donner à deux de ses affranchies, Helia & Antonia Harmeride, le plein droit de Bourgeoisie ; ce que je ne vous demande qu'à la priere de la maîtresse même.

LETTRE V.

A l'Empereur Trajan.

JE ne puis vous dire, Seigneur, quel plaisir j'ai eu d'apprendre, par la Lettre dont vous m'avez honoré, qu'à ma supplication vous aviez accordé le droit de Bourgeoisie d'Alexandrie à mon Médecin Harpocras, quoiqu'à l'exemple de vos prédécesseurs vous vous soyez fait une loi de ne l'accorder qu'avec de grandes précautions. Harpocras est du canton de Memphis. Je vous supplie donc, Seigneur, de vouloir bien m'envoyer, comme vous me l'a-

vez promis, une Lettre pour Planta, Gouverneur d'Egypte. Je compte d'aller au-devant de vous, pour jouir plutôt des douceurs d'une arrivée si desirée de tout le monde. Permettez-moi donc, Seigneur, d'y aller tout le plus loin qu'il est possible.

LETTRE VI.

A l'Empereur Trajan.

LE Médecin Posthumius Maximus, Seigneur, m'a tiré de ma derniere maladie. Je ne puis m'acquitter envers lui que par le secours des graces que votre bonté ne refuse gueres à mes très-humbles prieres. Je vous supplie donc de vouloir bien accorder le droit de Bourgeoisie Romaine à ses proches parens, Chrisippe fils de Mithridate, & à sa femme Stratonice, fille d'Epigonus; de faire aussi la même faveur à Epigonus & à Mithridate, enfans de Chrisippe, de maniere qu'ils soient en la puissance de leur pere; & qu'ils conservent leur droit sur leurs affranchis. J'ajoûte une derniere supplication, c'est de donner

le plein droit de Bourgeoisie Romaine à Lucius Sateïus Abascantius, & à Publius Phosphorus, & à Pancharie Soteride. C'est du consentement de leurs Patrons *, que je vous le demande.

LETTRE VII.

A l'Empereur Trajan.

JE sçais bien, Seigneur, que ma très-humble supplication n'aura point échappé à votre mémoire, toujours si présente quand il s'agit de faire du bien. J'ose pourtant, parce que vous me l'avez plus d'une fois pardonné, vous faire souvenir, & en même tems vous supplier de nouveau d'accorder la charge de Préteur à Actius Sura. Elle est vacante. Quoiqu'il soit sans impatience sur cela, l'éclat de sa naissance, une vertu entiere dans une fortune moins que médiocre, mais plus que tout le reste, ces tems heureux où la bonne conscience enfle le courage de vos ci-

* On appelloit Patron le maître qui avoit donné la liberté à son esclave.

toyens, & leur paroît un titre pour attendre de vous des graces, lui donnent quelque eſpérance d'obtenir celle-ci.

Lettre VIII.

A l'Empereur Trajan.

Persuadé, Seigneur, que rien ne peut donner une ſi haute opinion de mes mœurs, que les témoignages d'eſtime dont m'aura honoré un ſi bon Prince, je vous ſupplie très-humblement de vouloir bien ajoûter la dignité, ou d'Augure, ou de Septemvir * (car elles ſont toutes deux vacantes) à celle où votre faveur m'a élevé. J'aurai, par le droit du Sacerdoce, la ſatisfaction de faire en public aux Dieux les vœux que je leur adreſſe ſans ceſſe en particulier pour votre proſpérité.

* C'étoit un des ſept Prêtres de Jupiter, qui avoit ſoin des feſtins qu'on lui faiſoit.

LETTRE IX.

A l'Empereur Trajan.

JE me réjouis, Seigneur, & pour vous & pour la République, de cette victoire si grande, si belle, si mémorable, que vous venez de remporter. Je prie les Dieux immortels de donner un si heureux succès à toutes vos entreprises, que tant & de si rares vertus rendent à cet Empire sa premiere gloire, & l'augmentent.

LETTRE X.

A l'Empereur Trajan.

SERVILIUS Pudens, que vous m'aviez dépêché, Seigneur, est arrivé à Nicomédie le vingt-quatre Novembre, & m'a enfin délivré de l'inquiétude d'une longue attente.

LETTRE XI.

A l'Empereur Trajan.

Vos bienfaits, Seigneur, m'ont très-étroitement lié à Rosianus Geminus. Je l'ai eu pour Trésorier pendant mon Consulat, & je lui ai pendant ce tems toujours trouvé toute sorte de considérations pour moi. Il continue, depuis que je suis sorti de charge, à me donner tant de marques d'estime & de déférence, que son attachement particulier met le comble aux preuves publiques que j'avois déja de son amitié. Je vous supplie donc de vouloir accorder son élevation à mes prieres. Si vous voulez vous en fier à moi, vous lui accorderez même votre bienveillance. Il sçaura bien, par son exactitude à s'acquitter des moindres choses dont vous le chargerez, se montrer digne des plus grandes. Si je m'étends moins sur ses louanges, c'est que je m'imagine que son intégrité, sa probité, sa prudence, vous sont connues par les charges qu'il a exercées sous vos yeux à Rome, & encore par l'honneur qu'il

a eu de servir dans les mêmes armées que vous. Mais ce que je ne crois pas avoir assez fait par rapport à ma tendresse pour lui, c'est de vous supplier, Seigneur, avec les dernieres instances, de me donner la joie de voir incessamment croître la dignité de mon Trésorier, c'est-à-dire, la mienne en sa personne.

LETTRE XII.

A l'Empereur Trajan.

IL seroit bien difficile, Seigneur, de vous exprimer toute la joie que j'ai eue, qu'à la très-humble supplication de ma belle-mere, & à la mienne, vous ayez bien voulu accorder le Gouvernement de cette Province à Celius Clemens, lorsqu'il sera sorti du Consulat. Quand je reçois de vous, avec toute ma maison, des témoignages d'une bienveillance si complette, je conçois quelle est l'étendue de la faveur dont vous m'honorez. Quoique je sente bien à quelles actions de graces elle m'oblige, je n'ose m'engager à les rendre. C'est donc aux vœux que j'ai recours,

[redacted]

& je prie les dieux qu'on ne me trouve jamais indigne des graces dont vous me comblez chaque jour.

Lettre XIII.

A l'Empereur Trajan.

Lycormas votre affranchi m'a mandé, Seigneur, que s'il paſſoit par ici quelques Ambaſſadeurs du Boſphore pour aller à Rome, je les retinſſe juſqu'à ſon arrivée. Il n'eſt point encore venu, au moins dans la ville où je ſuis, aucun Ambaſſadeur de ce pays-là ; mais il y eſt arrivé un courier dépêché par le Roi de Sarmatie. J'ai cru devoir profiter de cette occaſion pour le faire partir avec celui que Lycormas a envoyé, & qui a pris les devants ; afin que vous ſçachiez, & par les lettres de Lycormas, & par celles de ce Roi, ce qu'il vous importe peut-être de ſçavoir tout-à-la-fois.

Lettre XIV.

A l'Empereur Trajan.

Le Roi des Sarmates m'a écrit qu'il vous mandoit certaines choſes dont il étoit très-important que vous fuſſiez inſtruit au plutôt. Par cette raiſon, & pour lever tous les obſtacles qu'auroit pu trouver ſur la route le courier qui vous porte ſes dépêches, je lui ai donné paſſe-port.

Lettre XV.

A l'Empereur Trajan.

L'Ambassadeur du Roi de Sarmatie, Seigneur, ayant volontairement ſéjourné deux jours entiers à Nicée, je n'ai pas cru devoir l'y arrêter davantage; premierement, parce qu'il étoit incertain quand votre affranchi Lycormas arriveroit, & puis parce que moi-même je ne pouvois demeurer plus long-tems à Nicée, appellé par des

affaires indiſpenſables en d'autres endroits de la province. Je me crois obligé de vous mander ceci, parce que je vous avois écrit par ma derniere lettre, que Lycormas m'avoit prié que s'il paſſoit ici quelques Ambaſſadeurs de Sarmatie, je les retinſſe juſqu'à ſon arrivée. Je ne vois aucune raiſon plauſible de le retenir plus long-tems, ſurtout parce que les lettres de ce Prince, dont je n'ai pas voulu retarder le courier, ainſi que je vous l'ai déja mandé, auront devancé pluſieurs jours ſon Ambaſſadeur.

LETTRE XVI.

A l'Empereur Trajan.

APULEÏUS, ſoldat de la garniſon de Nicomédie, m'a écrit, Seigneur, qu'un nommé Callidrome, arrêté par Maxime & Denys Boulangers, au ſervice deſquels il s'étoit engagé, avoit cherché un aſyle aux pieds de votre ſtatue; qu'il avoit été mené devant le Magiſtrat, où il avoit déclaré qu'autrefois, & pendant qu'il étoit eſclave de Laberius Maximus, il avoit été pris par Suſagus

dans la Mœſie, & donné par Decebale à Pacore Roi des Parthes; qu'il l'avoit ſervi pluſieurs années ; qu'enſuite il s'étoit échappé, & s'étoit ſauvé à Nicomédie. Après que lui-même, amené devant moi, m'a réitéré cette déclaration, j'ai cru vous le devoir envoyer. J'ai un peu différé, parce que je faiſois faire recherche d'une pierre précieuſe où étoit gravée l'image du Roi Pacore, revêtu de ſes habits royaux, & qu'on lui avoit (diſoit-il) volée. Je voulois, ſi on eût pu la trouver, vous l'envoyer, comme je vous ai envoyé un lingot de métail du pays, & qu'il dit en avoir rapporté. Je l'ai ſcellé de mon cachet, dont l'empreinte eſt un chariot à quatre chevaux.

LETTRE XVII.

A l'Empereur Trajan.

PENDANT tout le tems, Seigneur, que j'ai demeuré avec Maxime votre affranchi & votre Procureur, je l'ai toujours trouvé homme de bien, habile, appliqué, & auſſi attaché à vos intérêts, qu'à la diſcipline ; c'eſt un témoin

gnage que je lui rends avec plaisir, & avec toute la fidélité que je vous dois.

LETTRE XVIII.

A l'Empereur Trajan.

APRÈS avoir trouvé, Seigneur, dans Gabius Bassus, commandant sur la côte Pontique, toute l'intégrité, la probité, les lumieres possibles, accompagnées de beaucoup de déférence pour moi, je ne puis lui refuser mes vœux & mon suffrage; je les lui accorde avec toute la fidélité que je vous dois. J'ai bien reconnu qu'il s'étoit formé en servant sous vous, & qu'il étoit redevable à la sévérité de votre discipline, de tout ce qui lui a fait mériter votre bienveillance. Les Soldats & les Bourgeois ont été si pénétrés de sa justice, qu'ils se sont empressés à l'envi de s'en louer, & en public, & en particulier; c'est ce que je vous certifie avec toute la fidélité que je vous ai vouée.



LETTRE XIX.

A l'Empereur Trajan.

NOus avons, Seigneur, ſervi enſemble, Nymphidius Lupus le Centenier, & moi. Pendant que j'étois à la tête d'une Légion, il commandoit une Cohorte. L'amitié qui nous unit prît de-là ſa naiſſance, & le tems en a ſerré les nœuds. Je l'ai donc tiré du ſein de la retraite, & je l'ai engagé à m'aſſiſter de ſes conſeils en Bithinie. C'eſt ce qu'il a fait d'une maniere très-obligeante ; c'eſt ce qu'il continuera de faire, ſans écouter ce que la vieilleſſe & l'amour du repos lui peuvent demander. Ces raiſons m'engagent à compter ſes parens au nombre des miens, & ſurtout ſon fils Nymphidius Lupus. C'eſt un jeune homme plein de droiture, de capacité, & fort digne d'un pere très-accompli. Ses premieres actions dans la place de Capitaine d'une compagnie de cinq cens hommes, vous feront juger qu'il peut ſoutenir vos plus grandes graces. Les témoignages qu'ont rendu en ſa faveur ces hommes illuſtres, Julius Ferox &

Fuſcus Salinator, feront ſes garants. Je trouverois, Seigneur, dans l'élevation du fils, un très grand ſujet de joie & de nouvelle reconnoiſſance.

LETTRE XX.

A l'Empereur Trajan.

AUSSI-TÔT que par votre bienveillance, Seigneur, j'ai été élevé à la place d'Intendant des Finances du Temple de Saturne, j'ai tout-à-fait renoncé à la plaidoirie, dont je ne m'étois pas d'ailleurs indiſtinctement chargé; & j'y ai renoncé pour remplir avec plus de liberté tous les devoirs de mon nouvel emploi. Par cette raiſon, lorſque les peuples d'Afrique, me demanderent au Sénat pour Avocat contre Marius Priſcus, je m'en excuſai, & mon excuſe fut reçue. Mais depuis que, déſigné Conſul, vous eûtes déclaré, que de même qu'il ne falloit point contraindre ceux qui comme moi avoient été excuſés, ils devoient ſouffrir auſſi que le Sénat uſât du pouvoir qu'il a ſur eux, & mît leur nom dans l'urne pour être tirés au ſort avec les autres : j'ai

LETTRE XXII.

A l'Empereur Trajan.

JE vous rends très-humbles graces, Seigneur, d'avoir bien voulu si promptement accorder le droit de Bourgeoisie Romaine aux affranchis d'une Dame de mes amies, & à Harpocras mon Médecin. Mais lorsque j'ai voulu faire enregistrer son âge & ses facultés, ainsi que vous me l'aviez ordonné, des gens habiles m'ont averti qu'avant que de lui obtenir la Bourgeoisie Romaine, je devois lui obtenir celle d'Alexandrie, parce qu'il est Egyptien. Comme je ne croyois pas qu'il y eût de différence entre les Egyptiens & ceux des autres nations, je m'étois contenté de vous mander qu'il avoit été affranchi par une étrangere, & que cette étrangere étoit morte il y avoit déja long-tems. Je ne me plains pas pourtant de mon ignorance, puisqu'elle me donne lieu de recevoir de vous plus d'une grace pour un même homme. Je vous supplie donc, afin que je puisse jouir de votre bienfait selon les loix, de lui accorder le

droit de Bourgeoisie d'Alexandrie & de Rome. Pour ne rien laisser qui pût retarder le cours de vos bontés, j'ai envoyé son âge & l'état de ses biens à vos affranchis, comme vous me l'aviez commandé.

LETTRE XXIII.

Trajan à Pline.

J'AI résolu, en suivant la coutume de mes prédécesseurs, de n'accorder qu'avec beaucoup de circonspection le droit de Bourgeoisie d'Aléxandrie; mais après vous avoir déja donné pour Harpocras votre Médecin le droit de Bourgeoisie Romaine, je ne puis me résoudre à vous refuser ce que vous me demandez encore pour lui. Faites-moi donc sçavoir de quel canton * de l'Egypte il est, afin que je vous envoye une Lettre pour Pompeïus ** Planta, Gouverneur d'Egypte.

* Le texte se sert du mot *Nomo*, qui répond assez bien à nos petits Gouvernemens dépendans des grands dans lesquels ils sont renfermés.

** Le texte dit, *mon ami Pompeïus Planta.*

LETTRE XXIV.

A l'Empereur Trajan.

APRÉS que votre auguſte pere eut, & par un très-beau diſcours, & par de glorieux exemples, incité tous les citoyens à la libéralité, je lui demandai permiſſion de tranſporter dans le lieu de mon origne les ſtatues des Empereurs qui m'étoient venues par différentes ſucceſſions, & que je gardois telles que je les avois reçues dans des terres éloignées, & je le ſuppliai de trouver bon que j'y ajoûtaſſe la ſienne. Dès qu'il me l'eut accordé avec beaucoup de témoignage de ſatisfaction, j'en écrivis aux Décurions, afin qu'ils marquaſſent le lieu où je pourrois bâtir un Temple à mes dépens. Ils crurent me devoir ce retour d'honnêteté, de me laiſſer le choix du lieu. Mais ce que je n'ai pu encore entreprendre, retenu d'abord par ma maladie, enſuite par celle de votre auguſte Pere, & enfin par les devoirs de la charge que vous m'avez donnée, je crois pouvoir aiſément l'exécuter aujourd'hui. Car mon mois de

service finit au premier Septembre, & il y a beaucoup de Fêtes dans le mois suivant. Je vous supplie donc, avant toute autre chose, de souffrir que votre Statue ait sa place dans le Temple que je vais bâtir : ensuite, pour me mettre en état d'y travailler au plutôt, de m'accorder un congé ; mais il ne convient pas à ma franchise de vous dissimuler que, m'accordant cette grace, vous accommoderez beaucoup mes affaires particulieres. Je suis si peu en état de différer le bail des terres que j'ai de ces côtés-là, & qui d'ailleurs passe quatre cens mille sesterces*; que le Fermier qui entrera en jouissance doit tailler les vignes aussi-tôt après la prochaine vendange. Les continuelles stérilités m'obligent même de songer à des remises que je ne puis bien régler si je ne suis présent. Je devrai donc, Seigneur, à vos bontés, & le prompt accomplissement du religieux devoir que je me suis imposé, & la satisfaction de placer mes statues, si vous voulez bien m'accorder un congé de trente jours; car un plus court ne me seroit d'aucun usage, puisque le lieu de mon origine, & les terres dont je parle,

* Environ quarante mille livres de notre monnoie.

ſont à plus de cent cinquante milles de Rome.

LETTRE XXV.

Trajan à Pline.

VOUS m'avez expliqué, pour obtenir votre congé, toutes les raiſons tirées, & de l'utilité publique,& de votre intérêt particulier : mais une ſeule ſuffiſoit ; c'eſt que vous le deſiriez. Car je ne doute point que dès qu'il vous ſera permis, vous ne vous rendiez à un emploi qui exige tant d'aſſiduité. Je n'empêche point que vous ne mettiez ma ſtatue dans le lieu que vous lui avez deſtiné, bien que j'aye réſolu d'être fort réſervé ſur ces honneurs. Je ne veux pas qu'il paroiſſe que j'aye traverſé le cours de votre tendreſſe pour moi.



LETTRE XXVI.

A l'Empereur Trajan.

JE ſuis arrivé à Ephèſe, Seigneur, après avoir, malgré les vents contraires, paſſé avec toute ma ſuite le cap de Malée. La penſée où je ſuis qu'il peut être important à votre ſervice que vous en ſoyez informé, m'oblige à vous en donner avis. Je me prépare à paſſer dans mon Gouvernement, partie ſur des chariots, partie ſur de petits bâtimens. Comme les chaleurs exceſſives ſont fort incommodes par terre; auſſi les vents *, qui ſoufflent dans cette ſaiſon, ne permettent pas de faire toute la route par mer.

* Le texte dit, *Etéſiens*, c'eſt-à-dire Nord-Eſt.



LETTRE XXVII.

Trajan à Pline.

VOTRE avis m'a fait plaisir, mon cher Pline. Il importe à ma tendresse pour vous de sçavoir par quel chemin vous allez en votre Gouvernement. Vous avez pris fort sagement votre parti, d'user tantôt de chariots, tantôt de barques, selon que les lieux vous y paroîtront plus commodément disposés.

LETTRE XXVIII.

A l'Empereur Trajan.

SI ma navigation, Seigneur, avoit été très-heureuse jusqu'à Ephèse, il s'en faut bien que je sois aussi content de la route que j'ai faite depuis par terre. Le grand chaud, & quelques accès de fiévre, m'ont si fort tourmenté, que j'ai été obligé d'arrêter à Bergame. Dans la suite, m'étant embarqué, les vents contraires m'ont retenu. Ainsi, je suis

arrivé dans la Bithinie plus tard que je n'avois compté, c'est-à-dire, le dix-sept Septembre. Je ne puis pourtant me plaindre de ce retardement, puisque je suis entré dans mon Gouvernement assez tôt pour y célébrer le jour de votre naissance; ce qui est pour moi le plus favorable de tous les présages J'examine actuellement l'état des affaires publiques des Prusiens, leurs charges, leurs revenus, leurs dettes. Plus j'avance dans cette discussion, plus j'en reconnois la nécessité; car je trouve d'un côté que, sous divers prétextes, plusieurs particuliers retiennent ce qu'ils doivent à cette République; & de l'autre, qu'on la surcharge par des dépenses qui ne sont gueres légitimes. Je vous ai écrit tout ceci, Seigneur, presque en arrivant. Je suis entré dans la province le dix-sept de Septembre. Je l'ai trouvée dans les sentimens de soumission & de dévouement pour vous, que vous méritez de tout le genre humain. Voyez, Seigneur, s'il seroit à propos que vous envoyassiez ici un Arpenteur. Il me semble que si les ouvrages publics sont fidélement toisés, on pourra obliger les Entrepreneurs de rapporter des sommes considérables; au moins cela me paroît ainsi, par l'e-

xamen que je fais avec Maxime, des comptes de cette République.

LETTRE XXIX.

Trajan à Pline.

JE ſouhaiterois fort, mon très-cher Pline, que vous fuſſiez arrivé en Bithinie avec vos gens, ſans que votre foible ſanté en eût été altérée, & que votre route depuis Ephèſe vous eût été auſſi commode que votre navigation avoit été heureuſe. Votre Lettre m'apprend quel jour vous êtes entré dans la Bithinie. Je ne doute pas que ces peuples ne demeurent par-là bien perſuadés de mon attention à leurs avantages. Car je ſuis sûr que vous n'oublierez rien de ce qui pourra faire ſentir qu'en vous choiſiſſant, j'ai choiſi le plus propre à tenir ma place chez eux. Vous devez commencer par examiner les comptes des affaires publiques : elles ſont certainement dans un grand déſordre. Quant aux Arpenteurs, à peine en ai-je ici ce qu'il en faut pour les ouvrages publics qui ſe font à Rome & aux environs. Mais il n'y a point de

province où il ne s'en trouve en qui l'on peut prendre confiance. Vous n'en manquerez donc pas, si vous vous attachez sérieusement à en trouver.

LETTRE XXX.

A l'Empereur Trajan.

JE vous supplie, Seigneur, de m'expliquer vos intentions sur un doute qui m'est venu dans l'esprit. Je ne sçais si je dois faire garder les prisons, ou par des soldats, ou, comme on l'a pratiqué jusqu'ici, par des esclaves publics. Je crains qu'elles ne soient pas assez sûrement gardées par des esclaves, & que ce soin n'embarrasse un assez grand nombre de soldats. Cependant j'ai renforcé de quelques soldats la garde ordinaire des esclaves publics : mais je m'apperçois que cette précaution a ses inconvéniens ; qu'elle leur peut être une occasion de se négliger tous, dans l'espérance que les uns auront de rejetter sur les autres une faute commune.

LETTRE XXXI.

Trajan à Pline.

IL n'eſt pas néceſſaire d'employer les ſoldats à la garde des priſons. Tenons-nous-en à l'uſage toujours obſervé dans cette province, d'en confier le ſoin à des eſclaves publics. C'eſt à votre prudence & à votre ſévérité à faire en ſorte qu'ils s'en acquittent fidélement. Car il eſt ſur-tout à craindre, comme vous me le mandez, que ſi on les mêle enſemble, ils ne s'en repoſent les uns ſur les autres, & n'en deviennent plus négligens. Mais ſouvenons-nous encore que le moins de ſoldats qu'on peut éloigner de leurs drapeaux, eſt le mieux.

LETTRE XXXII.

A l'Empereur Trajan.

GABIUS BASSUS, qui commande ſur la côte Pontique, très-ſoumiſe & très-dévouée à votre ſervice, Seigneur,

m'eſt venu trouver, & eſt demeuré pluſieurs jours avec moi. C'eſt, autant que je l'ai pu connoître, un très-honnête homme, & digne de votre bienveillance. Je lui ai communiqué l'ordre que j'avois de ne lui laiſſer, de toutes les troupes dont il vous a plû me donner le commandement, que dix Fantaſſins, deux Cavaliers, & un Capitaine. Il m'a répondu que ce nombre ne lui ſuffiſoit pas, & qu'il vous en écriroit: cela m'a empêché juſqu'ici de rappeller ceux qu'il a de plus.

LETTRE XXXIII.

Trajan à Pline.

GABIUS BASSUS m'a écrit auſſi que le nombre de ſoldats que je lui avois deſtiné ne lui ſuffiſoit pas. Vous demandez quelle a été ma réponſe. Afin que vous en ſoyiez bien informé, je la fais tranſcrire ici. Il faut faire une grande différence entre ce que demande la conjoncture, ou l'ambition qu'ont toujours les hommes d'étendre leur commandement; mais pour nous, l'utilité publique doit être notre ſeule

régle, & nous devons ſurtout prendre garde que les ſoldats ne quittent point leurs enſeignes.

LETTRE XXXIV.

A l'Empereur Trajan.

LES Pruſiens, Seigneur, ont un bain vieux & fort vilain. Ils voudroient le rétablir, ſi vous le permettez. Mais moi, qui ai bien examiné toutes choſes, je crois que vous pouvez leur permettre d'en faire un neuf. Il ſe trouvera un fond ſuffiſant pour cela; premierement de l'argent que l'on retirera, & que déja par mes ordres on a commencé à retirer des particuliers, & puis des deniers qu'ils avoient coutume d'employer à l'huile du bain, & qu'ils ont réſolu de mettre à la conſtruction. C'eſt ce que d'ailleurs ſemble demander & la beauté de la ville, & l'éclat de votre ſiecle.



LETTRE XXXV.

Trajan à Pline.

SI la construction d'un nouveau bain n'est point à charge aux Prusiens, nous pouvons leur accorder ce qu'ils souhaitent, pourvû qu'ils ne fassent aucune contribution pour cet ouvrage, & qu'ils ne prennent rien sur leurs besoins ordinaires.

LETTRE XXXVI.

A l'Empereur Trajan.

MAXIMUS, votre Affranchi & votre Intendant, m'assure qu'outre les dix soldats que par votre ordre j'ai donnés à Gemellinus, il en a besoin aussi pour lui. J'ai cru lui devoir laisser ceux qui étoient déja attachés à sa commission, surtout le voyant partir pour faire venir des bleds de Paphlagonie. J'y ai même ajouté deux Cavaliers, qu'il m'a demandés pour sa garde. Je vous sup-

plie de m'apprendre ce que vous voulez dans la ſuite que je faſſe.

LETTRE XXXVII.

Trajan à Pline.

VOus avez bien fait de donner des ſoldats à Maxime mon affranchi, qui partoit pour aller acheter des bleds; car il s'acquittoit en cela d'une commiſſion extraordinaire. Quand il ſera revenu à ſon premier emploi, il aura aſſez des deux ſoldats que vous lui avez envoyés, & des deux qu'il a reçus de Virbius Gemellinus mon Intendant, à qui il ſert de ſecond.

LETTRE XXXVIII.

A l'Empereur Trajan.

SEMPRONIUS CÆLIANUS, jeune homme de mérite, m'a envoyé des eſclaves qu'il a trouvés entre les ſoldats de recrue. J'ai différé leur ſupplice pour

avoir le loiſir de vous conſulter ſur le genre de leur peine, vous que je regarde comme le reſtaurateur & le conſervateur de la diſcipline militaire. Pour moi, j'ai quelque ſcrupule, parce que bien qu'ils euſſent fait leur ſerment, cependant ils n'étoient point encore enrôlés dans aucune légion. Ayez donc la bonté, Seigneur, de me preſcrire vos intentions dans une occaſion qui doit faire un exemple.

LETTRE XXXIX.

Trajan à Pline.

SEMPRONIUS CŒLIANUS a exécuté mes ordres, quand il vous a envoyé des gens dont il falloit juger le crime en connoiſſance de cauſe, pour ſçavoir s'il étoit capital. Mais il faut bien diſtinguer s'ils ont été choiſis par celui qui étoit chargé des levées, ou ſi d'eux-mêmes ils ont été volontairement ſe préſenter, ou enfin s'ils ont été donnés pour ſervir à la place d'autres. S'ils ont été choiſis, c'eſt la faute de l'Officier chargé des levées; s'ils ont été donnés pour ſervir à la place d'autres,

il faut s'en prendre à ceux qui les ont donnés. Que ſi, quoiqu'inſtruits de leur état, ils ſont venus volontairement s'offrir, il faut les punir. Il importe peu qu'ils n'aient point été encore diſtribués dans aucune légion; car du jour qu'ils ont été reçus au ſervice, ils ont dû répondre de la vérité de leur état.

LETTRE XL.

A l'Empereur Trajan.

LA permiſſion que vous m'avez donnée, Seigneur, de vous informer de mes doutes, me fait eſpérer que vous ne croirez point trop vous abaiſſer, ſi je vous ſupplie de deſcendre juſqu'à mes petits embarras. Dans la plupart des villes, particulierement à Nicomédie & à Nicée, quelques gens, quoique condamnés, ſoit aux mines, ſoit à ſervir de Gladiateurs, ſoit à d'autres peines ſemblables, non ſeulement ſervent comme eſclaves publics, mais en reçoivent même les gages. En ayant été averti, j'ai beaucoup héſité ſur ce que je devois faire. D'un côté, je trouvois trop rigoureux de renvoyer au ſuppli-

ce, après un long tems, des hommes dont la plupart ſont vieux, & qui mènent une vie fort ſage & fort réglée, ainſi qu'on me l'aſſure : de l'autre, je ne croyois pas honnête de retenir au ſervice de la République des criminels condamnés; mais auſſi je jugeois qu'il lui ſeroit onéreux de les nourrir oiſifs, & dangereux de ne les nourrir pas. J'ai donc été contraint de ſuſpendre ma déciſion juſqu'à la vôtre. Vous demanderez peut-être comment il a pu ſe faire qu'ils ſe ſoient dérobés à leur condamnation, Je m'en ſuis informé, ſans en avoir pu rien découvrir ; c'eſt ce que je puis vous certifier. Les décrets de leur condamnation m'ont été repréſentés; mais je n'ai vu nul acte par lequel il paroiſſe que la peine leur ait été remiſe. Il y en a pourtant quelques-uns qui m'ont dit qu'à leurs très-inſtantes ſupplications, les Gouverneurs ou leurs Lieutenans, les avoient fait mettre en liberté ; ce qui pourroit donner lieu de le croire, c'eſt qu'il n'eſt pas croyable que perſonne eût oſé l'entreprendre ſans y être autoriſé.



LETTRE XLI.

Trajan à Pline.

SOUVENEZ-VOUS que vous avez été envoyé dans cette province, principalement parce qu'il y avoit beaucoup d'abus à réformer. C'eſt un des plus grands qui ſe puiſſe imaginer, que des criminels condamnés à des peines capitales, non ſeulement en aient été affranchis, ſans qu'aucune puiſſance légitime s'en ſoit mêlée, mais qu'ils aient encore été conſtitués dans des emplois qui ne doivent être remplis que par des eſclaves exempts de tous reproches. Il faut donc faire ſubir leur condamnation à ceux qui ont été jugés pendant ces dix années dernieres, & qui n'en ont point été valablement déchargés. Que s'il s'en trouve de condamnés avant dix ans, qui ſoient vieux & caduques, il faut les employer à des uſages qui approchent le plus de leurs peines. Ordinairement on charge ces ſortes de gens de ſoigner les bains, de nétoyer les égoûts, de travailler aux réparations des grands chemins & des rues.



LETTRE XLIV.

A l'Empereur Trajan.

NOus nous sommes acquittés, Seigneur, des vœux solemnels que nous avions faits pour votre conservation, à laquelle est attaché le salut de l'Empire, & nous en avons fait de nouveaux. Nous avons prié les Dieux de nous permettre d'acquitter toujours les vœux que nous ferons pour vous, & de les renouveller toujours.

LETTRE XLV.

Trajan à Pline.

J'Ai appris avec plaisir, par votre Lettre, que vous aviez acquitté avec les peuples de votre Gouvernement, les vœux faits aux Dieux immortels pour ma santé, & que vous en aviez fait de nouveaux.

LETTRE XLVI.

A l'Empereur Trajan.

LES habitans de Nicomédie, Seigneur, ont dépensé, pour se faire un Aqueduc, trois millions trois cens vingt-neuf mille sesterces *, & cet ouvrage a été laissé imparfait, & même est détruit. On en a depuis commencé un autre, & on y a mis deux millions de sesterces **. Il a été encore abandonné; & il faut que ces gens, qui ont si mal employé leur argent, fassent une nouvelle dépense, s'ils veulent avoir de l'eau. J'ai trouvé une source très-pure, d'où il semble que l'on en pourra tirer, ainsi que l'on avoit d'abord tenté de le faire par un ouvrage en forme d'arc, afin que l'eau ne soit pas seulement portée aux lieux bas de la ville. Il nous reste encore quelques arcades de cet ouvrage. On peut en élever d'autres, les unes avec de la pierre quarrée, ti-

* Environ trois cens trente-deux mille neuf cens livres de notre monnoie.

** Environ deux cens mille livres de notre monnoie.

rée du premier édifice; les autres, à mon avis, pourront être bâties de briques; & cela sera plus aisé, & à meilleur marché. Mais il est surtout important que vous vouliez bien nous envoyer un Fontainier ou un Architecte, de peur qu'il n'arrive de cette entreprise comme des précédentes. Je puis seulement vous répondre, que, par son utilité & par sa beauté, elle est très-digne de votre Empire.

LETTRE XLVII.

Trajan à Pline.

IL faut avoir soin que l'on conduise de l'eau à Nicomédie. Je suis très-persuadé que vous y ferez travailler avec toute l'application que vous devez. Mais en vérité vous n'en devez pas moins apporter à découvrir par la faute de qui les habitans de Nicomédie ont perdu de si grandes sommes, & si ces ouvrages commencés & laissés ne leur ont point servi de prétexte à se faire des gratifications mutuelles. Vous me ferez sçavoir ce que vous en aurez appris.

LETTRE XLVIII.

A l'Empereur Trajan.

ON a commencé à Nicée, Seigneur, un théatre très-grand. Quoique bâti en partie, il eſt encore imparfait, & coûte déja plus de dix millions de ſeſterces *, ainſi que je l'ai entendu dire; car je n'ai pas approfondi le fait. Je crains que cette dépenſe ne ſoit inutile. Il s'affaiſſe & s'entr'ouvre déja, ſoit par la faute du terrein mou & humide, ſoit par la faute de la pierre fragile & tendre. Il y a lieu de délibérer ſi on l'achevera, ſi on l'abandonnera, ou s'il le faut même détruire. Car les ouvrages faits pour l'appuyer & pour le ſoûtenir, me paroiſſent peu ſolides, & engagent à une grande dépenſe. Pour les accompagnemens de ce théatre, pluſieurs particuliers ſont entrés en différens engagemens. Les uns ont promis de bâtir autour de magnifiques maiſons; les autres, des galeries qui le domineroient;

* Environ un million de notre monnoie.

mais tout cela demeure imparfait avec le théatre, qui doit être auparavant achevé. Les mêmes habitans de Nicée ont commencé, avant mon arrivée, à rétablir un lieu d'exercice que le feu a détruit; mais ils le font beaucoup plus ample & plus grand qu'il n'étoit. Cela leur coûte encore, & il est à craindre que ce ne soit inutilement; car il est vaste, & le dessein en est mal entendu. Outre cela, un Architecte (à la vérité, c'est le rival de l'Entrepreneur) assure que les murs, quoiqu'ils aient vingt-deux pieds de large, ne peuvent soutenir la charge qu'on leur destine, parce qu'ils ne sont point liés avec du ciment & par des chaines de brique. Les habitans de Claudiopolis creusent aussi plutôt qu'ils ne bâtissent un fort grand bain, dans un lieu très-bas, & commandé par une montagne. Ils y employent l'argent que les Sénateurs surnuméraires, qui, par votre bonté sont aggrégés à leur Sénat, ou ont déja offert pour leur entrée, ou payeront dès que je leur en ferai la demande. Comme je crains que dans l'une de ces entreprises, les deniers publics, & que dans l'autre (ce qui est plus précieux que tout l'argent du

monde)

monde) vos bienfaits ne ſoient mal placés, je me vois obligé de vous ſupplier d'envoyer ici un Architecte pour réſoudre quel parti on doit prendre, ſoit pour ce théatre, ſoit pour les bains. Il examinera s'il eſt plus avantageux, après la dépenſe qui a été faite, d'achever ces ouvrages, ſur le plan qu'ils ont été commencés, ou bien de les réformer, & d'y changer ce qui doit y être changé; de peur qu'en voulant conſerver ce que nous avons déja dépenſé, nous ne perdions ce que nous dépenſerons encore.

Lettre XLIX.

Trajan à Pline.

Vous examinerez, & réglerez mieux que perſonne, vous qui êtes ſur les lieux, quel parti on doit prendre ſur le théatre de Nicée; il me ſuffira de ſçavoir quel ſera votre avis. Quand l'ouvrage ſera fini, vous ne manquerez pas d'exiger ceux qui ont été promis pour ſon accompagnement, par les particuliers qui s'y ſont engagés. Les Grecs ont de la paſſion pour les lieux

d'exercice, & cela pourroit bien leur avoir fait entreprendre indiscrétement celui-ci ; mais il faut qu'ils se contentent d'en avoir un suffisant. Quant aux habitans de Claudiopolis, vous leur ordonnerez ce que vous jugerez le plus à propos sur le bain qu'ils placent si mal. Vous ne pouvez manquer d'Architectes. Il n'est point de pays où l'on ne trouve des gens entendus & habiles ; si ce n'est que vous pensiez qu'il soit plus court de vous en envoyer d'ici, où nous avons coutume de les faire venir de Grèce.

LETTRE L.

A l'Empereur Trajan.

QUAND je songe à l'étendue de votre Empire, & plus encore à la grandeur de votre ame, je conçois qu'il est très-convenable de vous proposer des ouvrages dignes de votre gloire, dignes de durer autant qu'elle, & qui ne soient pas moins recommandables par leur utilité, qu'admirables par leur magnificence. Sur les confins du territoire de

Nicomédie, eſt un lac très-grand. Par ce lac, on tranſporte dans des bateaux, à peu de frais, & ſans beaucoup de peine, le marbre, les fruits, le bois, & toute autre choſe, juſqu'au grand chemin. De-là, on eſt obligé de ſe ſervir de charrois pour les voiturer juſqu'à la mer; & cela eſt d'une grande fatigue & d'une grande dépenſe. L'ouvrage qui pourroit y remédier, demande beaucoup d'ouvriers; mais on n'en manque pas: car la campagne & la ville ſont fort peuplées, & on peut compter que tout le monde s'empreſſera de travailler à un ouvrage utile à tout le monde. Il faudroit ſeulement, au cas que vous le trouviez à propos, envoyer ici un Niveleur ou un Architecte, qui examinât de près ſi le lac eſt plus haut que la mer. Les Experts de ce pays ſoutiennent qu'il eſt plus élevé de quarante coudées. J'ai trouvé près de-là un très-vaſte baſſin, creuſé autrefois par un Roi, mais on ne ſçait pas trop ſi c'étoit pour recevoir les eaux des champs d'alentour, ou pour joindre le lac à un fleuve voiſin; car ce baſſin eſt demeuré imparfait. On ne ſçait pas mieux ſi cet ouvrage a été abandonné, ou parce que ce Roi fut prévenu de la mort,

ou parce qu'il déſeſpéra du ſuccès. Mais j'en ai une paſſion d'autant plus vive (pardonnez à mon ambition) de vous voir achever ce que des Rois ont pu ſeulement commencer.

LETTRE LI.

Trajan à Pline.

LA jonction de ce lac à la mer, peut me tenter; mais il faut bien prendre garde qu'en l'y joignant, il ne s'y écoule tout entier. Vous ſçaurez de Calphurnius Macer ce qu'il contient d'eau, & d'où elle lui vient; & moi je vous enverrai d'ici un Niveleur verſé dans la connoiſſance de ces ſortes d'ouvrages.



LETTRE LII.

A l'Empereur Trajan.

EN examinant les dépenses qui se font par les Bisantins, & qui sont très-grandes, j'ai trouvé, Seigneur, qu'ils vous envoyoient tous les ans un Député pour vous rendre leurs hommages, & vous en porter le décret, & qu'ils lui donnoient douze mille sesterces *. Attentif à l'exécution de vos desseins, j'ai retenu le Député, & je vous envoie le décret. Par-là, je les soulage des frais de ce Député, & laisse le cours libre aux devoirs publics. La même ville est chargée de trois mille sesterces qu'elle paye tous les ans, pour frais de voyage, à celui qui va de sa part saluer le Gouverneur de Moësie. J'ai cru qu'il falloit retrancher ces dépenses à l'avenir. Je vous supplie, Seigneur, de vouloir bien m'apprendre sur cela vos intentions, afin que la connoissance que j'en aurai, ou me confirme dans ma pensée, ou me tire d'erreur.

* Environ douze cens livres de notre monnoie.

LETTRE LIII.

Trajan à Pline.

VOus avez bien fait, mon très-cher Pline, d'avoir épargné aux Bisantins les douze mille sesterces* qu'il donnent au Député qu'ils m'envoyent tous les ans, pour me renouveller les assurances de leur soumission. Leur decret seul, que vous m'envoyez, y suppléera suffisamment. Le Gouverneur de Moësie voudra bien aussi leur pardonner, s'ils ne lui font pas leur cour à si grands frais.

LETTRE LIV.

A l'Empereur Trajan.

JE vous supplie, Seigneur, de me marquer vos intentions sur les privilèges dont le tems est expiré ; si c'est votre volonté qu'ils continuent, & pour

* Environ douze cens livres de notre monnoie.

combien de tems. Dans l'incertitude où je ſuis, je crains de manquer également des deux côtés, ſoit que j'autoriſe des choſes défendues, ſoit que j'en défende de permiſes.

LETTRE LV.

Trajan à Pline.

LES priviléges, dont le terme eſt expiré, ne doivent plus avoir d'autorité ; c'eſt pourquoi je me ſuis fait une loi très-particuliere d'en envoyer dans toutes les provinces, avant qu'elles puſſent en avoir beſoin.

LETTRE LVI.

A l'Empereur Trajan.

LORSQUE j'ai voulu, Seigneur, entrer en connoiſſance des revenus, des effets & des dépenſes des habitans d'Apamée, on m'a repréſenté qu'ils ſouhaitoient tous que je diſcutaſſe les comptes de leur ville ; que cependant aucun

des Gouverneurs ne l'avoit fait avant moi, & qu'ils étoient dans une ancienne possession du privilége d'administrer leurs affaires publiques comme il leur plaisoit. J'ai voulu qu'ils expliquassent dans une requête tout ce qu'ils me disoient, & je vous l'ai envoyée telle que je l'ai reçue, quoique j'aye bien compris qu'ils y ont inséré beaucoup de choses qui n'ont point de rapport à la question. Je vous supplie de vouloir bien me prescrire ce que je dois faire; car j'ai peur, ou d'avoir passé les bornes, ou de n'avoir pas rempli toute l'étendue de mon devoir.

LETTRE LVII.

Trajan à Pline.

LA requête des habitans d'Apamée, qui étoit jointe à votre Lettre, m'a dispensé de l'obligation d'examiner les raisons qu'ils prétendent avoir empêché les précédens Gouverneurs de prendre connoissance de leurs comptes, puisqu'ils ne refusent pas de vous la donner. Je veux donc récompenser leur droiture, & qu'ils sçachent que l'exa-

bien que vous en ferez par mon ordre, ne dérogera ni ne préjudiciera point à leurs priviléges.

LETTRE LVIII.

A l'Empereur Trajan.

AVANT mon arrivée, les habitans de Nicomédie avoient commencé à faire bâtir une nouvelle place publique auprès de l'ancienne. Dans un angle se trouve un Temple de Cybele *, qu'il faut, ou rétablir, ou transférer, principalement parce qu'il est aujourd'hui trop bas auprès de ce nouvel ouvrage qui s'éleve beaucoup. Je me suis informé s'il y en avoit eu quelque acte de consécration, & j'ai appris qu'elle se faisoit là autrement qu'à Rome. Je vous supplie donc, Seigneur, d'examiner si un Temple, qui n'a point été solemnellement consacré, peut être transféré sans intéresser la religion. D'ailleurs, si elle n'y met point d'obstacles, cela se peut faire très-commodément.

* Le texte dit *de la Grande Mere.*

Lettre LIX.

Trajan à Pline.

Vous pouvez sans scrupule, mon très-cher Pline, si la situation des lieux le demande, transporter le Temple de Cybele, de l'endroit où il est, en un autre, qui vous paroîtra plus commode. Ne vous embarrassez pas de ce que l'acte de consécration ne se trouve point. Le terrein d'une ville étrangere n'est point capable d'être consacré avec les solemnités propres aux Romains.

Lettre LX.

A l'Empereur Trajan.

Nous avons célébré, Seigneur, avec toute la joie que vous le méritez, ce jour, où en vous chargeant de l'Empire, vous l'avez sauvé. Nous avons prié les Dieux de conserver votre personne sacrée & vos vertus au genre hu-

main, dont elles font tout le repos & la ſûreté. Vos troupes & tout le peuple ont renouvellé entre mes mains leur ſerment de fidélité, dont je leur ai dicté la formule en la maniere ordinaire, & tous ont ſignalé leur zèle à l'envi.

LETTRE LXI.

Trajan à Pline.

JE ſuis fort ſatisfait, mon très-cher Pline, d'avoir appris par votre Lettre, que vous ayiez, à la tête des troupes & du peuple, célébré avec tant de joie & de zèle, le jour de mon avénement à l'Empire.

LETTRE LXII.

A l'Empereur Trajan.

JE crains, Seigneur, que les deniers publics que j'ai déja fait recouvrer par vos ordres, & que l'on recouvre encore actuellement, ne demeurent oiſifs. On ne trouve pas d'occaſion d'a-

cheter des héritages, & l'on trouve encore moins de perſonnes qui veuillent devoir à une République, principalement pour lui payer des intérêts à douze pour cent par an, & ſur le même pied qu'aux particuliers. Examinez donc, Seigneur, s'il ſeroit à propos de les prêter à un intérêt plus bas, & d'inviter par-là des débiteurs ſolvables à les prendre. Ou ſi, au cas qu'avec cette facilité même on ne puiſſe en trouver, il ne faudroit point obliger les Décurions à s'en charger, chacun pour leur part, ſous bonne & ſuffiſante caution. Quelque fâcheux qu'il ſoit de les contraindre, il le ſera toujours moins quand l'intérêt ſera plus modique.

LETTRE LXIII.

Trajan à Pline.

JE ne vois non plus que vous, mon très-cher Pline, d'autre reméde, que de baiſſer les intérêts, pour trouver à placer plus aiſément les deniers publics. Vous en réglerez le cours ſur le nombre de ceux qui ſe préſenteront pour les demander,

Mais il ne convient pas à la justice de mes maximes, que l'on force quelqu'un d'emprunter ce qui lui sera peut-être inutile.

LETTRE LXIV.

A l'Empereur Trajan.

JE vous rends très-humbles graces, Seigneur, de ce qu'au milieu de tant d'importantes affaires, vous avez daigné m'éclairer dans celles où j'ai eu recours à vos lumieres. Je vous demande encore aujourd'hui la même faveur. Un homme m'a dénoncé que ses parties, qu'il avoit fait condamner, par l'illustre Servilius Calvus, à un bannissement hors de la province pendant trois ans, y séjournoient encore. Les autres ont soutenu au contraire qu'ils avoient été remis dans leur premier état par le même Servilius Calvus, & m'en ont lu le décret. C'est ce qui m'oblige de laisser la cause indécise, pour vous en faire mon rapport; car je trouve bien dans ma commission que je ne dois pas relever de leur condamnation ceux qui auront été condamnés, soit par moi,

ſoit par un autre ; mais il n'y eſt rien dit de ceux qu'un autre aura condamné & rétabli. J'ai donc cru, Seigneur, qu'il falloit ſçavoir de vous ce qu'il vous plaiſoit que je fiſſe, non ſeulement de ces gens, mais même de ceux qui, après avoir été bannis à perpétuité hors de la province, y ſont toujours demeurés, quoiqu'ils n'aient point été relevés de la condamnation ; car j'ai à décider auſſi ſur cette eſpece. On m'a amené un homme banni à perpétuité par Julius Baſſus. Comme je ſçais que tout ce qui a été fait par Baſſus, a été caſſé, & que le Sénat a donné, à tous ceux que Baſſus avoit condamnés, le droit de réclamer & de demander un nouveau jugement dans les deux ans, je me ſuis informé du banni, ſi dans les deux ans il s'étoit adreſſé au Gouverneur, & l'avoit inſtruit de l'affaire. Il m'a répondu que non. Voilà ſur quoi je me vois engagé de prendre vos ordres. C'eſt à eux à m'apprendre ſi je dois lui faire ſubir la peine à laquelle il a été condamné, ou une plus grande, & quelle ſera celle que l'on impoſera, ſoit à cet homme, ſoit à ceux qui ſe trouveront dans un cas ſemblable. Je joins à cette Lettre le jugement rendu par Calvus, & l'acte qui l'annulle. Vous y

trouverez aussi le jugement prononcé par Bassus.

LETTRE LXV.

Trajan à Pline.

JE vous manderai incessamment ce qu'il faut faire de ceux qui ont été bannis pour trois ans par P. Servilius Calvus, & qui, après avoir été par lui rétablis, ont continué de demeurer dans la province. Je veux apprendre auparavant de Calvus même les raisons qu'il a eues d'en user ainsi. Quant à celui qui, banni à perpétuité par Julius Bassus, pouvoit, s'il se croyoit injustement condamné, réclamer pendant deux ans; & qui, sans l'avoir fait, est toujours demeuré dans la province. Vous l'enverrez lié aux Préfets du Prétoire; car ce n'est pas assez d'exècuter contre un criminel une condamnation que par sa désobéissance il a méprisée.



LETTRE LXVI.

A l'Empereur Trajan.

COMME je convoquois des Juges pour tenir ma séance, Flavius Archippus a demandé d'en être dispensé en qualité de Philosophe. Il s'est trouvé des gens qui ont représenté que non seulement il falloit l'exempter de juger, mais même le retrancher tout-à-fait du nombre des Juges, & le renvoyer au supplice auquel il s'étoit dérobé en se sauvant de prison. On rapportoit la Sentence de Velius Paulus, qui le condamne aux mines comme faussaire. Archippus ne représentoit aucun acte qui l'eût rétabli; mais il prétendoit y suppléer, & par une requête qu'il avoit présentée à Domitien, & par des Lettres honorables que ce Prince avoit écrites en sa faveur, & par une délibération des habitans de Pruse. Il joignoit à tout cela des Lettres que vous lui aviez écrites, un Edit de votre auguste Pere, & une de ses Lettres, par laquelle il confirmoit toutes les graces que Domitien avoit accordées.

Ainsi, quoiqu'on lui imputât de tels crimes, je n'ai pas cru devoir rien résoudre, sans avoir sçu vos intentions sur une affaire qui me paroît digne d'être décidée par vous-même. Je renferme dans ce paquet tout ce qui a été dit de part & d'autre.

LETTRE DE DOMITIEN

A Terence Maxime.

» FLAVIUS ARCHIPPUS, Philosophe, » a obtenu de moi qu'on lui achetât, » aux environs de Pruse, une terre de » six cens mille sesterces *, dont il pût » nourrir sa famille. Je vous ordonne » de lui faire payer cette somme, & » de la porter en dépense dans le compte de mes libéralités ».

LETTRE DU MESME

A Lucius Appius Maximus.

» JE vous recommande Archippus, » Philosophe, homme de bien, & dont » les mœurs ne démentent point la pro-

* Environ soixante mille livres de notre monnoie.

» feſſion. Accordez-lui une entiere protection dans tout ce qu'il pourra deſirer honnêtement de vous ».

EDIT DE NERVA.

» LA douceur de notre Empire, Meſſieurs, ordonne d'elle-même certaines choſes, & ce n'eſt pas par cet endroit que me devoient regarder comme un bon Prince ceux à qui il doit ſuffire de me connoître. Il n'y a pas un de mes citoyens qui ne ſe puiſſe répondre que j'ai préféré le repos public à mon repos particulier, pour être en état de répandre à pleines mains de nouvelles graces, & de maintenir celles qui ont été déja faites.
» Cependant, pour ne pas ſuſpendre le cours de la joie publique, ou par la crainte de ceux qui les ont obtenues, ou pour la mémoire de celui qui les a donnés; j'ai cru auſſi néceſſaire qu'avantageux de prévenir tous ces doutes par une explication publique de ma volonté. Je ne veux pas que perſonne penſe que s'il a obtenu quelque privilége, ou public, ou particulier de mes prédéceſſeurs, je ne l'annulle, qu'afin qu'en le rétabliſſant ou le confirmant, celui qui l'aura ne le tienne

» que de moi. Il ne faudra point re-
» nouveller des remercimens pour des
» graces faites; & à l'égard de celles
» qui n'ont point encore été accordées,
» ceux à qui elles ſont néceſſaires ſouf-
» friront bien qu'elles ſoient diſpenſées
» par nous, que la fortune de l'Em-
» pire a regardé d'un meilleur œil;
» mais qu'ils ſe ſouviennent de ne rien
» demander de ce qu'ils ont obtenu ».

LETTRE DU MESME.

A Tullius Juſtus.

» LA réſolution que j'ai priſe, de ne
» toucher à rien de ce qui a été fait,
» par mes prédéceſſeurs, veut que
» l'on défére auſſi aux Lettres de Do-
» mitien ».

LETTRE LXVII.

A l'Empereur Trajan.

FLAVIUS ARCHIPPUS m'a conjuré
par vos jours ſacrés & par votre immor-
talité, de vous envoyer la requête qu'il

m'a préfentée. J'ai cru ne lui devoir accorder ce qu'il demandoit, qu'après en avoir averti celle qui l'accufe. De fon côté, elle m'a donné une requête, que j'ai pareillement reçue. Je les ai jointes toutes deux à cette Lettre, afin que vous puiffiez prononcer & décider, comme fi vous aviez entendu les deux parties.

LETTRE LXVIII.

Trajan à Pline.

DOMITIEN a bien pu ignorer le véritable état d'Archippus, lorfqu'il écrivoit tant de chofes fi honorables à cet homme; mais il eft plus conforme à mon caractere de croire que ce Prince, par ces marques d'eftime, a voulu le rétablir. Ce qui me confirme dans cette opinion, c'eft de voir que l'honneur des Statues lui ait été tant de fois décerné par ceux qui n'ignoroient pas le jugement que Paulus leur Gouverneur avoit rendu. Ce que je vous écris ne doit pourtant pas vous empêcher de lui faire fon procès, fi on l'accufe de quelque nouveau crime. J'ai lu les Requê-

tés de Furia Prima, accusatrice, & d'Archippus, que vous aviez jointes à votre Lettre.

LETTRE LXIX.

A l'Empereur Trajan.

C'EST avec beaucoup de prudence, Seigneur, que vous avez appréhendé que le lac, une fois entré dans le fleuve, & par une suite nécessaire dans la mer, ne s'écoulât tout entier. Mais moi, qui suis sur le lieu, je crois avoir trouvé un reméde à ce mal. On peut conduire par un canal le lac jusqu'au fleuve, mais sans l'y faire entrer. Au contraire, on l'en séparera par une rive qui en même tems en contiendra les eaux. Par-là, sans le mêler au fleuve, nous jouirons du même avantage que s'il y étoit mêlé; car il sera très-aisé de transporter dans le fleuve par cette petite langue de terre, tout ce qui aura été chargé sur le canal. C'est à quoi il s'en faudra tenir, si la nécessité nous y contraint; mais je ne crois pas qu'elle le fasse. Le lac de lui-même est assez profond, & de l'extrémité opposée à celle

dont nous voulons nous servir, sort un fleuve. Si l'on en arrête le cours de ce coté-là, pour le détourner où nous en avons besoin, le lac nous fournira toute l'eau qui nous est nécessaire, sans rien perdre de celle qu'il renferme aujourd'hui. D'ailleurs, dans les endroits par où il faut faire passer le canal, tombent beaucoup de petits ruisseaux, qui, ramassés avec soin, augmenteront encore ce que l'on tirera du lac. Que si vous aimiez mieux faire le canal plus long & plus étroit, & le mettre au niveau de la mer, dans laquelle il se viendra rendre directement sans passer par le fleuve, le reflux de la mer fera rebrousser les eaux du lac, & les lui conservera. Mais si la situation du lieu ne nous permettoit pas d'user d'aucun de tous ces expédiens, il nous en resteroit un dernier infaillible; ce seroit de nous rendre maîtres du cours des eaux par des écluses. Toutes ces choses seront infiniment mieux entendues & digérées par le Niveleur que vous me devez envoyer, Seigneur, comme vous me l'avez promis; car c'est une entreprise digne de votre magnificence & de votre application. J'ai cependant écrit, suivant votre ordre à l'illustre Calphur-

nius Macer, de m'envoyer un Niveleur le plutôt qu'il le pourroit trouver.

LETTRE LXX.

Trajan à Pline.

IL paroît bien, mon très-cher Pline, que vous n'avez manqué ni de prudence, ni d'application pour le succès de l'entreprise du lac, puisque vous avez tant rassemblé d'expédiens pour éviter qu'il ne s'épuise, & pour nous le rendre d'un usage plus commode. Choisissez donc ce qu'à l'inspection de la chose vous jugerez le plus convenable. Je compte que Calphurnius Macer vous fournira un Niveleur; car ces provinces ne manquent pas de ces sortes d'ouvriers.



LETTRE LXXI.

A l'Empereur Trajan.

L'ETAT des enfans que l'on appelle exposés, fait ici, Seigneur, la matiere d'une grande question, qui regarde toute la province. Comme je n'ai trouvé, dans les constitutions de vos prédécesseurs, aucune décision sur ce sujet, ni particuliere pour la Bithinie, ni même générale, j'ai cru la devoir chercher dans vos ordres. Car je ne pense point qu'il me soit permis de me régler par des exemples, dans ce qui ne doit être réglé que par votre autorité. On m'a représenté un Edit, que l'on disoit être d'Auguste pour Adnia, des Lettres de Vespasien aux Lacédémoniens, de Titus aux mêmes & aux Achaïens, & enfin de Domitien à Avidius Nigrinus, à Armenius Brocchus, Gouverneurs de cette province, & aux Lacédémoniens. Je ne vous les envoye pas, tant parce que ces pieces ne me paroissent pas en assez bonne forme, & que quelques-unes même me sont suspectes, que parce

parce que je sçais que les vrais originaux en bon état sont dans vos Archives.

LETTRE LXXII.

Trajan à Pline.

ON a souvent traité la question qui regarde ceux qui, nés libres, ont été exposés, & ensuite élevés par quelques gens, & nourris dans la servitude. Mais parmi les constitutions de mes prédécesseurs, il ne s'en trouve aucune sur ce sujet qui soit générale pour toutes les provinces. Il est vrai que l'on voit des Lettres de Domitien à Avidius Nigrinus & à Armenius Brocchus, sur lesquelles on pouvoit peut-être se régler ; mais entre les provinces dont elles parlent, il n'est point fait mention de la Bithinie. Je ne crois donc pas, ni que l'on doive refuser la liberté à ceux qui la réclameront sur un tel fondement, ni qu'on les puisse obliger à la racheter par le remboursement des alimens qu'on leur aura fournis.



LETTRE LXXIII.

A l'Empereur Trajan.

PLUSIEURS perſonnes m'ont demandé permiſſion de tranſporter d'un lieu dans un autre les cendres de leurs parens, dont les tombeaux ont été renverſés, ou par l'injure des tems, ou par des inondations, ou par d'autres accidens ; & ils ſe ſont fondés ſur les exemples de mes prédéceſſeurs. Mais comme je ſçais qu'à Rome on n'entreprend rien de ſemblable, ſans en avoir conſulté le collége des Pontifes, j'ai cru, Seigneur, que je devois apprendre de vous, qui êtes le ſouverain Pontife, ce que je devois faire.

LETTRE LXXIV.

Trajan à Pline.

IL y auroit de la dureté à contraindre ceux qui demeurent dans les provinces, de s'adreſſer aux Pontifes, lorſque, par

de justes raisons, ils desireront de transporter d'un lieu dans un autre les cendres de leurs proches. Vous ferez donc mieux de suivre l'exemple de vos prédécesseurs, & d'accorder ou refuser cette permission, selon que vous y verrez de la justice.

Lettre LXXV.

A l'Empereur Trajan.

Comme je cherchois à Pruse, Seigneur, une place où je pusse commodément élever le bain que vous avez permis à ses habitans de bâtir, j'en ai trouvé une qui me plaît fort. J'entends dire qu'il y avoit autrefois une très-belle maison, qui n'est plus aujourd'hui qu'une horrible masure. Nous gagnerons à cela d'embellir la ville, que ces ruines rendent difforme, de l'augmenter, & de ne démolir aucuns bâtimens, mais de rétablir ceux que le tems a démolis. Voici ce que j'ai appris de cette maison. Claudius Polienus l'avoit léguée à l'Empereur Claude, auquel il voulut que l'on dressât un Temple * dans

* Le texte dit, *Péristile*. C'est une place environnée de colonnes.

une cour qui eſt environnée de colonnes, & que le reſte fût loué. La ville en a reçu quelque tems les revenus. Enſuite cette maiſon, avec le périſtile, eſt entierement tombée, partie pour avoir été pillée, partie pour avoir été négligée; de ſorte qu'il n'en reſte preſque plus rien que la place. Si vous voulez, Seigneur, ou la donner, ou la faire vendre aux Pruſiens, à qui ce lieu ſeroit très-commode, ils recevront cette grace comme un très-grand bienfait. Au cas que vous le leur accordiez, je me propoſe de mettre le bain dans cette même cour qui ſe trouve vuide, d'entourer de galeries & de ſiéges les lieux où étoient autrefois les bâtimens, & de vous conſacrer cet ouvrage, dont la ville ſera redevable à vos bontés, & que l'on prendra ſoin de rendre magnifique & digne de votre nom. Je vous envoie une copie du teſtament; quoiqu'elle ſoit peu correcte, vous verrez que Polienus, outre la maiſon, avoit laiſſé, pour l'embellir, bien des choſes qui ont péri comme elle. J'en ferai pourtant la plus exacte recherche que je pourrai.



LETTRE LXXVI.

Trajan à Pline.

ON peut se servir, pour bâtir le bain des Prusiens, de cette maison tombée en ruine, & que vous me mandez être vuide. Mais vous ne me marquez point assez nettement si on a élevé dans la cour qui est environnée de colonnes, le Temple de Claude; car s'il a été élevé, quoiqu'il soit tombé dans la suite, la place demeure toujours consacrée.

LETTRE LXXVII.

A l'Empereur Trajan.

PLUSIEURS personnes m'ont pressé de prononcer sur les questions d'Etat pour la reconnoissance des enfans, & pour leur rétablissement dans tous les droits de leur naissance, suivant une Lettre de Domitien à Minutius Rufus, & conformément à l'exemple de mes

prédéceſſeurs. Mais ayant examiné le décret du Sénat ſur cette matiere, j'ai trouvé qu'il ne parle que des provinces qui ſont gouvernées par des Proconſuls *. Par cette raiſon, j'ai tout ſuſpendu, juſqu'à ce qu'il vous ait plu, Seigneur, de me faire ſçavoir vos intentions.

LETTRE LXXVIII.

Trajan à Pline.

QUAND vous m'aurez envoyé le décret du Sénat, qui vous fait douter s'il vous appartient de prononcer ſur ce qui regarde les reconnoiſſances des enfans, & leur rétabliſſement dans tous les droits de leur naiſſance, je vous expliquerai ce que j'en penſe.

* Gouverneurs qui tenoient la place des Conſuls dans les provinces.



LETTRE LXXIX.

A l'Empereur Trajan.

JULIUS LARGUS, de la province de Pont, que je n'avois jamais vu, dont je n'avois même jamais ouï parler, estimant en moi votre choix, Seigneur, m'a chargé en mourant des derniers hommages qu'il a voulu rendre à votre personne sacrée. Il m'a prié, par son testament, d'accepter sa succession, d'en faire le partage ; & qu'après en avoir retiré pour moi cinquante mille sesterces *, je rendisse le surplus aux villes d'Héraclée & de Thiane, pour y être employé, selon que je le trouverois plus à propos, ou à des ouvrages qui vous seroient consacrés, ou à des Jeux publics que l'on célébreroit tous les cinq ans, & que l'on appelleroit *les Jeux de Trajan*. J'ai cru, Seigneur, vous en devoir informer, pour sçavoir ce que je pourrai choisir.

* Environ cinq mille livres de notre monnoie.

LETTRE LXXX.

Trajan à Pline.

JULIUS LARGUS vous a choisi pour placer en vous sa confiance, comme s'il vous eût parfaitement connu. C'est donc à vous, pour éterniser sa mémoire, à examiner ce qui conviendra le mieux, selon les mœurs du pays, & à vous y conformer.

LETTRE LXXXI.

A l'Empereur Trajan.

C'EST un effet de votre prévoyance ordinaire, Seigneur, d'avoir ordonné à Calphurnius Macer d'envoyer un Centurion * Légionnaire à Bisance. Songez, s'il vous plaît, si les habitans de Juliopolis ne mériteroient point une pareille grace. C'est une très-petite ville, qui porte pourtant de très-gran-

* Capitaine de cent hommes.

des charges, & qui eſt d'autant plus foulée, qu'elle eſt plus foible. D'ailleurs, le bien que vous ferez aux habitans de Juliopolis, vous le ferez à toute la province; car ils ſont à l'entrée de la Bithinie, & fourniſſent le paſſage à une infinité de gens qui trafiquent dans cette province.

Lettre LXXXII.

Trajan à Pline.

La ville de Byſance eſt ſi conſidérable, par le concours de ceux qui y abordent de toutes parts, que nous n'avons pu nous diſpenſer, à l'exemple de nos prédéceſſeurs, de lui accorder un Centurion Légionnaire pour veiller à la conſervation des priviléges de ſes habitans. Si nous faiſons même grace à ceux de Juliopolis, nous nous chargerons d'un exemple. Pluſieurs autres nous demanderont la même faveur, avec d'autant plus d'inſtance, qu'elles ſeront plus foibles. J'ai tant de confiance dans vos ſoins, que je ſuis perſuadé que vous n'oublierez rien pour empêcher qu'il ne ſoit fait aucun dommage aux habitans

de Juliopolis ; mais ſi quelqu'un contrevient à mes ordonnances, il faut l'envoyer en priſon ; ou, ſi l'action demande quelque choſe de plus, il faut le punir. Si ce ſont des ſoldats, informez leurs Capitaines de ce qui ſe ſera paſſé. Que ſi ce ſont des perſonnes qui reviennent à Rome, vous m'en donnerez avis.

LETTRE LXXXIII.

A l'Empereur Trajan.

LA Loi Pompeïa, obſervée dans la Bithinie, défend d'exercer aucune Magiſtrature, & d'entrer au Sénat avant trente ans. La même Loi veut que ceux qui auront été Magiſtrats, ſoient de plein droit Sénateurs. Auguſte a fait depuis un Edit qui permet, à vingt-deux ans accomplis, d'exercer les petites Magiſtratures. On demande donc ſi les Cenſeurs peuvent donner place au Sénat à celui qui a été Magiſtrat avant trente ans. Et, au cas qu'ils le puiſſent, ſi, par une ſuite naturelle de la même interprétation, il ne leur eſt pas permis d'y donner entrée à ceux qui ont at-

teint l'âge auquel ils pourroient avoir été faits Magiſtrats. C'eſt ce qu'on prétend être autoriſé par l'uſage, & même par la néceſſité, puiſqu'il eſt plus honnête de remplir le Sénat de jeunes gens de bonne maiſon, que de perſonnes d'une naiſſance obſcure. Les Cenſeurs m'ont demandé ce que j'en penſois. Je leur ai dit qu'il me ſembloit que, ſelon l'Edit d'Auguſte & la Loi Pompeïa, rien n'empêchoit ceux qui, avant trente ans, avoient été Magiſtrats, d'avoir entrée au Sénat avant leur trentiéme année, parce qu'Auguſte permettoit d'exercer la Magiſtrature avant trente ans, & que la Loi Pompeïa vouloit que ceux qui avoient exercé la Magiſtrature, fuſſent Sénateurs. Mais j'ai plus long-tems héſité ſur ceux qui ont atteint l'âge où les autres ont été Magiſtrats, ſans pourtant qu'eux mêmes l'aient été. C'eſt ce qui m'oblige de vous ſupplier, Seigneur, d'en décider. J'enferme dans ce paquet les chefs de la Loi & l'Edit d'Auguſte.



Lettre LXXXIV.

Trajan à Pline.

J'Entre dans votre sens, mon très-cher Pline. Je crois que l'Edit d'Auguste a dérogé à la Loi Pompeïa, en ce qu'il a permis à ceux qui ont vingt-deux ans accomplis, d'exercer la Magistrature; & à ceux qui l'auroient exercée, d'entrer dans le Sénat de chaque ville. Mais je ne crois pas que ceux qui sont au-dessous de trente ans, & qui n'ont point été Magistrats, puissent, sous prétexte qu'ils pourroient l'avoir été, demander entrée dans le Sénat.

Lettre LXXXV.

A l'Empereur Trajan.

Pendant, que j'étois à Pruse, qui est située près du mont Olimpe, Seigneur, & que j'y expédiois quelques affaires dans ma maison, résolu de partir ce jour-là, Asclépiade, Magistrat,

m'a rapporté que Claude Eumolpe avoit appellé devant moi, ſur la demande faite par Coccianus Dion, dans le Sénat de cette ville, à ce que l'ouvrage qu'il avoit entrepris pour elle fût reçu. Alors Eumolpe, plaidant pour Flavius Archippus, dit qu'il falloit faire rendre compte à Dion de l'ouvrage, avant que de le recevoir, parce qu'il l'avoit fait autrement qu'il ne le devoit. Il ajoûta que dans le même lieu on avoit élevé votre ſtatue, & enterré les corps de la femme & des fils de Dion, & demanda que je vouluſſe bien décider la cauſe dans l'audience publique. Je déclarai que j'étois tout prêt, & que je différerois mon départ. Alors il me pria de remettre à en juger dans un autre tems & dans une autre ville. Je marquai Nicée. Comme j'y eus pris ma ſéance, diſpoſé à les écouter; Eumolpe, ſous prétexte de n'être pas encore inſtruit, me ſupplia d'accorder un nouveau délai. Dion, au contraire, inſiſta pour être jugé. On dit de part & d'autre beaucoup de choſes qui regardoient même le fond. Mais comme je penſai qu'il ne falloit rien précipiter, & qu'il étoit à propos de vous conſulter dans une affaire qui tire à conſéquence, je dis aux Parties de me remet-

tre entre les mains leurs requêtes. Je voulois que vous fussiez instruit par eux-mêmes de leurs prétentions & de leurs raisons. Dion déclara qu'il me donneroit la sienne; & Eumolpe dit qu'il expliqueroit ce qu'il demandoit pour la République; & il ajoûta, quant à ce qui concernoit les sépultures, qu'il n'étoit point l'accusateur de Dion, mais l'Avocat de Flavius Archippus, auquel il avoit, sur ce qui regardoit l'ouvrage seulement, prêté son ministere. Archippus, pour qui Eumolpe plaidoit aussi-bien que pour la ville de Pruse, dit qu'il me remettroit ses mémoires. Cependant, quoiqu'un tems considérable se soit écoulé depuis, je n'ai encore rien vu de la part d'Eumolpe ni d'Archippus. Dion seul m'a remis son mémoire joint à cette Lettre. Je me suis transporté sur le lieu : on m'y a montré votre statue dans une Bibliotheque. Quant à l'endroit où la femme & les fils de Dion sont enterrés, c'est une grande cour, enfermée de galeries. Je vous supplie, Seigneur, de vouloir bien m'éclairer dans le jugement de cette espece d'affaire. Sa décision tient ici tout le monde en suspens; elle est d'ailleurs nécessaire, soit parce que le fait est certain & publiquement recon-

nu, soit parce qu'il est soutenu de plus d'un exemple.

LETTRE LXXXVI.

Trajan à Pline.

VOUS ne deviez pas hésiter, mon très-cher Pline, sur la question que vous me proposez. Vous sçavez fort bien que ce n'est pas mon intention de m'attirer le respect par la crainte & par la terreur, ou par des accusations du crime de leze-Majesté. Laissez donc là cette accusation; que je ne permettrois pas de recevoir quand il y en auroit des exemples. Mais prenez connoissance de ce qui regarde l'ouvrage entrepris par Coccianus Dion, & réglez les contestations formées sur cela puisque l'utilité de la ville le demande, & que Dion s'y soumet, ou s'y doit soumettre.



LETTRE LXXXVII.

A l'Empereur Trajan.

LEs Nicéens, Seigneur, m'ont conjuré par tout ce qui m'eſt & me doit être plus ſacré, c'eſt-à-dire, par vos jours & par votre gloire immortelle, de vous envoyer leurs très-humbles ſupplications, & je n'ai pas cru qu'il me fût permis de leur refuſer. J'ai joint à cette Lettre la requête qu'ils m'ont remiſe.

LETTRE LXXXVIII.

Trajan à Pline.

LEs Nicéens prétendent avoir reçu d'Auguſte le privilege de recueillir la ſucceſſion de ceux de leurs citoyens qui meurent ſans avoir fait de teſtament. Examinez cette affaire en préſence des parties intéreſſées, & avec Gemellinus & Epimachus mon affran-

chi, tous deux mes procureurs. Et après avoir peſé toutes les raiſons de part & d'autre, ordonnez ce qui vous paroîtra le plus juſte.

LETTRE LXXXIX.

A l'Empereur Trajan.

JE ſouhaite, Seigneur, que ce jour, où nous célébrons votre naiſſance, ſoit heureux pour vous, & ſuivi d'une infinité d'autres plus heureux encore ; que vous jouiſſiez, dans une longue & parfaite ſanté, de cette immortelle gloire que vous ont mérité vos vertus ; qu'elle puiſſe croître de plus en plus par des exploits accumulés ſans nombre.

LETTRE XC.

Trajan à Pline.

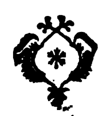
JE ſuis ſenſible, mon très-cher Pline, aux vœux que vous faites le jour de ma naiſſance, pour m'en obtenir une longue ſuite d'autres, au milieu de la

gloire & du bonheur de la République.

LETTRE XCI.

A l'Empereur Trajan.

LEs habitans de Sinope, Seigneur, manquent d'eau. Il y en a de fort bonne & en grande abondance, environ à ſeize milles de-là, que l'on y pourroit conduire. Il ſe trouve cependant dès la ſource un endroit d'un peu plus de mille pas de long, dont le terrein eſt mou & ſuſpect. J'ai donné ordre, & cela ne coûtera guere que l'on ſondât s'il peut ſoutenir un ouvrage ſolide. J'ai eu ſoin de ramaſſer l'argent néceſſaire ; il ne nous manquera pas, ſi vous approuvez, Seigneur, ce deſſein en faveur de l'embelliſſement & de la commodité d'une colonie qui a très-grand beſoin d'eau.



LETTRE XCII.

Trajan à Pline.

EXAMINEZ avec ſoin, comme vous avez commencé, mon très-cher Pline ; ſi ce lieu qui vous eſt ſuſpect, peut porter l'ouvrage d'un Aqueduc ; car je ne doute point que l'on ne doive donner de l'eau à la colonie de Sinope, ſi tant eſt que par ſes propres forces elle puiſſe ſe procurer un avantage qui contribuera ſi fort à la rendre ſaine & agréable.

LETTRE XCIII.

A l'Empereur Trajan.

LA ville d'Amiſe, libre & alliée de Rome, ſe gouverne, ſous votre bon plaiſir par ſes loix. J'y ai reçu une requête qui regarde les Collecteurs des impoſitions qu'ils font. Je l'ai joint à cette Lettre, afin que vous viſſiez, Sei-

gneur, ce que l'on pouvoit sur cela tolérer ou défendre.

LETTRE XCIV.

Trajan à Pline.

SI les habitans d'Amise peuvent avoir des Collecteurs aux termes de leurs loix, selon lesquelles, par le traité d'alliance, il leur est permis de vivre, nous ne devons pas les empêcher d'en avoir, & moins encore s'ils employoient les impositions qu'ils font, non à former des cabales, & à faire des assemblées illicites, mais à soulager les pauvres. Dans toutes les autres villes sujettes à notre obéissance, il ne le faut point souffrir.



LETTRE XCV.

A l'Empereur Trajan.

IL y a long-tems, Seigneur, que, charmé des mœurs & de l'érudition de Suetone, je l'ai retiré chez moi. Plus je l'ai vu de près, plus je l'ai aimé. Deux raiſons ſollicitent en ſa faveur le privilege dont jouiſſent ceux qui ont trois enfans. L'une, il mérite que ſes amis s'intéreſſent pour lui ; l'autre, ſon mariage n'a pas été heureux, & il faut qu'à ma très-humble ſupplication il obtienne de votre bonté ce que la malignité de la fortune lui a refuſé. Je ſçais, Seigneur, de quelle importance eſt la grace que je vous demande ; mais je ne vous la demande, que parce que vous avez toujours très-favorablement exaucé mes vœux. Vous pouvez juger à quel point je ſouhaite cette faveur, puiſque je ne prendrois pas un tems où je ſuis éloigné de vous pour vous la demander, ſi je ne la ſouhaitois que médiocrement.

LETTRE XCVI.

Trajan à Pline.

Vous sçavez, mon très-cher Pline, combien je suis réservé sur ces sortes de graces, puisque j'ai coutume d'assurer le Sénat que je n'ai point encore passé le nombre dont je lui ai déclaré que je me contenterois Je vous ai pourtant accordé ce que vous desiriez. Et afin que vous ne puissiez douter que vous n'ayiez obtenu pour Suetone le privilege de ceux qui ont trois enfans, & sous la condition accoutumée, j'ai ordonné que le brevet en fût enregistré.

LETTRE XCVII.

A l'Empereur Trajan.

Je me fais une religion, Seigneur, de vous exposer tous mes scrupules. Car qui peut mieux, ou me déterminer, ou m'instruire ? Je n'ai jamais as-

fté à l'inftruction & au jugement du procès d'aucun Chrétien. Ainfi je ne fçais fur quoi tombe l'information que l'on fait contre eux, ni jufqu'où l'on doit porter leur punition. J'héfite beaucoup fur la différence des âges. Faut-il les affujettir tous à la peine, fans diftinguer les plus jeunes des plus âgés ? Doit-on pardonner à celui qui fe repent ? ou eft-il inutile de renoncer au Chriftianifme, quand une fois on l'a embraffé ? Eft-ce le nom feul que l'on punit en eux ? ou font-ce les crimes attachés à ce nom ? Cependant voici la regle que j'ai fuivie dans les accufations intentées devant moi contre les Chrétiens. Je les ai interrogés s'ils étoient Chrétiens. Ceux qui l'ont avoué, je les ai interrogés une feconde & une troifième fois, & les ai menacés du fupplice. Quand ils ont perfifté, je les y ai envoyés. Car de quelque nature que fût ce qu'ils confeffoient, j'ai cru que l'on ne pouvoit manquer à punir en eux leur défobéiffance & leur invincible opiniâtreté. Il y en a eu d'autres, entêtés de la même folie, que j'ai réfervés pour envoyer à Rome, parce qu'ils font Citoyens Romains, Dans la fuite, ce crime venant à fe répandre, comme il arrive ordinairement, il s'en eft préfenté

de plusieurs especes. On m'a remis entre les mains un mémoire sans nom d'auteur, où l'on accuse d'être Chrétiens différentes personnes qui nient de l'être & de l'avoir jamais été. Ils ont en ma présence, & dans les termes que je leur prescrivois, invoqué les Dieux & offert de l'encens & du vin à votre Image, que j'avois fait apporter exprès avec les statues de nos Divinités; ils se sont même emportés en imprécations contre Christ. C'est à quoi, dit-on, l'on ne peut jamais forcer ceux qui sont véritablement Chrétiens. J'ai donc cru qu'il les falloit absoudre. D'autres, déférés par un dénonciateur, ont d'abord reconnu qu'ils étoient Chrétiens, & aussitôt après ils l'ont nié, déclarant que véritablement ils l'avoient été; mais qu'ils ont cessé de l'être; les uns il y avoit plus de trois ans, les autres depuis un plus grand nombre d'années; quelques-uns depuis plus de vingt. Tous ces gens-là ont adoré votre Image & les statues des Dieux. Tous ont chargé Christ de malédictions. Ils assuroient que toute leur erreur ou leur faute avoit été renfermée dans ces points; qu'à un jour marqué ils s'assembloient avant le lever du soleil, & chantoient tour-à-tour des vers à la louange de Christ, comme

comme s'il eût été Dieu ; qu'ils s'engageoient par serment, non à quelque crime, mais à ne point commettre de vol, ni d'adultere ; à ne point manquer à leur promesse ; à ne point nier un dépôt : qu'après cela, ils avoient coutume de se séparer, & ensuite de se rassembler pour manger en commun des mets innocens ; qu'ils avoient cessé de le faire depuis mon édit, par lequel (selon vos ordres) j'avois défendu toutes sortes d'assemblées. Cela m'a fait juger d'autant plus nécessaire d'arracher la vérité par la force des tourmens, à deux filles esclaves, qu'ils disoient être dans le ministère de leur culte ; mais je n'y ai découvert qu'une mauvaise superstition portée à l'excès ; & par cette raison, j'ai tout suspendu pour vous demander vos ordres. L'affaire m'a paru digne de vos réflexions, par la multitude de ceux qui sont enveloppés dans ce péril. Car un très-grand nombre de personnes de tout âge, de tout ordre, de tout sexe, sont & seront tous les jours impliquées dans cette accusation. Ce mal contagieux n'a pas seulement infecté les villes ; il a gagné les villages & les campagnes. Je crois pourtant que l'on y peut remédier, & qu'il peut être arrété. Ce qu'il y a de certain, c'est que les temples,

qui étoient presque déserts, sont fréquentés; & que les sacrifices, long-tems négligés, recommencent. On vend partout des victimes, qui trouvoient auparavant peu d'acheteurs. De-là, on peut juger quelle quantité de gens peuvent être ramenés de leur égarement, si l'on fait grace au repentir.

LETTRE XCVIII.

Trajan à Pline.

VOus avez, mon très-cher Pline, suivi la voie que vous deviez dans l'instruction du procès des Chrétiens qui vous ont été déférés; car il n'est pas possible d'établir une forme certaine & générale dans cette sorte d'affaire. Il ne faut pas en faire perquisition: s'ils sont accusés & convaincus, il les faut punir. Si pourtant l'accusé nie qu'il soit Chrétien, & qu'il le prouve par sa conduite, je veux dire en invoquant les Dieux, il faut pardonner à son repentir, de quelque soupçon qu'il ait été auparavant chargé. Au reste, dans nul genre de crime, l'on ne doit recevoir des dénonciations qui ne soient souscrites de

personne ; car cela est d'un pernicieux exemple, & très-éloigné de nos maximes.

Lettre XCIX.

A l'Empereur Trajan.

La ville d'Amastris, Seigneur, qui est fort propre & fort riante, a une très-belle & très-grande place, le long de laquelle est un courant d'eau, que l'on nomme riviere ; mais qui, dans la vérité, n'est qu'un vilain cloaque, dont la vûe est aussi choquante que son odeur est empestée. Il n'importe donc pas moins à la santé des habitans qu'à la décoration de leur ville, de le couvrir d'une voute : c'est ce que l'on fera, si vous le permettez. J'aurai soin que l'argent ne manque pas pour un ouvrage si grand & si nécessaire.



Lettre C.

Trajan à Pline.

Il est raisonnable, mon très-cher Pline, de couvrir d'une voute ce courant d'eau dont les exhalaisons sont préjudiciables à la santé des habitans d'Amastris. Je suis très-persuadé que votre application ordinaire ne laissera pas manquer l'argent nécessaire à cet ouvrage.

Lettre CI.

A l'Empereur Trajan.

Nous nous sommes acquittés, Seigneur, avec beaucoup d'ardeur & de joie, des vœux que nous avions faits pour vous l'année précédente, & nous en avons fait de nouveaux. Les troupes & les peuples y ont également signalé leur zele. Nous avons prié les Dieux pour votre santé & pour la prospérité de votre Empire; & nous les avons

conjuré de veiller à votre conservation avec cette bonté que vous avez méritée d'eux par les plus grandes & les plus excellentes vertus, mais particulierement par votre piété & par le culte religieux que vous leur rendez.

Lettre CII.

Trajan à Pline.

J'Apprends avec plaisir, mon très-cher Pline, qu'à la tête des troupes & des peuples, vous avez acquitté vos anciens vœux, & que vous en avez fait de nouveaux pour ma santé.

Lettre CIII.

A l'Empereur Trajan.

Nous avons solemnisé avec beaucoup de zele le jour où une heureuse succession vous a chargé de la tutelle du genre humain; & nous avons recommandé aux Dieux, qui vous ont donné l'Empire, l'accomplissement des

vœux publics, & l'objet de toute notre joie.

LETTRE CIV.

Trajan à Pline.

J'AI eu beaucoup de satisfaction, mon très-cher Pline, de ce qu'à la tête des troupes & des peuples vous avez célébré le jour de mon avénement à l'Empire avec tout le zele & toute la joie possibles.

LETTRE CV.

A l'Empereur Trajan.

VALERIUS PAULINUS, Seigneur, m'a laissé le droit de patronage qu'il avoit sur ses affranchis, & n'en a excepté qu'un seul. Je vous supplie aujourd'hui de vouloir bien accorder le droit de bourgeoisie seulement à trois d'entr'eux. Car je craindrois qu'il n'y eût trop d'indiscrétion à demander à la fois la même grace pour tous. Plus vous

me prodiguez votre bienveillance, plus je dois la mênager. Ceux pour qui je vous adresse mes très-humbles prieres, sont C. Valerius Æstius, C. Valerius Dyonisius, C. Valerius Aper.

Lettre CVI.

Trajan à Pline.

La priere que vous me faites en faveur de ceux que Valerius Paulinus a confiés à votre foi, est si pleine d'honneur, qu'afin que vous sçachiez que j'ai donné le plein droit de Bourgeoisie Romaine à ceux pour qui vous me l'avez demandé, j'en ai fait à l'instant enregistrer le don, prêt à l'accorder à tous les autres pour qui vous souhaiterez une même grace.



Lettre CVII.

A l'Empereur Trajan.

Publius Avius Aquila, Capitaine de la sixiéme cohorte à cheval, m'a prié de vous envoyer sa requête, par laquelle il vous supplie d'accorder le droit de Bourgeoisie Romaine à sa fille. J'ai cru qu'il y auroit de la dureté à le refuser, connoissant avec quelle douceur & avec quelle bonté vous écoutez les prieres des soldats.

Lettre CVIII.

Trajan à Pline.

J'ai lu la requête que vous m'avez envoyée au nom de Publius Avius Aquila, Capitaine de la sixiéme Cohorte à cheval. J'ai accordé à sa priere le droit de Bourgeoisie Romaine pour sa fille, & je vous en ai envoyé le brevet pour le lui rendre.

LETTRE CIX.

A l'Empereur Trajan.

JE vous ſupplie, Seigneur, de m'apprendre quel droit il vous plaît que l'on accorde aux villes de Bithinie & de Pont ſur les biens de leurs débiteurs, & pour les ſommes dont elles ſont créancieres, ſoit pour loyers & pour prix de ventes, ſoit pour d'autres cauſes. Je trouve que la plupart des Gouverneurs leur ont accordé la préférence ſur tous les créanciers chirographaires, & que cela s'eſt établi comme une loi. Je crois pourtant qu'il ſeroit à propos que vous vouluſſiez bien faire ſur cela quelque réglement certain qui aſſurât à l'avenir leur état. Car ce que d'autres ont ordonné, quoiqu'avec ſageſſe, ne ſe ſoutiendra pas, ſi votre autorité ne le confirme.



LETTRE CX.

Trajan à Pline.

LE droit dont doivent uſer les villes de Bithinie & de Pont ſur les biens de leurs débiteurs, ſe doit prendre dans les loix particulieres à chacune d'elles. Car ſi elles ont un privilége de préférence à tous les autres créanciers, il le leur faut conſerver. Que ſi elles ne l'ont pas, je ne dois pas le leur donner au préjudice des particuliers.

LETTRE CXI.

A l'Empereur Trajan.

LE Procureur-Syndic de la ville des Armiſéniens a pourſuivi devant moi Jules Piſon pour la reſtitution de quarante mille deniers * qui lui ont été donnés par la ville, du conſentement de leur Sénat, & s'eſt fondé ſur vos Edits, qui défendent ces ſortes de do-

* Environ ſeize mille livres de notre monnoie.

nations. Piſon a ſoutenu au contraire, qu'il avoit fait beaucoup de largeſſes à la ville, & qu'il avoit preſque épuiſé tout ſon bien pour elle. Il s'eſt retranché d'ailleurs dans l'eſpace de tems qui s'eſt écoulé depuis, & a demandé qu'on ne lui arrachât pas, avec l'honneur, ce qui lui avoit été donné depuis tant d'années, & qui lui avoit tant coûté. J'ai cru par ces raiſons que je devois ſuſpendre mon jugement juſqu'à ce que j'euſſe appris, Seigneur, vos intentions.

LETTRE CXII.

Trajan à Pline.

COMME mes Edits défendent les largeſſes qui ſe font des deniers publics; auſſi la ſûreté du grand nombre de particuliers dont la fortune ſeroit renverſée, ſi l'on révoquoit toutes les donations de cette eſpece faites depuis un certain tems, demande que l'on n'y touche pas. Laiſſons donc ſubſiſter les actes de cette nature faits il y a plus de vingt ans. Car je ne veux pas avoir moins d'attention au repos des habitans de chaque ville, qu'à la conſervation des deniers publics.

LETTRE CXIII.

A l'Empereur Trajan.

LA loi Pompeïa, Seigneur, qui s'observe dans la Bithinie & dans le royaume de Pont, n'assujettit point ceux qui sont choisis par les censeurs, pour avoir entrée au Sénat, à donner de l'argent ; mais ceux qui n'y sont entrés que par votre faveur, & par la permission que vous avez donnée à quelques villes d'ajoûter de nouveaux Sénateurs aux anciens, ont payé au Trésor public, les uns mille deniers *, les autres deux mille **. Dans la suite, Anicius Maximus, Gouverneur, a voulu que ceux même qui seroient choisis par les Censeurs, payassent en quelques villes seulement, les uns une somme, les autres une autre. C'est à vous, Seigneur, à régler si à l'avenir tous ceux qui seront choisis pour Sénateurs, payeront également par toutes les villes une somme fixe & certaine pour leur entrée. Car les Loix, qui doivent éternellement subsister, il n'appartient qu'à vous de

* Environ quatre cens livres de notre monnoie.

** Environ huit cens liv. de notre monnoie.

les faire : vous, Seigneur, aux actions, aux discours de qui l'éternité est si justement dûe.

LETTRE CXIV.

Trajan à Pline.

JE ne puis faire la loi générale pour toutes les villes de Bithinie, & qui régle si ceux qui sont admis dans leur Sénat, payeront ou non un droit d'entrée, & combien. Il me semble donc que, pour nous tenir à ce qui est toujours le plus sûr, il faut suivre la coutume de chaque ville. Je crois seulement qu'il seroit juste d'exiger moins de ceux que l'on fait Sénateurs malgré eux.

LETTRE CXV.

A l'Empereur Trajan.

LA Loi Pompeïa, Seigneur, permet aux villes de Bithinie de donner le droit de Bourgeoisie à qui bon leur semble, pourvu que ce soient des citoyens, non d'une ville étrangere, mais de quel-

qu'autre ville de la province. La même Loi énonce les raiſons qui autoriſent les Cenſeurs à chaſſer quelqu'un du Sénat, & il n'y eſt point fait mention de celui qui n'eſt pas citoyen du lieu. Quelques Cenſeurs ont pris de-là occaſion de demander s'ils devoient chaſſer un homme qui étoit citoyen d'une autre ville que de la province. J'ai cru, Seigneur, qu'il falloit ſçavoir vos intentions ſur cette affaire, parce que ſi la Loi défend d'aggréger un citoyen qui n'eſt pas d'une ville de la province, auſſi elle n'ordonne pas que l'on chaſſe du Sénat celui qui n'eſt pas citoyen. D'ailleurs, pluſieurs perſonnes m'ont aſſuré, qu'il n'y avoit point de ville où il ne ſe trouvât grand nombre de Sénateurs dans ce cas, & que l'on troubleroit beaucoup de villes & de familles, ſous prétexte d'une Loi, qui, dans ce chef, ſembleroit depuis long-tems abolie par un conſentement tacite.

LETTRE CXVI.

Trajan à Pline.

C'EST avec raiſon, mon très-cher Pline, que vous avez balancé ſur la

déciſion de la queſtion qui vous a été propoſée par les Cenſeurs, s'ils pouvoient choiſir pour Sénateurs des citoyens d'autres villes que de la leur, mais de la même province. Car vous pouviez être entraîné d'un côté par l'autorité de la Loi, & de l'autre par l'ancienne coutume qui avoit prévalu. Voici le tempéramment que je crois devoir être pris. Ne touchons point au paſſé, laiſſons dans leur état ceux qui ont été faits Sénateurs, quoique contre la diſpoſition de la Loi, & de quelque ville qu'ils ſoient. Mais ſuivons exactement à l'avenir la Loi Pompeia, dont nous ne pourrions faire remonter l'obſervation aux tems paſſés, ſans cauſer beaucoup de troubles.

LETTRE CXVII.

A l'Empereur Trajan.

CEUX qui prennent la robe virile, qui font des nôces, qui entrent en exercice d'une charge, ou qui conſacrent quelque ouvrage public, ont coutume d'y inviter tout le Sénat de la Ville, même un grand nombre de perſonnes du peuple, & de leur donner à chacun

un ou deux deniers *. Je vous supplie de m'apprendre si vous approuvez ces cérémonies, & jusqu'où l'on doit les souffrir. Pour moi, comme j'ai cru (& peut-être avec raison) qu'il falloit permettre d'inviter, principalement en ces occasions de fêtes de famille, je crains aussi que ceux qui invitent quelquefois jusqu'à mille hommes & plus, ne passent toutes les bornes permises, & ne tombent dans une espece d'atroupement défendu.

LETTRE CXVIII.

Trajan à Pline.

VOUS n'avez pas tort, mon très-cher Pline, de craindre que cette maniere de convier, excessive dans le nombre, & qui rassemble pour des rétributions publiques les corps entiers, & non les personnes de la connoissance particuliere de ceux qui invitent, ne dégénére en atroupement. Mais moi, j'ai fait choix de votre prudence, dans la vue que vous réformeriez les abus de

* Environ huit ou seize sols de notre monnoie.

cette province, & que vous y feriez les réglemens néceſſaires pour lui procurer une perpétuelle tranquillité.

LETTRE CXIX.

A l'Empereur Trajan.

LEs Athlétes, Seigneur, prétendent que le prix que vous avez établi pour les vainqueurs dans les combats Iſélaſtiques *, leur eſt dû dès le jour qu'ils ont reçu leur couronne; qu'il importe peu quel jour ils font leur entrée ſolemnelle dans leur patrie; qu'il ne faut regarder que de quel jour ils ont vaincu, & de quel jour par conſéquent ils ont pu la faire. Au contraire, je ſuis de l'avis de ceux qui préſident à ces combats, & je crois (non pourtant ſans douter bien fort) qu'il ne faut compter que du tems qu'ils ont fait leur entrée. Ces Athlétes demandent encore leur rétribution pour le combat que vous avez depuis rendu Iſelaſtique, quoiqu'il ne le fût

* Combats, d'où celui qui ſortoit vainqueur étoit conduit dans ſa ville, & y entroit par une bréche, couronné & monté ſur un cheval blanc.

pas encore au tems qu'ils ont emporté la victoire. Ils disent pour raison, que de même qu'on ne leur donne rien pour ces combats, qui ont cessé d'être Iselastiques, depuis qu'ils ont vaincu; aussi est-il juste de leur donner pour ceux qui le sont devenus. Je me trouve encore fort embarrassé sur cela, & je doute fort que l'on doive faire remonter les prix avant leur établissement, & les donner à ceux à qui ils n'avoient point été proposés, quand ils ont vaincu. Je vous supplie donc, Seigneur, de résoudre mes doutes, ou plutôt de vouloir bien interpréter vos graces.

LETTRE CXX.

Trajan à Pline.

LA récompense assignée au vainqueur dans les combats Iselastiques, ne me paroît dûe que du jour qu'il a fait son entrée dans sa ville. Les rétributions pour les combats, qui, avant que je les eusse rendus Iselastiques, ne l'étoient point, ne peuvent remonter au tems où elles n'étoient point établies. Et les changemens survenus, soit dans

les combats qui ont commencé à être Iſelaſtiques, ſoit dans ceux qui ont ceſſé de l'être, ne décident rien en faveur des Athlétes. Car, quoique la nature de ces combats change, on ne leur fait point rendre ce qu'ils ont une fois reçu.

LETTRE CXXI.

A l'Empereur Trajan.

JUSQU'ICI, Seigneur, je n'ai donné de route à perſonne, ni pour d'autres affaires, que pour les vôtres. Une néceſſité imprévue m'a forcé de rompre cette loi que je m'étois faite. Sur la nouvelle que ma femme a reçu de la mort de ſon ayeul, elle a ſouhaité de ſe rendre au plutôt auprès de ſa grand'-tante. Comme le plus grand mérite d'un ſi juſte devoir conſiſte dans l'empreſſement, & que je ſçavois que vous ne déſaprouveriez pas un voyage où la tendreſſe pour ſes proches l'engageoit, j'ai cru qu'il y avoit de la dureté à lui refuſer cette route. Je vous mande ce détail, Seigneur, parce que je me ſerois reproché de l'ingratitude, ſi parmi

tant de graces dont vous m'avez comblé, je vous avois dissimulé celle-ci seule, que je n'ignorois pas ne tenir que de votre bonté pour moi. C'est la confiance que j'ai en elle qui m'a fait faire, comme si vous me l'aviez permis, ce que j'eusse fait trop tard, si j'eusse attendu votre permission.

LETTRE CXXII.

Trajan à Pline.

VOTRE confiance en mon affection pour vous a été juste, mon très-cher Pline. Il n'y avoit point à douter que la route que vous eussiez pu donner à votre femme lui eut été inutile, si vous aviez attendu à la lui remettre, que vous en eussiez reçu de moi la permission. Car sa diligence devoit augmenter de beaucoup le plaisir que son arrivée devoit faire à sa grand'-tante.

FIN.

TABLE

Des Matieres contenues en ce volume.

LIVRE SIXIEME.

LIVRE SEPTIEME.

LIVRE HUITIEME.

Livre Neuvieme.

LIVRE DIXIE'ME.

FIN.

❧✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱:✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱❧

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS par la grace de Dieu Roi de France & de Navarre : A nos amés & féaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, grand Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Justiciers qu'il appartiendra ; SALUT, Notre amé Laurent-François LE CLERC, Libraire à Paris, Nous a fait exposer qu'il désireroit faire réimprimer & donner au Public des Livres qui ont pour titre : *les Lettres de Pline de la traduction de M. de Sacy*, &c. S'il nous plaisoit lui accorder nos Lett. de Permission pour ce nécessaires ; à ces causes voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces présentes, de faire réimprimer lesd. Livres autant de fois que bon lui semblera, & de les vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le tems de trois années consécutives, à compter du jour de la datte des présentes. A la charge que ces présentes seront enrégistrées tout au long sur le Régistre de la Communauté des Imprimeurs & Libr. de Paris, dans 3 mois de la datte d'icelles, que la réimpression desdits Livres sera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres, conformément à la feuille imprimée attachée pour modele sous le contre-scel des présentes ; que l'Impétrant se conformera en tout aux Régl. de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725, qu'avant de les exposer en vente, les imprimés qui auront servi à la réimpression desd. livres, seront remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée ès mains



de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France, le sieur Delamoignon, desquels Liv. Nous faisons défenses à tous Imprimeurs, Libr. & autres personnes de quelque qualité & condit. qu'elles soient, d'en introduire de réimpression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance, & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires de chacun dans notre Bibliothéq. publique, un dans celle de notre Chât. du Louvre, & un dans celle de notred. très-cher & féal Chevalier Chancelier de France, le sieur de Delamoignon. Le tout à peine de nullité des présentes. Du contenu desq. vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant & ses ayans causes, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons qu'à la copie des présentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin desd. livres, foi soit ajoûtée comme à l'original. Commandons au 1er notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Charte Normande & Lettres à ce contraires : car tel est notre plaisir. Donné à Versailles, le vingt-neuviéme jour du mois d'Août, l'an de grace 1760, & de notre Régne le quarante-cinquiéme. Par le Roi en son Conseil.

LEBEGUE.

Regiſtré ſur le Regiſtre XV. de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 73. Fol. 95. conformément au Réglement de 1723. A Paris, ce 9 Septembre 1760.

G. SAUGRAIN, *Syndic.*





